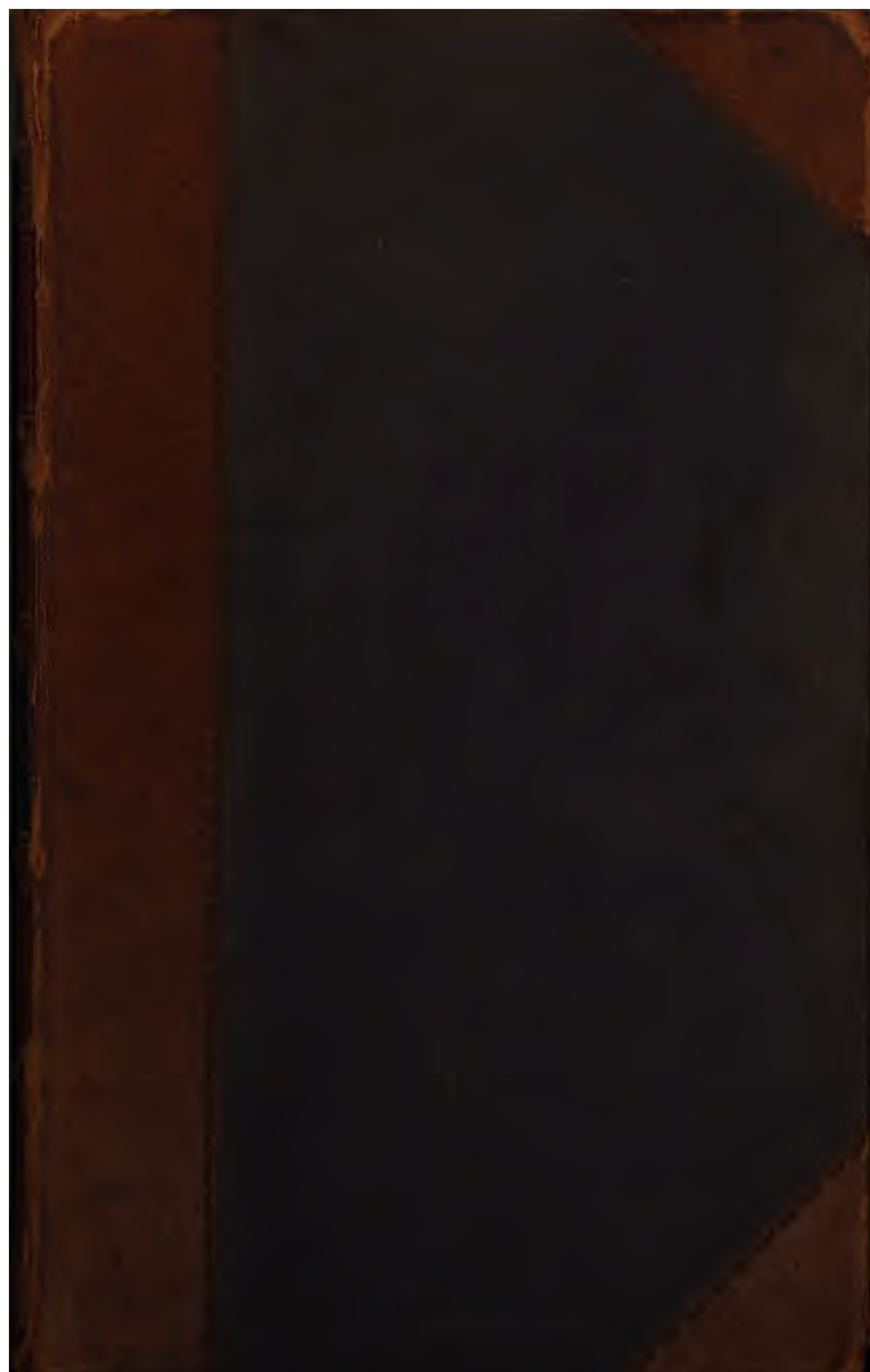




ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

1862

Constantine.— Typ.-lith. ALESSI & ARNOLET.

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

1862



CONSTANTINE
ALESSI et ARNOLET, Libraires-Éditeurs, rue du Palais.

ALGER
BASTIDE, Libraire-Éditeur
place du Gouvernement.

PARIS
CHALLAMEL, aîné, Éditeur
30, rue des Boulangers.

1862

PRÉFACE

Résumer les travaux de la Société Archéologique pendant l'année 1862, c'est rendre hommage à la sollicitude éclairée avec laquelle M. le général Desvaux, M. Lapaine, préfet du département, et M. Seguy-Villevaleix, notre président actuel, n'ont cessé d'encourager les recherches historiques.

Les vestiges de la commune des Saddaritains, submergés depuis treize siècles par l'exhaussement du sol, ont reparu, ça et là, sous la pioche des détenus d'Aïn-el-Bey, et nous pouvons maintenant marquer avec certitude la première étape de la route de Lambèse, cette voie importante qui reliait la mer au Sahara, en passant par Constantine. Soixante-sept inscriptions, le rez-de-chaussée d'une maison romaine, deux mosaïques et quelques débris de sculpture, forment le résultat des premières fouilles entreprises autour du Pénitencier arabe par l'ordre du général Desvaux.

L'exploration du versant oriental du Chettâba avait signalé l'existence d'un grand centre de population, ancien chef-lieu de cette vallée du Rhumel, qui commence au haut de Sakiet-el-Roum et finit au pont Bégot. Reconnaissant l'utilité d'une investigation plus approfondie, le

Président de la Société Archéologique n'a point hésité à donner une somme de 300 francs, dont l'emploi devait enrichir l'épigraphie de 135 textes nouveaux, à l'aide desquels on explique, sans craindre l'erreur, la succession des races qui ont colonisé le sol d'Arsacal. L'argent qui vivifie les sources de l'histoire est un argent dépensé utilement.

Il n'est personne, dans le monde lettré, qui soit resté étranger aux découvertes faites à Lambèse, de 1849 à 1853, par MM. Carbuccia, Léon Renier et De Lamarre. Remuées de fond en comble, sur un parcours de plusieurs kilomètres, les ruines de cette ancienne cité militaire avaient, comme par miracle, rendu à la lumière le prétoire, les palais, les arcs de triomphe, les temples, les camps, les casernes, les prisons, le forum et les rues, tout ce qui constituait sa force, tout ce qui avait fait sa splendeur. Les nécropoles interrogées, scrutées, vidées ; plus de 1,500 inscriptions arrachées à ce chaos séculaire de débris, avaient dévoilé au maître de l'épigraphie les annales du passé. Dans cet immense registre de marbre et de calcaire, rongé par le temps, mutilé par les hommes, rouillé par la flamme, et si j'ose le dire, effeuillé à tous les vents, M. Léon Renier avait déchiffré la chronique de la IIIe Légion Auguste. Avec cette intuition qui est le flambeau de la science, il rapprochait les éléments épars, il retrouvait l'organisation des corps d'armée en Afrique, leur hiérarchie, leur administration, leurs priviléges, leur discipline, leur vie intérieure. Des faits ignorés des savants jaillirent inopinément de cette enquête faite avec tant de sagacité sur un sol muet.

Il ne faut point oublier les objets d'art. Malgré l'enlèvement des belles pièces qui décorent aujourd'hui le Musée Africain du Louvre, Lambèse possède encore une collection d'antiques dont le département s'honore à juste titre.

Qui eût osé dire que la tâche était arrivée à son terme? Comment s'habituer à l'idée de n'avoir plus rien à reconquérir sur les débris de cette formidable garnison des Aurès? Le sol a un sous-sol; l'humus a recouvert la cendre; il y a sous les débris d'une génération les souvenirs d'une génération plus ancienne. Ce n'est pas trop de quelques années pour dégager les décombres amoncelés par les révolutions de plusieurs siècles. M. le Préfet du département de Constantine a donc pensé avec raison que le meilleur emploi à faire des fonds alloués par le Conseil Général pour les recherches historiques, c'était de continuer les fouilles de la Légion étrangère et de puiser de nouveau dans ce trésor inépuisable de documents relatifs à l'art militaire, au culte, à l'industrie et aux mœurs des anciens maîtres de la Numidie. Le voisinage de la prison arabe favorisait une entreprise de cette nature; avec des centaines de détenus on a la main-d'œuvre à bon marché. Vers la fin du mois d'avril, une compagnie de travailleurs fut établie sur un point épargné jusqu'alors par la pioche, et qui n'est séparé du Prætorium que par une distance de 160 mètres. On fut étonné du résultat de ce premier essai. Comme si le hasard eût voulu montrer qu'il ne prodigue pas tous ses dons en une fois, et que les derniers ont les mêmes droits au succès que les premiers, le déblai mit à nu toute la partie inférieure d'un établissement public, les thermes de la III[e] Légion Au-

guste. Tout l'ancien système des bains y reparaît : le *caldarium* pavé en mosaïques de marbre et entouré de banquettes en pierres ; le *tepidarium*, où l'on maintenait une température moyenne, afin de préparer le corps à la violente chaleur du *sudatorium;* le *frigidarium*, qui était une salle tenue à une basse température pour donner du ton au corps après l'épuisement du bain de vapeur, et qu'avoisinait l'*elæotesium*, c'est-à-dire la chambre aux huiles et aux parfums ; enfin, à l'une des extrémités, la bouche de la fournaise ou *propnigeum.*

Le *caldarium*, qui occupe visiblement le centre de l'édifice, a 11 mètres 50 centimètres de longueur, et sa largeur mesure près de 10 mètres. Le pavement exécuté en petits cubes de marbre blanc et bordé d'une large bande en dés noirs, contient quatre panneaux en mosaïque colorée et d'une exécution plus soignée que le fond. Ces peintures à pièces rapportées représentent d'un côté des arabesques, et de l'autre des personnages. Une seule a souffert de l'écroulement de la voûte. Tous les matériaux en terre cuite qu'on a extrait de cet endroit, entre autres les tuiles de la toiture qui sont liées avec des cordons de plomb, portent la marque de la III[e] Légion Auguste. Nous en avons sept variantes. Une de ces estampilles paraît inédite : c'est celle sur laquelle on lit LIIIACON.

Au commencement du mois de juillet, les ruines du grenier d'abondance étaient déjà traversées par une tranchée profonde, où l'on aperçoit une partie des murs.

Dans une notice spéciale nous décrirons en détail les sculptures, les stèles et les ustensiles dont l'apparition enrichit d'une manière inattendue le contingent archéologique de Lambèse.

Pour finir par une nouvelle qui se rattache en même temps à l'histoire et à la géographie, je veux parler ici de la découverte faite sous les auspices de M. de Lannoy, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Les travaux de la route de Batna ayant rendu nécessaire la construction d'une maison pour les cantonniers, en un lieu[1] qu'on appelle Aïn-Ksar à cause des restes d'un *præsidium,* M. de Lannoy autorisa les entrepreneurs à choisir leurs matériaux dans cette ruine qui, après tout, n'était que la reproduction des postes militaires échelonnés sur les voies romaines de l'Afrique. Il s'est trouvé qu'en accomplissant une œuvre de destruction, les ouvriers nous aidaient, dans une certaine mesure, à rebâtir le monument des temps passés. La pierre commémorative qui avait été posée dans les fondations du *praesidium,* vers la fin du VIe siècle, reparut soudainement avec des sigles dans lesquels il est impossible de ne pas reconnaître le nom de *Tadutti.* Au milieu des emblêmes du christianisme, qui triomphait alors, figure la mention des principaux habitants de ce *pagus,* où l'on s'étonne de voir des Vandales, des Grecs et des Romains, unis par les liens d'une même religion et consacrant leurs efforts à la défense d'une province toujours inquiétée par l'indomptable énergie des Numides.

31 juillet 1862.

A. CHERRONNEAU.

---

[1] A douze kilomètres environ du Madraçen, du côté de l'ouest.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES TITULAIRES

—

1862

—

MM. Arnolet, imprimeur-libraire.
Astrié, inspecteur primaire du département.
Bache (Paul-Eugène), homme de lettres.
Belcour, lieutenant, adjoint au bureau arabe de La Calle.
Brosselard, secrétaire-général de la préfecture d'Alger.
Challamel (A), libraire-éditeur à Paris.
Cherbonneau, professeur d'arabe à Constantine.
Cordonnier, adjoint au maire de Constantine.
Duclos de Fondeville, professeur de rhétorique au collége de Constantine.
Dunant (Henri), homme de lettres à Genève.
Faudon, juge d'instruction au tribunal de 1re instance de Constantine.
Féraud (L), interprète militaire.
Ferrié (l'abbé), curé de Bréa (Tlemcen).
Gadot, Conseiller municipal.
Gillotte, adjoint au Maire de Constantine.
Ginsburg, missionnaire évangélique.
Harambouré, procureur impérial.
Joffre, juge de paix à Constantine.

MM. LAMOUROUX, conseiller de Préfecture.
LAMBERT, secrétaire de la Municipalité.
LANNOY (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la province de Constantine.
LAUREAU, inspecteur des bâtiments civils à Guelma.
LEBIEZ, ingénieur des ponts-et-chaussées à Tunis.
LECLERC (L), médecin major de 2e classe.
LICHTLIN, conservateur du service des eaux et forêts.
LUC, défenseur,
MARCHAND, instituteur communal.
MARLE, imprimeur-libraire.
MEURS, architecte en chef du département.
MŒVUS, ingénieur en chef des mines du département.
MOLL (Charles-Auguste), capitaine du Génie à Paris.
MOUSSARD, professeur au collége de Constantine.
NICOLLE, conservateur des hypothèques à Sétif.
OLIVIER, principal du collége de Constantine.
PAYEN, commandant supérieur du cercle de Bordj-bou-Aréridj.
PIGALLE, capitaine à Biskara.
REMOND, architecte de l'arrondissement de Constantine
SEGUY-VILLEVALEIX, maire de Constantine.
VAYSSETTES, interprète-traducteur assermenté, à Constantine.
VICREY, employé du service municipal.
VITAL, médecin en chef des hôpitaux militaires.
VIVIEZ, inspecteur des domaines à Constantine.
YANVILLE (d'), capitaine au 6e lanciers, à Maubeuge.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. ALBERT (d') de LUYNES (le duc), membre de l'institut,&.
BERBRUGGER, membre correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, &c.
BEULÉ, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale.
CREULY, général du Génie.
DULAURIER (Édouard), professeur à l'école impériale des langues orientales.
DURET (le docteur), maire de Nuits.
ESPINA, Consul de France à Soussa (Tunisie).
JUDAS (le docteur), ex-secrétaire du comité de santé des armées.
LACROIX (Frédéric), ancien préfet d'Alger.
NEVEU (E) (de), colonel d'état-major, commandant supérieur du cercle de Dellys.
RENIER (Léon), membre de l'Institut, administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne.
ROMEGUERRE, homme de lettres, à Toulouse.
TEXIER, membre de l'Institut.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. BRON (le baron), commissaire civil de Batna.
CONTENCIN (de), colonel directeur des fortifications.
DELOCHE, chef de bureau au ministère des Travaux publics.

MM. DUVEYRIER (Henry), voyageur en mission dans le Soudan.

GIRONCOURT (de), lieutenant-colonel, chef du Génie à Constantine.

GRELLOIS (le docteur), secrétaire du comité de santé des armées.

LAPASSET, lieutenant-colonel, commandant supérieur de Sidi-bel-Abbès.

WATEBLED (Ernest), chef de bureu à la Préfecture d'Oran.

MEMBRES DU BUREAU.

Présidents honoraires :

MM. le général DESVAUX, Commandant supérieur de la division ;

LAPAINE, Préfet du département de Constantine.

Président pour l'année 1862 : M. SEGUY-VILLEVALEIX.

Vice-Présidents : MM. LAMOUROUX.

MŒVUS.

Secrétaire : M. CHERBONNEAU.

Secrétaire-adjoint : M. BACHE.

Bibliothécaire-archiviste : M. MARCHAND.

Trésorier : M. VIVIEZ.

Commission chargée de l'examen des manuscrits

MM. Lamouroux, *président ;*
Ginsburg ;
Astrié ;
Cherbonneau.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Institut archéologique de Rome.
Société impériale des antiquaires de France.
Société historique d'Alger.
Société archéologique de l'Orléanais.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.
Société archéologique de Cherchel.
Institut Égyptien.
Société des antiquaires de Picardie.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Agen.



NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

AIN-EL-BEY (Respublica Saddaritanorum.)



La découverte du nom ancien d'Aïn-el-Bey, en marquant la première étape de la voie romaine qui conduisait de Cirta à Lambèse, nous révèle l'importance, méconnue jusqu'alors, des ruines situées au sud d'Aïn-Guidjaou et de Belad-el-Gouhari. Le centre de population établi en ce lieu, s'appelait *Saddar;* il formait une commune « *Respublica* » administrée par un Conseil municipal « *Ordo splendidissimus* ». Mais rien ne nous autorise à voir dans cette *respublica* autre chose qu'un village « *pagus* », puisque le nom de Saddar ne figure pas sur la liste des évêchés de la Numidie, commentée par Morcelli dans l'*Africa Christiana.*

Les ruines d'Aïn-el-Bey et de Belad-el-Gouhari comprennent en réalité plusieurs groupes de décombres bordés par des restes de murailles qui émergent du sol. La division des terres en azels, sous le gouvernement turc, pour ne pas remonter plus haut, adoptant des points de repère nouveaux, morcela si bien tel ou tel canton, qu'elle fit passer des limites à travers des rangées d'habitations. C'est ce qui explique comment il se fait que

les premières pierres épigraphiques relevées sur l'emplacement de Saddar, ont été classées par les uns, sous le nom de Belad-el-Gouhari (voir le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie,* par *Léon Renier, nos 1796-1805*) et par les autres, sous le nom d'Aïn-el-Bey (*Annuaire archéologique de la province de Constantine pour 1854-1855*).

Voici maintenant l'historique des faits qui se sont produits à Aïn-el-Bey depuis 1847.

A cette époque, la route de Biskara passait sur le plateau qui se développe entre Baraouïa et Sedjar, à 80 mètres d'une excellente source, connue sous le nom de *Source du Bey.*

Il était difficile de trouver une station plus commode pour les troupes. Un caravansérail fut construit en cet endroit.

Vers la fin de l'année 1853, deux savants épigraphistes, le colonel Creuly et M. Léon Renier, dont l'œuvre la plus utile et la plus honorable est la fondation d'une société archéologique en Numidie, visitant les ruines qui font l'objet de la présente notice, y remarquèrent plusieurs épitaphes sur des cippes en calcaire d'eau douce, qui n'ont guère été épargnés par les intempéries de l'air. Je transcris ici ces monuments d'après ma copie et celle du Recueil cité plus haut :

N° 1

AAGAIVS LF QVARTVS
EQVESSESQVIPLICARIVS
ALAVETERANA VIXIT
ANNIS XXXX MILITAVIT
ANNIS XX HIC SITVS EST

Aulus Agaius (?), Lucii filius, Quartus, eques sesquiplicarius ala veterana. Vixit annis quadraginta, militavit annis viginti. Hic situs est.

« Aulus Agaius, fils de Lucius, surnommé Quartus, cavalier à une ration et demie, du corps des vétérans. Il a vécu 40 ans et servi 20 ans. Il repose ici. »

N° 2.

D M S
CARRIVS CFQVIR
RESTVTVS VIXIT
ANNOS XXX
H·S·E·O·T·B·Q

N° 3.

SEXARRIVS
RESTVTVS
VIXITANI
SCXV D
MS

N° 1. — *Diis manibus sacrum. Caius Arrius, Caii filius, Quirina (tribu), Restutus. Vixit annos triginta. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant!*

« Monument aux Dieux mânes. Caius Arrius, fils de Caius, de la tribu Quirina, surnommé Restutus. Il a vécu 30 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque : Les citoyens de Cirta et des colonies environnantes étaient presque tous de la tribu Quirina.

N° 3. — *Sextus Arrius Restutus. Vixit·annis centum et quindecim. Diis manibus sacrum.*

« Sextus Arrius, surnommé Restutus, a vécu 115 ans. Monument aux Dieux mânes. »

Remarque : Le nom et le surnom de ce colon romain donnent lieu à supposer qu'il était de la même famille que le précédent.

N° 4.

L·LVCI·FIL
IA·MARC
ELA·V·A·CXX
XII·H·S ST

Lucia, Lucii filia, Marcela. Vixit annis centum et triginta duobus. Hic sita est.

« Lucia, fille de Lucius, surnommée Marcela, a vécu 132 ans. Elle repose ici. »

Remarque : Les exemples de longévité extraordinaire qui précèdent, méritent l'attention des personnes que d'injustes préventions, peut-être aussi le plaisir de disserter, poussent à envisager le climat de l'Algérie sous un jour défavorable. Sans aller sur les brisées de notre savant confrère, le docteur L. Leclerc, auquel nous devons une notice sur la longévité en Numidie *(Annuaire de 1860-1861)*, et pour restreindre mes observations à l'arrondissement de Constantine, je rappellerai ici que l'exploration des Beni-Ziad, du Djebel Ouahache, du Kroub et du Chettâba m'a fourni plus de vingt-cinq centenaires. Près d'Aïn Kerma, j'ai vu une épitaphe latine d'où l'on pourrait tirer la preuve qu'à l'époque de la domination romaine, l'emplacement d'Aïn-el-Bey, loin de jouir du privilège exclusif de la salubrité, ne formait pas même une exception. La légende est conçue en ces termes :

D. M. M. IVLIVS. ABAEVS. V. A. CXXXI. H.S.E.

« Aux Dieux mânes. Marcus Julius, surnommé Abaeus, a vécu 131 ans. Il repose ici. » [1]

[1] *Annuaire* de la Société archéologique de Constantine, 1854-55. — *Recueil* des inscriptions romaines de l'Algérie, n° 2130.

N° 5.

D M S
COMINIA
HONORA
TA ❀ V ❀ A
LXXV
B ❀ VIX ❀

N° 6.

C MVNDICVS
VRBANVS
VIXITANNISXXX
H S O B

N° 5. — *Diis manibus sacrum. Cominia Honorata. Vixit annis septuaginta quinque. Benè vixit.*

« Monument aux Dieux mânes. Cominia Honorata. Elle a vécu 75 ans. Elle a vécu honnêtement. »

N° 6. — *Caius Mundicius Urbanus. Vixit annis triginta. Hic situs. (O) Quiescat benè!*

« Caius Mundicius, surnommé Urbanus. Il a vécu 30 ans. Qu'il repose en paix! »

Remarque : L'O de la dernière ligne du n° 6 est un Q inachevé.

N° 7.

D M S
HELV.DIA
VARTAVIXIT
NISLXXXI

N° 8.

D M
APVBLILI
ABVLL
V.A.LI
.B.Q

N° 9.

M·ARR
VRBA
V·A·LV
H·S·E

N° 10.

IVALI
O B Q T

N° 7. — *Diis manibus sacrum. Helvidia Quarta. Vixit annis octoginta uno.*

« Monument aux Dieux mânes. Helvidia Quarta. Elle a vécu 81 ans. »

N° 8. — *Diis manibus Auli Publilii Zabulli. Vixit annis quinquagintà uno. Ossa tua benè quiescant!*

« Aux Dieux mânes d'Aulus Publilius, surnommé Zabullus. Il a vécu 51 ans. Que tes os reposent en paix ! »

N° 9. — *Marcus Arrius Urbanus. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est.*

« Marcus Arrius, surnommé Urbanus. Il a vécu 55 ans. Il repose ici. »

N° 10. — ... *Vixit annis quinquaginta uno. Ossa tua benè quiescant.*

« .... Il a vécu 51 ans. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque : Le Marcus *Arrius* du n° 9 appartient sans doute à la même famille que les individus notés dans le n° 2 et le n° 3.

Autre remarque : Les noms Zabullus, Zabullius, Zabulia, Zabidus, Zabus, Zaben, Zabdibol, Zabda, dont le radical se rattache à la langue des Numides, se rencontrent fréquemment dans les anciennes nécropoles de la province de Constantine.

Une dizaine de cippes funéraires, quelques familles mentionnées sur ces cippes, c'était tout au plus l'indication d'un *prædium,* d'une exploitation agricole. Telle était ma pensée, lorsque j'entrepris d'étudier les ruines d'Aïn-el-Bey, au printemps de l'année 1854. Si ma première course n'ajouta que six épitaphes à celles qu'avaient relevées mes devanciers, je remarquai du moins, sur le même plan et à peu de distance, bon nombre de dalles

qui, par leur sommet taillé en demi-cercle ou à angle aigu, se rangeaient tout naturellement dans la catégorie des pierres tombales. La question avait fait un pas. Au lieu d'un groupe de fermes, il y avait eu là un centre de population, peut-être un bourg considérable. Mais, comme le caravansérail d'Aïn-el-Bey venait d'être transformé en pénitencier arabe, et que les terres qui en dépendent étaient mises en culture par les condamnés, je dus renoncer au désir de pousser plus loin mes recherches.

Voici les inscriptions dont je parlais ci-dessus :

N° 10.

D M
PLATINI
VSHOSP
ITALIS
VALXX
H S E

N° 11.

SIIX·FABIVS
VALIINS BIIT
V ❀ A ❀ LV
H ❀ S ❀ II
O ❀ T ❀ B ❀ Q

N° 12.

ARCA
C·SIT
TISIT
TIANI

N° 13.

LIVS
AFRICAN
VSV·A·CI
O·T·B·Q
H·S·E

N° 14.

C IVLIVS A
NDIANVS
V·A...XV

N° 15.

MODIAMFSEV
ERILLA VIXANIS
XXXV H·S E
O T B Q

N° 10. — *Diis manibus. Platinius Hospitalis. Vixit annis septuaginta. Hic situs est.*

« Aux Dieux mânes. Platinius Hospitalis. Il a vécu 70 ans. Il repose ici. »

N° 11. — *Sextus Fabius Valens, veteranus. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant!*

« Sextus Fabius, surnommé Valens, vétéran. Il vécut 55 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque : Les E remplacés par deux barres verticales et parallèles en guise d'*éta* grec, le B substitué au V dans le mot *veteranus*, accusent une basse époque. C'est l'ortographe grecque introduite dans la langue latine, mais sans méthode et sans régularité, puisque le V des mots *Valens* et *vixit* est maintenu à côté du B de *veteranus*.

N° 12. — *Arca Caii Sittii Sittiani.*

« Cercueil de Caius Sittius, surnommé Sittianus. »

Remarque : L'expression *Arca* se montre rarement sur les pierres tumulaires, je ne l'ai vue que deux fois dans mes excursions, et le Recueil de M. Léon Rénier n'en donne que peu d'exemples.

Le nom de *Sittius*, qu'on trouve si fréquemment dans les nécropoles des colonies Cirtéennes, avec ses dérivés *Sittianus, Sittiolus,* se rattache à un fait historique ; il fut de mode après la prise de Cirta par le lieutenant de César. On sait qu'à cette époque la capitale de la Numidie fut appelée *Colonia Sittianorum* « Colonie des Sittiens » en souvenir d'une victoire qui la plaçait sous la domination romaine.[1]

[1] Tour à tour capitale de Syphax, de Massinissa, de Micipsa, d'Adherbal, de Juba le jeune ; chef-lieu de la province romaine de Numidie, Cirta

N° 13. — *Julius Africanus. Vixit annis centum et uno. Ossa tua benè quiescant! Hic situs est.*

« Julius Africanus. Il a vécu 101 ans. Que tes os reposent en paix! Il gît ici. »

N° 14. — *Caius Julius Andianus. Vixit annis quindecim.*

« Caius Julius, surnommé Andianus. Il a vécu 15 ans. »

N° 15. — *Modia, Marci filia, Severilla. Vixit annis triginta quinque. Hic sita est. Ossa tua benè quiescant!*

« Modia, fille de Marcus, surnommée Severilla. Elle a vécu 35 ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix! »

A partir de 1854, je suis retourné plus d'une fois à Aïn-el-Bey, avec l'espoir que les progrès de l'établissement amèneraient tôt ou tard le défrichement d'une ruine qui couvre une portion notable du territoire, et que la science aurait bien sa part dans des travaux dirigés avec tant d'intelligence. Les faveurs du hasard habituent les archéologues à savoir attendre.

En effet, la sécheresse qui régna sur toute la contrée pendant les premiers jours de l'année 1860, ayant appelé l'attention du Bureau arabe sur une source formant ruisseau le long d'un tertre sillonné de soubassements, on s'occupa de la débarrasser des décombres entassés à l'entour par les siècles, afin d'augmenter le volume de l'eau. L'opératiou ne fut pas sans résultat : mais le plus beau

fut érigée en colonie par Jules César, pour récompenser le corps de partisans avec lequel Publius Sittius Nucerinus lui avait rendu de si utiles services pendant la guerre d'Afrique, et fut dès lors appelée Cirta Sittianorum et Cirta Julia, jusqu'au moment où elle fut rebâtie par Constantin-le-grand (*Annuaire* de la Soc. Archéol. de Constantine pour 1853).

succès, à mon avis, fut la découverte d'une fontaine et d'une maison de construction romaine. Il reste encore de la fontaine quatre piliers en pierres de grand appareil, se dressant à chacun des angles d'un bassin carré, dont la maçonnerie a si peu souffert de la pression des terres, que les dalles sont encore en place. Les ruines de la maison sont posées sur la berge, à gauche; elle se composent de deux chambres inégales, dont la plus grande a pour plancher une mosaïque du genre appelé *pavimentum sextile*, tandis que l'autre, qui pourrait être la cuisine, est pavée en petites briques, *spicæ testaceæ*, imitant l'arrangement des grains dans un épi de blé. On a ramassé sur cet emplacement deux fûts de colonnes ; des pierres forées en manière de tuyaux; une dalle de marbre taillée à jour provenant d'un évier; quelques médailles parmi lesquelles j'ai remarqué une Otacilla assez bien conservée, un médaillon d'Adrien et deux Juba; enfin, des débris d'amphores et une multitude de tessons de cette poterie rouge si commune dans les lieux habités anciennement par les Romains.

Au moment où cette découverte avait lieu, les condamnés occupés à défoncer la portion du jardin que borde la voie romaine, exhumaient une borne milliaire, couverte d'une inscription latine. Quelle lumière allait jaillir de cette trouvaille? Quels renseignements puiserait-on dans la lecture d'un monument appartenant à l'administration du pays?

La 8e ligne commence par les lettres RPB, abréviation ordinaire des mots RES PVBLICA. Il y avait donc sur le territoire d'Aïn-el-Bey, une population organisée en commune. Ma présomption devenait une réalité.

Voici la copie de l'inscription du milliaire ;

N° 16.

D N̄.......
CAE^{S}......
FLA.......
CON......
ET GALERI
O VALERIO
MAXIMIANO — A et N liés.
RPBRSRTA
VIIII

Les quatre premières lignes ont subi, dans l'antiquité, un martelage apparemment fait à la hâte et avec une telle négligence, que le commencement des noms de l'un des empereurs demeure lisible. Le texte peut être complété de la manière suivante :

Dominis nostris Augustis, Cæsaribus, Flavio Valerio Constantio et Galerio Valerio Maximiano. Res publica à Cirta VIIII (millia).

« Sous nos seigneurs Augustes, Césars, Flavius Valerius Constantius et Galerius Valerius Maximianus. Commune située à neuf mille pas de Cirta (?). »

En 305, Galère força par ses menaces Dioclétien et Maximien d'abdiquer, et devint, avec Constance Chlore, maître de l'Empire. Mais celui-ci étant le premier des deux Augustes, conserva le premier rang en montant sur le trône. On le trouve en effet nommé avant Galère dans quelques inscriptions, par exemple dans celle qu'Orelli reproduit sous le n° 1057. Constance mourut au bout

d'un an. C'est peut-être à cette date qu'il faut rapporter le martelage de la borne d'Aïn-el-Bey.

Il convient de parler ici d'un autre milliaire, extrait tout récemment des ruines d'Aïn-Guidjaou et qui mentionne le nom seul de Galère, au-dessus du chiffre VIII. La légende est intacte et se lit ainsi :

D N NOBILISSIMO CÆSARI GALERIO CONSTANTIO. VIII *millia.*

« Sous notre Seigneur, le très-noble César Galerius Constantius. VIII mille pas. »

Neuf mille pas romains équivalant à quatorze kilomètres, on voit que la borne d'Aïn-el-Bey n'a point éprouvé de déplacement. Quant à celle d'Aïn-Guidjaou, il n'en est pas de même, car les ruines où je l'ai relevée s'écartent beaucoup trop de la voie ancienne pour qu'on ne soit pas fondé à croire qu'elle en a été arrachée après l'invasion arabe. S'il est un fait qui mérite d'être signalé, c'est la rareté des monuments dédiés à l'empereur Galère. Comprend-on, en effet, qu'il n'ait pas laissé en Numidie de plus nombreux souvenirs de son règne, lorsqu'on lit le passage suivant de l'Histoire des Empereurs, par Lenain de Tillemont : « Maxence délivré (vers la fin de l'année 307) de la guerre de Galère et des mauvais desseins d'Hercule, se croyant affermi dans sa domination, envoya ses images en Afrique, pour s'y faire reconnaître Empereur. Les milices les rejetérent, aimant mieux obéir à Galère, à qui l'Afrique semblait appartenir depuis que Sévère était mort, puisqu'il n'y avait alors que lui qui fût reconnu Auguste. »

Revenons à l'avant-dernière ligne de cette inscription qui

contient huit lettres dont une seule voyelle. J'y vois un problême dont la solution ne laisse pas de présenter de graves difficultés, et le seul moyen de l'expliquer est d'admettre que l'R et l'S du milieu ont été substitués, par un lapicide ignorant, aux lettres A et C. On aurait alors :

RPBACRTA VIIII

ResPuBlica A CiRTA VIIII

Commune située à 9 milles de Cirta.

Cependant, comme il est rare que les milliaires soient dépourvus de l'indication de la localité dont ils sont le plus rapprochés, j'avais cherché dans les six dernières lettres de la 8e ligne, le nom d'un *vicus* mentionné par Morcelli et dont l'emplacement demeure inconnu.

J'adoptais le mot BAZARITA, qui par une légère altération, aurait été transformé en BASARITA, que représente assez bien l'abréviation BSRTA. Un examen plus attentif de l'inscription m'a fait reconnaître un R dans la première consonne de ce groupe, circonstance qui rend l'hypothèse inadmissible.

Je ne m'arrêterai point au mot RESERTA, participe passif du verbe *resero* « ensemencer de nouveau, remettre en culture, » parce qu'il me semble avoir peu de chances de résister à la critique.

Nous savons maintenant, grâce à la découverte du capitaine Langlois, que le nom ancien des ruines d'Aïn-el-Bey était *Saddar,* et la meilleure volonté ne nous ferait apercevoir dans les six dernières lettres de la 8e ligne que les consonnes S et R, qui puissent être attribuées à ce mot.

Dans le voisinage du milliaire, sur l'explication duquel j'ai hasardé de si longs développements, gisait un fût de colonne dont le diamètre mesure 0m56. C'est un monument public, probablement une dédicace, dont il ne reste qu'un petit nombre de lettres que voici :

N° 17.

IO
AVGVST

En présence des résultats obtenus, il convenait de faire de nouveaux efforts afin de connaître une localité dont le voisinage de Cirta avait dû rehausser l'importance. Le nom de la *République* n'échapperait pas aux investigations, si l'on se décidait à mettre la pioche dans les amas de décombres disséminés sur le sol, des deux côtés de la fontaine. Indubitablement, on exhumerait quelque pierre consacrée à la mémoire d'un empereur par les habitants du municipe. C'est dans cet espoir que le Directeur divisionnaire des affaires arabes établit, le 20 novembre 1861, une centaine de travailleurs sur les ruines qui avaient fourni les épithaphes reproduites au commencement de la présente notice.

Les fouilles durèrent deux matinées seulement ; mais, bien qu'elles aient rendu à la lumière plus de cinquante inscriptions funéraires, on était forcé d'en considérer le produit comme presque nul, puisqu'elles laissaient planer la même incertitude sur la question, au point de vue de la géographie comparée.

Toutes ces épaves de la nécropole antique sont des matériaux en calcaire d'eau douce, les uns façonnés par le ciseau, les autres à peine dégrossis, et qui par leur

nature, offrent une médiocre résistance contre l'action de l'air ou l'intempérie des saisons. Quelques cippes ont l'aspect de l'éponge, tant les cavités s'y multiplient en se rapprochant ; les moins maltraités sont couverts d'une espèce de mousse jaunâtre qui en a rongé la surface. Qu'on ajoute à ces détails, les déplacements successifs commandés par l'installation des races musulmanes que guidaient des besoins différents, et l'on aura une idée de l'état dans lequel ces monuments sont parvenus jusqu'à nous. Déchiffre qui voudra ceux que j'ai laissés de côté. Voici la transcription des épitaphes recueillies sur mon carnet.

N° 18.

Q·COMIN
VS·QVINTI
LVS·V·A·CXXV
H·S·E·O·T

N° 19.

DIS MANIBVS SAC
CAADIAS SECVN
DNVIX ANNIS
CXX ICT\STOS
AENEQVE

N° 20.

SIIIAROGA
TA VIXIT
ANNIS
CI
D M

N° 21.

L IVNIVS DA
TVS V A C
H S E

N° 18. — *Quintus Cominius Quintillus. Vixit annis centum et viginti quinque. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant !*

« Quintus Cominius, surnommé Quintillus. Il a vécu 125 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

N° 19. — *Diis manibus sacrum. Cladias Secundinus(?) Vixit annis centum et viginti.*

« Monument aux Dieux mânes. Cladias Secundinus. Il a vécu 120 ans. »

Remarque : Cette épitaphe recouvrait la tombe d'un colon d'origine byzantine. Les deux dernières lignes sont tellement frustes, que c'est avec une extrême réserve que j'en ai osé transcrire quelques lettres dans la partie droite.

N° 20. — *Seia Rogata. Vixit annis centum et uno. Diis manibus.*

« Seia Rogata. Elle a vécu 101 ans. Aux Dieux mânes. »

N° 21. — *Lucius Junius Datus. Vixit annis centum. Hic situs est.*

« Lucius Junius, surnommé Datus. Il a vécu 100 ans. Il repose ici. »

Sur une stèle arrondie au sommet. Dimensions : hauteur 2m4 ; largeur 0m52 ; épaisseur 0m17.

N° 22.	N° 23
LVCRETIA·M·L.	C·CLODIVS
FIDELIS VIXIT	SEVERVS V
A LXX H S E	A XXX HSE

N° 22. — *Lucretia, mulier fidelis. Vixit annis septuaginta. Hic sita est.*

« Lucretia, femme fidèle (de bonne foi). Elle a vécu 60 ans. Elle repose ici. »

N° 23. — *Caius Clodius Severus. Vixit annis triginta. Hic situs est.*

« Caius Clodius, surnommé Severus. Il a vécu 30 ans. Il gît ici. »

No 24.	No 25.
D M L DIDIVS APRONI ANVS VA L	A CAEΛIVS Q NAPVΛITA NVS V A H T O B

No 24. — *Diis manibus. Lucius Didius Apronianus. Vixit annis quinquaginta.*

« Aux Dieux mânes. Lucius Didius, surnommé Apronianus. Il a vécu 50 ans. »

No 25. — *Aelius Cœlius, Napulitanus, Quirina (tribu). Vixit annis ... Hossa tua quiescant benè!*

« Aelius Cælius, de la tribu Quirina, surnommé Napulitanus. Il a vécu ... ans. Que tes os reposent en paix! »

Remarque : L'écriture de cette épitaphe annonce une époque très-basse, le commencement du quatrième siècle, au moins. Les L son représentés par des *lambdas* grecs, et les A dépourvus de la barre transversale sont surmontés d'un appendice. Le mot *ossa* est écrit par un *h*.

No 26.	No 27.
L·IVLIVS·CR ESCES·V AN XXIX H S E	D M C·SEPTIMI VS SVCCESSVS V A L H S E

N° 26. — *Lucius Julius Cresces. Vixit annis viginti novem. Hic situs est.*

« Lucius Julius, surnommé Cresces. Il a vécu 29 ans. Il gît ici. »

Remarque : On rencontre souvent les mots *Crescens, Prudens, Valens,* etc., écrits sans *n*.

N° 27. — *Diis manibus. Caius Septimius, Successus. Vixit annis quinquaginta. Hic situs est.*

« Aux Dieux mânes. Caius Septimius, surnommé Successus. Il a vécu 50 ans. Il gît ici. »

N° 28.

D M
M SEPTIMIVS
ETRVSCUS
V A XXXV
H S E

N° 29.

D M
C·SEPTIMIVS
QVADRATVS
V A XXX
H S E

N° 28. — *Diis manibus. Marcus Septimius Etruscus. Vixit annis triginta quinque. Hic situs est.*

« Aux Dieux mânes. Marcus Septimius, surnommé Etruscus. Il a vécu 35 ans. Il gît ici. »

N° 29. — *Diis manibus. Caius Septimius·Quadratus. Vixit annis triginta. Hic situs est.*

« Aux Dieux mânes. Caius Septimius, surnommé Quadratus. Il a vécu 30 ans. Il gît ici. »

N° 30.

FIRM IDIA
FILIA I MIR
RATA SACER
DOS MA I
VIXIT A XC
H S E

N° 31.

D M
IVLIA ROGATA
VIX AN L
H S O T
B Q

N° 30. — Inscription gravée sur une grande stèle, au-dessous d'un bas-relief qui représente la cérémonie des funérailles. Au centre du tableau se dresse un autel de forme circulaire. A droite de cet autel se tient un personnage, sans doute le prêtre, en habit de deuil et vu de face. Une pièce d'étoffe, semblable au haïk que portent les habitants de l'Afrique, descend autour de son corps. Il offre des libations aux Dieux mânes, la patère en main. Ce monument a été mutilé en plusieurs endroits ; la tête du sacrificateur paraît avoir été écrasée à coups de marteau. Quant à l'épitaphe, s'il est à peu près impossible d'en compléter les noms et surnoms avec les éléments qui restent dans les deux premières lignes, on voit du moins qu'elle recouvrait la tombe d'une grande prêtresse « *sacerdos magna* » morte à l'âge de 90 ans.

N° 31. — *Diis manibus. Julia Rogata. Vixit annis quinquaginta. Hic sita. Ossa tua benè quiescant!*

« Aux Dieux mânes. Julia Rogata. Elle a vécu 50 ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

N° 32.

D M
C GALE.....
RIVS........
NAM........
PHAMO......
KARIS.......
SIMO........
PATRI.......

N° 33.

IVNIVS MVSICVS
VIX AN LV H S E
H T B Q

N° 34.

CÆCILIA L F MA
CE . . . . AN
XXX HSE
HABS

N° 32. — *Diis manibus. Caius Galerius Namphamo, karissimo (sic) patri.*

« Aux Dieux mânes. Caius Galerius, surnommé Namphamo, à son père bien aimé ! »

Remarque : Le mot Namphamo appartient à la langue punique. C'est aussi le nom d'un martyr de l'Église d'Afrique, que Saint-Augustin explique par l'expression « *boni pedis homo, secundi pedis homo.* » Nam, en arabe نعم signifie « de bon augure. » Nous retrouvons cet adjectif au commencement des noms *Nampulus, Nampulosus, Nampamo, Namephamo, Namgedde, Nampamina,* qui ont été relevés dans les anciennes nécropoles de la Numidie. (Mélanges épigraph. par Léon Renier, p. 276).

N° 33. — *Junius Musicus. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est. Hossa (sic) tua benè quiescant!*

« Junius, surnommé Musicus. Il a vécu 55 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

N° 34. — *Cæcilia, Lucii filia, Marcella. Vixit annis triginta. Hic sita est. HABS.*

« Cæcilia, fille de Lucius, surnommée Marcella (?). Elle a vécu 30 ans. Elle repose ici. »

Remarque : La formule finale, figurée ici par les lettres HABS, m'est inconnue. Peut-être faut-il y voir tout simplement une altération de la formule OTBQ.

N° 35.

SITTIAI·
LVCVLAVIX
ANNISXX
H S E
B Q

N° 36.

LVO
LVSIVS C
ETVS VIX
ANIS LXXX
H S E

N° 37.

....
MAXIMVS
VA XXV
HSE OTBQ

N° 38.

POV....VIA
......O...
....ANIS
LXXXXVII

N° 39.

D M
·ORNELI··
MVS
V AXXXX
H S E

N° 35. — *Sittia, Lucii (?) filia, Lucula. Vixit annis viginta... Hic sita est. Ossa tua benè quiescant!*

« Sittia, fille de Lucius, surnommée Lucula. Elle a vécu 20 ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix! »

N° 36. — *Lucius Volusius Cobetus (Cobetius ?). Vixit annis quadraginta. Hic situs est.*

« Lucius Volusius, surnommé Cobetus. Il a vécu 80 ans. Il gît ici. »

N° 37. — .... *Maximus. Vixit annis viginti quinque. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant!*

« .... surnommé Maximus. Il a vécu 25 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix! »

N° 38. — Il ne reste plus de cette épitaphe que le nombre des années, 97.

N° 39. — *Diis manibus. Cornelius Mustius (?). Vixit annis quadraginta. Hic situs est.*

« Aux Dieux mânes. Cornelius Mustius. Il a vécu 40 ans. Il repose ici. »

N° 40.

FABIA F⅄AVI
⅄A VIXIT
ANIS VI
OSATBQ

N° 41.

D M S
IVLIA QF
PAVLINA
V A LXXV

N° 42.

FAB
SATVRNVS
VIXIT A LI
O T B Q

N° 40. — *Fabia Flavilla. Vixit annis sex. Ossa tua benè quiescant!*

« Fabia Flavilla. Elle a vécu 6 ans. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque : La forme des A et des L marque une basse époque. Les consonnes ne sont pas redoublées dans les mots *annis* et *ossa.*

N° 41. — *Diis manîbus sacrum. Julia, Quinti filia, Paulina. Vixit annis septuaginta quinque.*

« Monument aux Dieux mânes. Julia, fille de Quintus, surnommée Paulina. Elle a vécu 75 ans. »

N° 42. — *Fabius Saturnus. Vixit annis quinquaginta uno. Ossa tua benè quiescant!*

« Fabius Saturnus. Il a vécu 51 ans. Que tes os reposent en paix! »

N° 43.

C IVLIVS
MELLARI
VSVALXXXV
O T B Q

N° 44.

D M
Q MANILI
VS VICTOR
V A LXXV

N° 43. — *Caius Julius Mellarius. Vixit annis octoginta quinque. Ossa tua benè quiescant!*

« Caius Julius, surnommé Mellarius. Il a vécu 85 ans. Que tes os reposent en paix!

N° 44. — *Diis manibus. Quintus Manilius Victor. Vixit annis septuaginta quinque.*

« Aux Dieux mânes. Quintus Manilius, surnommé Victor. Il a vécu 75 ans. »

N° 45.

CIVLIVS MF
ARRIVS
VIXA XXV

N° 47.

L CORNE
LIVS M
VSTIOLV
SVALVIII
OS TV
BE QVE
S

N° 46.

CIVLIVS FI I
TI VAN L
O T B Q

N° 45. — *Caius Julius, Marci filius, Arrius. Vixit annis viginti quinque.*

« Caius Julius, fils de Marcus, surnommé Arrius. Il a vécu 25 ans. »

Remarque : Le nom d'Arrius est un des plus usités dans cette localité. On le trouve aussi dans d'autres parties de la Numidie.

N° 46. — *Caius Julius Fidentius (?). Vixit annis quinquaginta. Ossa tua benè quiescant!*

« Caius Julius, surnommé Fidentius. Il a vécu 50 ans. Que tes os reposent en paix! »

N° 47. — *Lucius Cornelius Mustiolus. Vixit annis quinquaginta octo. Ossa tua benè quiescant!*

« Lucius Cornelius, surnommé Mustiolus. Il a vécu 58 ans. Que tes os reposent en paix! »

On remarquera à la fin de cette épitaphe, les abréviations OS.TV.BE.QVES., dont il n'y a peut-être pas d'exemple.

N° 48.	N° 40.
D M	MARCIA
M PVBL	DAPAAI
VS FAB	VIXIT AN
VIX AN	VIII
XXX	H S E

N° 48. — *Diis manibus. Marcus Publius Fabius. Vixit annis triginta.*

« Aux Dieux mânes. Marcus Publius, surnommé Fabius. Il a vécu 30 ans. »

Remarque : Les lettres de cette inscription ont une forme très-négligée. Le D de l'invocation est presque

carré; les M figurent deux *lambdas* accolés et les A, surmontés d'un appendice, sont dépourvus de la barre transversale.

N° 49. — *Marcia Dapali. Vixit annis octo. Hic sita est.*

« Marcia Dapali. Elle a vécu 8 ans. Elle repose ici. »

Remarque : L'introduction du *lambda* dans les épitaphes de l'Afrique du Nord est une date. Indépendemment de ce fait, la forme du mot *Dapali* est grecque.

N° 50.

L LVCI FILI
IA MARC
ELA V AX
XII H S

N° 51.

SEX PORCIVS SEXF
RESTITVS
VIX ANIS
H S
T

N° 50. — *Lucia, Lucii filia, Marcela. Vixit annis viginti duobus. Hic sita est.*

« Lucia, fille de Lucius, surnommée Marcela (Marcella) Elle a vécu 22 ans. Elle repose ici. »

Remarque : La dalle mutilée sur laquelle j'ai relevé cette épitaphe, a pris place parmi les monuments rassemblés devant le Pénitencier. Une partie de l'angle inférieur, à droite, a disparu avec le commencement du chiffre des années, dont il ne reste que l'amorce du premier X. Mais, en tenant compte de la longueur des lignes, je suppose qu'il a pu y avoir deux X après la formule V.A, et que l'âge de Marcella était de 32 ans. D'un autre côté, l'S qui termine la 4e ligne est gravé dans le sens ordinaire. Si l'on compare cette inscription avec celle qui a été découverte à Belad-el-Gouhari, par

MM. Creuly et Léon Renier, on sera frappé de leur similitude. Pour ne point donner au lecteur la peine de recourir au nº 4 de la présente notice, j'aime mieux mettre les deux textes en regard :

Copie de MM. Creuly et Renier.	Copie de l'auteur.
L·LVCI·FIL	L LVCI FILI
IA·MARC	IA MARC
ELA·V·A·CXX	ELA V A[illegible]
XII·H·S ST	XII H S [illegible]

Nº 51. — *Sextus Porcius, Sexti filius, Restitus. Vixit annis.... Hic situs.... tua....*

« Sextus Porcius, fils de Sextus, surnommé Restitus. Il a vécu.... Il gît ici.... »

Nº 52.

HON....
TVS QQ
NAMPV...
V A L..
H T B...

Nº 53.

D ..
ARRIA...
TA VIX..
NIS LX

Nº 54.

CAADIVS..
AAACIS V..
VIXIT AN..

Nº 52. — *Honoratus Q Q.. Nampulus. Vixit annis quinquaginta... Hossa (sic) tua benè quiescant!*

« Honoratus, fils de Quintus, surnommé Nampulus. Il a vécu 50 ans. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque : Est-ce par erreur que le lapicide a redoublé le Q? Je le croirais volontiers. Dans cette hypothèse, il

faudrait remplacer le second par l'abréviation du mot *filius*.

Les noms Numides, commençant par la syllabe *nam*, sont expliqués au nº 34.

Nº 53. — *Diis manibus. Arria ....ta. Vixit annis sexaginta.*

« Aux Dieux mânes. Arria .... Elle a vécu 60 ans. »

Nº 54. — Cette inscription qui date de l'époque byzantine, est fruste en beaucoup d'endroits; il n'y a que le mot *Cladius* qui se lise distinctement.

Nº 55. — ..NAAVCIA_VIXALXXV... *na Lucia. Vixit annis septuaginta quinque.*

Fragment d'une inscription byzantine.

Nº 56.	Nº 57.
D M	.B❦SCAR..
CITIV	.ERMANVS. (*Germanus*)
CAMV	.AHISEVA..
HONO	

Nº 58.

. S M ❦
CS..I..SCFQVIR ❦
AEM...VS ❦
VIX...VIII ❦ H ❦ S
B Q

Ces inscriptions sont tellement détériorées que l'œil a de la peine à en saisir quelques lettres. J'essairai pourtant la restitution de la dernière.

Nº 58. — *Diis sacrum manibus. Caius Sittius, Caii filius, Quirinâ (tribu), Aemilius. Vixit annis octo. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant!*

« Monument aux Dieux mânes. Caius Sittius, fils de Caius, de la tribu Quirina, surnommé Aemilius. Il a vécu 8 ans. il gît ici. Que tes os reposent en paix! »

Nº 59.

NEAPOMEF
IA N PILIA
VI A C·
H S E

Nº 60.

AVIANILALF
QVIR ARNEIO
RMT? [illegible]

La première de ces deux stèles ajoute à notre liste un centenaire de la race indigène. Il est difficile de voir dans la seconde autre chose que les mots : *Avianila, Lucii filia, quirinâ (tribu).*

Nº 61.

C IILPIS VA
LXXXX
O T B Q

Caius Elpis. Vivit annis nonaginta. Ossa tua benè quiescant!

« Caius Elpis. Il a vécu 90 ans. Que tes os reposent en paix! »

Epitaphe d'un colon grec trouvée près d'une source,

au-dessus du premier barrage. Il est reconnu qu'à l'époque de la domination byzantine, l'E était souvent représenté dans l'écriture latine par deux barres verticales (voir les nos 11 et 20).

Lorsque Rome, par ses conquêtes, fut devenue la souveraine du monde, on ne fut rien si l'on n'était citoyen romain, et ce fut un honneur pour les peuples de compter parmi les membres de la République. Sa politique tendit sans cesse à fonder cette opinion, elle l'exploita avec habileté, et imagina un ordre de sujétion qui, tout en laissant aux villes conquises une certaine liberté d'administration locale, les enchaînait fortement à l'État romain. Elle comprit qu'elle ne pouvait soumettre à une même loi tant de nations différentes entre elles, par les mœurs, le caractère, les coutumes et le langage ; elle leur laissa donc leurs lois, leurs usages, leur police intérieure ; les magistratures locales furent par elles respectées, mais en même temps elle leur envoya ses proconsuls et ses officiers, qui furent chargés de les maintenir sous sa tutelle. Les cités, les bourgades obtinrent, toutes les fois que l'intérêt de Rome s'y prêtait, le droit d'être érigées en municipes, avec la faculté de s'administrer par des officiers choisis parmi la population. Leur organisation se modela peu à peu sur l'administration de la métropole, et elles eurent chacune un Conseil municipal « *ordo splendidissimus* », des décurions, des prêtres.[1]

La commune de Saddar jouissait des mêmes privilèges, ainsi que nous l'apprend un fragment d'inscription posé dans le mur du troisième barrage et sur lequel on lit :

[1] Municipe, par E. de Chabrol. *Dictionn. de la conversation.*

N° 62.

ATO
OBHONOREM
FLPPEXDEC
ORD.SP
D

..... *ob honorem (ædilitatis) .... flamen perpetuus. Ex decreto ordinis splendidissimi. (Locus datus) decreto (decurionum).*

« ... à cause de sa nomination à la dignité d'édile... flamine perpétuel. Par un arrêté du très-honorable Conseil (municipal). Emplacement accordé par un décret des Décurions. »

Les découvertes appellent les découvertes. Quelques semaines après cette trouvaille, qui nous révélait en si peu de mots, la constitution de la *respublica* située à 9 mille pas de Cirta, vers le sud, les condamnés défonçaient à un mètre de profondeur le tertre qu'on veut boiser, tout près de la fontaine romaine. C'était en réalité le déblaiement du quartier le plus habité, qu'ils opéraient. Il est impossible de s'y méprendre, lorsqu'on suit du regard les substructions qui se dessinent régulièrement dans les tranchées ouvertes. Les maisons des cultivateurs et les cases des esclaves se développaient donc dans la plaine au nord de la maison du Juif (voir le plan), tandis que les édifices publics, et, comme nous dirions aujourd'hui, le siége de l'administration, s'élevaient sur le tertre, à distance du bétail et de l'outillage de la vie rustique. Le capitaine Langlois, qui est chargé de la direction du pénitencier, ne s'y est pas trompé. Il a pensé qu'il y

avait plus de chance de retrouver là les renseignements relatifs à l'histoire locale. En effet, dans les décombres qui furent remués de ce côté, on a ramassé jusqu'à présent un plus grand nombre de moulures, de médailles et de débris d'armes. C'est là, enfin, qu'on a exhumé une belle dédicace à l'empereur Caracalla, qui enrichit la géographie comparée d'une nouvelle synonimie, en livrant à nos investigations le nom de *Saddar*, sous la forme de l'ethnique *Saddaritanorum.* Voici la reproduction exacte du texte avec l'encadrement :

N° 63.

IMP CAES
M AVRELIO
SEVEROANTO
NINOPIOFELICI
AVG PARTHICOMAXI
MOBRITANNICOMAX
PONT MAX TRIB POT $\overline{\text{XVI}}$
IMP $\overline{\text{II}}$ COS $\overline{\text{IIII}}$ PPPROCOSDI
VI SEVERI PII ARABICIADIA
BENICI PARTHICI MAXIMI
BRITANNICI MAXIMI FILIO DI
VI MANTONINI PII GERMA
NICISARMATICINEPOT DI
VI ANTONINIPII PRONEPOT
DIVIHADRIANIABNEPOT
DIVI TRAIANI PARTHICIETDIVI
NERVAE ADNEPOT RESP
SADDARITANORVM EX DE
CRETO ORDINIS SPI....

Le monument consiste en un bloc de calcaire blanc, taillé avec soin et mesurant 1m sur 1m60. L'écriture est régulière et sans ligatures. Dans quelques endroits seulement, les mots sont séparés par des feuilles sculptées. Les lettres de la 1re ligne ont 0m07; celles de la partie inférieure n'ont que 0m02. Un cadre à double baguette entoure la légende, quelques éclats de la pierre ont enlevé des lettres ça et là dans les deux dernières lignes. La restitution du texte donne la lecture suivante :

Imperatori Cæsari Marco Aurelio Severo Antonino, pio, felici, Augusto, Parthico maximo, Britannico maximo, Pontifici maximo, Tribuniciæ potestatis XVI, Imperatori II, Consuli IIII, patri patriæ, proconsuli, divi Severi, pii, Arabici, Adiabenici, Parthici maximi, Britannici maximi filio, divi Marci Antonini pii, Germanici, Sarmatici nepoti, divi Antonini pii pronepoti, divi Hadriani abnepoti, divi Trajani Parthici et divi Nervæ adnepoti, Respublica Saddaritanorum. Ex decreto Ordinis splendidissimi...

« A l'empereur César Marcus Aurelius Severus Antoninus, pieux, heureux, Auguste, très-grand Parthique, très-grand Britannique, très-grand Pontife, investi de la puissance Tribunicienne pour la 16e fois, proclamé Impérator pour la 2e fois, consul pour la 4e fois, père de la patrie, Proconsul, fils du divin Sévère, le pieux, l'Arabique, l'Adiabénique, le très-grand Parthique, le très-grand Britannique; petit-fils du divin Marcus Antoninus, pieux, Germanique, Sarmatique; arrière petit-fils du divin Antonin le pieux; arrière petit-fils du divin Hadrien; arrière petit-fils du divin Trajan, Parthique, et arrière

petit-fils du fils du divin Nerva, la République des Saddaritains. Par un décret du très-honorable Conseil (municipal). »

Cette dédicace s'adresse à Caracalla. On sait que cet empereur, par une vanité qui ressemble à une dérision, ne craignit pas de profaner les noms vénérés d'Antonin et de Marc-Aurèle, en se les attribuant sur les médailles et sur les monuments publics. Lorsqu'il fut appelé au trône avec son frère Géta, il reçut, en partage, la Mauritanie et la Numidie ; c'est ce qui explique le grand nombre d'inscriptions qui furent rédigées en son honneur dans presque toutes les villes de ces provinces, et notamment dans celles de l'est. Pour fixer la date du monument de Saddar, je m'appuierai sur un passage de l'histoire des Empereurs, par Lenain Tillemont, où il est dit : « Caracalla prit le titre d'Impérator pour la 3e fois dans la 17e année de son tribunat. » Or, la 17e année de son tribunat concorde avec le commencement de l'année 213 de J.-C.

On est fondé à croire que les dédicaces offertes au fils de Septime Sévère sont des témoignages de la reconnaissance des citoyens romains de la Numidie, pour les grands travaux d'utilité publique que ce prince fit exécuter pendant son règne. Un autre motif pourrait les avoir inspirées, car Dion nous apprend que c'est cet empereur qui, par une ordonnance devenue célèbre, rendit tous les sujets libres de l'Empire, citoyens Romains.

Sur la droite d'Aïn-el-Bey, vers le sud-ouest, on rencontre une ferme française, bâtie avec des matériaux anciens, parmi lesquels figure un autel en calcaire, d'un

mètre de hauteur, sans compter la moulure du fronton. On y lit en beaux caractères :

N° 64.

IOVI
SILVANO
SACRVM

A huit kilomètres, dans la même direction, sont situées les ruines de Sedjar,[1] où le docteur L. Leclerc a copié l'inscription que voici :

N° 65.

CAVBAVGPROSALVTE
P.PNOSTRISALM COR
NELIVS MAR
TIS CASD. EM

Une autre ruine, la ferme d'Aïn-Guidjaou, qui est plus rapprochée du pénitencier, ainsi qu'il a été démontré au commencement de la présente notice, a produit trois monuments épigraphiques, dont le plus important est une colonne milliaire remontant à l'empereur Galère (Voir le n° 16). Le second est une épitaphe latine ainsi conçue :

1 On désigne sous le nom de Sedjar « les arbres, » une vallée remplie de ruines, où paraissent encore les restes d'un fort byzantin. Quelques personnes ont imaginé d'établir un rapprochement entre ce nom et celui de Saddar.

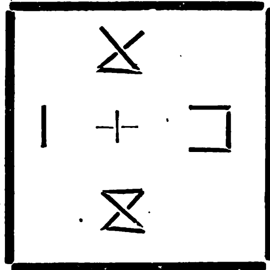
N° 66.

D M
IVLIA
SIANAV
ALXXV
OTBQ

Diis manibus. Iulia Siana. Vixit annis septuaginta quinque. Ossa tua benè quiescant!

Le troisième est une dalle de 60 centimètres, portant cinq caractères libyques disposés de la manière suivante :

N° 67.



En résumé, le pays d'Aïn-el-bey, autant qu'aucun autre canton des environs de Constantine, est couvert de débris, mais de débris sans style ; l'art n'y a laissé aucun cachet. A peine y aperçoit-on ça et là un fragment de bas-relief, un morceau de marbre ébauché, quelques éclats de pierre un peu travaillée. Pour ceux qui comprennent les ruines africaines, il n'y avait à Saddar qu'une installation agricole, une république villa-

geoise dont la richesse était basée sur les céréales et l'élève du bétail; des fermes, des étables et des jardins; quelque chose de moins que Tiddis et Arsacal, qui possédaient un évêché, une citadelle et des remparts; une banlieue de la capitale des Numides, qui jouissait d'un état florissant sous le règne du fils de Septime-Sévère et méritait encore la sollicitude du gouvernement romain, au commencement du IVe siècle (voir le no 16). Les fouilles projetées par l'administration militaire ne nous apprendront rien de plus.

A. CHERBONNEAU.

LETTRE A M. LE PRÉSIDENT

SUR LES RUINES DE TARMOUNT « AD ARAS. »

Nos cartes désignent par le nom de Tarmount, un point du Hodna où sont disséminées des ruines romaines, qu'une distance de 45 kilomètres sépare de Bechilga. Or l'*Itinéraire d'Antonin* marque trente milles entre Zabi ou Bechilga et une station appelée *Aras* ou *Ad aras*, qui est située dans cette direction. Pour restituer à Tarmount son ancienne dénomination, il fallait peut être d'autres preuves : je les ai cherchées sur le sol.

La position est bien choisie ; la garnison qu'on y entretenait, avait l'avantage de commander aux montagnes de l'Ouennoura, en même temps qu'elle surveillait les populations agricoles répandues dans la région occidentale du Hodna. Stationnée sur la grande voie qui reliait Carthage à *Cæsarea* (Cherchell), elle pouvait couvrir les communications entre Zabi et Auzia (Aumale). A en juger par les assises de pierres qui dessinent en quelque sorte l'étendue de son enceinte, Aras devait être une des places fortes de la Mauritanie Sitifienne : mais elle ne possédait pas d'église ou du moins son église n'avait qu'une médiocre importance, puisqu'il n'en est pas fait mention dans l'*Africa christiana*.

J'ai visité à loisir les environs de Ksar Tarmount ; j'ai parcouru, au pas de mon cheval, six kilomètres à l'ouest et trois à l'est, examinant toutes les pierres laissées par les anciens maîtres du pays. A chaque mille, j'ai rencontré une borne : mais sur les onze que j'ai vues,

cinq seulement ont conservé des traces d'inscription, tant le grès de cette contrée est friable; chaque milliaire était couché et à demi-enterré sur le côté nord de la voie romaine.

Les n°s 1, 2 et 4 nous apprennent que les empereurs Caracalla et Gordien, fidèles à la même politique, ne reculèrent devant aucun sacrifice pour assurer les mouvements de l'armée sur les confins de la Kabilie, par l'entretien des routes stratégiques. Voici le peu de lignes que j'ai pu déchiffrer:

N° 1.	N° 2.	N° 3.
IMPCAESM	IMPCAESM	. . .PIO
AVRELSEVE	RE..AN...	. . . . .
RVS.......	RVSFELIX.. A.	. . . . .
....PIVSFE	TRIC·MAXI..	. . . . .
....	NCMAXI...	. . . . .
....	.OTEI.....	AVG
....	MAXX.....	ABARAS
....	IIIIABAI...	M * P*II
....	M P I I	
.....ARAS		

N° 4.	N° 5.
IMP·CAESMA	...AVRELIO
RCOANTONIO	....BIO
GORDIANO	..PONTIFICI
PIO	....COS
FELICI	....A ICIAE
AVG	...ARMA
* AB*RAS	...ER...
M P [illegible]	...PIANV
	...EM...
	..AS

Le n° 1 est au 1er mille, à l'est de Tarmount, en marchant vers Zabi; le n° 2 est au 2e mille, en un lieu appelé Dait Ammar; le n° 3 se trouve au 2e mille, à l'ouest de Tarmount en allant à Aumale ; les nos 4 et 5 sont au 4e mille, dans la même direction.

Le n° 1 commence par les mots *Imperator Cæsar Marcus Aurelius Severus* et se termine par le nom de la localité : ARAS, sans la préposition. Au n° 2, on lit l'indication de la distance : *millia passuum II,* avec les premiers éléments du lieu AB AR.. ; je suis sûr de ma copie, et les dernières lignes du n° 3 sont trop bien conservées pour qu'il soit possible de commettre une erreur. Je pense qu'on peut restituer le commencement par les mots *Imperator Cæsar Marcus Aurelius Antoninus, pius felix.* Au bas du n° 3 figurent les mots *Ab Aras. Millia passuum II.* Vous remarquerez que le n° 3 est presque intact, et qu'il y manque seulement le chiffre qui donnait la distance. La lecture de ce milliaire se complètera ainsi : *Imperatori Cæsari Marco Antonio Gordiano, pio, felici, augusto. Ab Aras. Millia passuum.* Quant au n° 5, c'est avec une extrême réserve que j'ai esquissé les quelques lettres qui subsistent à l'extrémité des lignes de la partie droite.

Agréez, Monsieur le Président....

Le Capitaine PAYEN,

Commandant supérieur du Cercle de Bordj-bou-Areridj.

EXPLICATION DES ONZE PLANCHES

DESSINÉES PAR M. L. FÉRAUD

> Perocchè apriamo le vostre urne palpitando, e in quelle ritrovando monili o anelli o corredo muliebre, e nelle ceneri vostre le ampolle in cui, per quanto è fama, grondarono le pietose lagrime de' riti funerei, o lucerne, o lembo di tela incombustibile, nella quale furono arse le vostre membra, tutto noi serbiamo con gelosa custodia : e qualunque moneta ed arma e suppellettile, o segno delle consuetudini vostre, è per noi materia preziosa di erudite congetture.
> *(Le Notte romane.)*

PLANCHE I. — *N°* 7. — Lampe en terre cuite de forme ovale ; argile jaunâtre recouverte d'un vernis ou peinture rouge. Pas d'anse ; bec brisé ; un filet simple autour du tableau. Un tiers en sus de la grandeur naturelle. Long. 0^m11 ; haut. 0^m04. — Sujet : deux gladiateurs armés du glaive dont se servaient les soldats Romains ; celui de gauche a une lame droite ; celui de droite, une lame en forme de feuille, sans garde, mais avec une courte barre transversale à la poignée. La figure de gauche représente le type des peltastes Thraces. Quelques points de ressemblance existent dans l'équipement des deux personnages : ils ont le torse nu, le milieu du corps entouré

d'une jupe courte, les jambes chaussées d'une sorte de houseaux (voir le n° 621 de la planche VII), et le poignet droit protégé par une manche formée d'anneaux de métal ou de cuir.

Ce fut au milieu du IIIe siècle avant J.-C., que les combats de gladiateurs furent introduits à Rome. La République pour remercier les dieux de ses victoires et pour fléchir le ciel après une défaite, dans une peste ou dans une famine; les magistrats pour inaugurer leurs charges; les ambitieux, pour plaire au peuple; les riches, aux funérailles de leurs parents, donnèrent des jeux de gladiateurs. Ces scènes inhumaines duraient depuis 600 ans, lorsque Constantin et ses successeurs les restreignirent graduellement; et leur abolition définitive fut un des bienfaits du christianisme.

N° 695. — Lampe en terre grise, à peu près ovale et dépourvue d'anse. Long. 0m10; haut. 0m04. Un triple filet entoure le tableau. — Sujet : Combat de gladiateurs. L'un attaque son adversaire avec le poignard recourbé, l'autre se fait un rempart de son bouclier. Ils portent tous deux un casque empanaché de grandes plumes ou peut-être de palmes (voir le n° 708) formant éventail, ce qui donne un aspect bizarre à cette scène de meurtre.

N° 702. — Lampe ronde et sans anse, de couleur rougeâtre. Long. 0m10; haut. 0m04. — Sujet : Guerrier vêtu de la clamyde, et coiffé d'un casque bas, sur un cheval au galop. Sa main droite brandit une lance ou un javelot à la hauteur de l'œil; à son bras gauche est attaché un bouclier circulaire. Ce tableau est inférieur aux deux précédents, sous le rapport du dessin. *(Ann. de la Soc. archéol. 1858-1859, p. 106).*

N° 765. — Fragment de terre cuite d'un rouge assez vif. Deux gladiateurs vus de derrière, dans l'attitude du combat.

N° 699. — Lampe en terre rouge vernie ; pas d'anse. Long. 0m10 ; haut. 0m04. — Tableau animé représentant deux gladiateurs acharnés au combat. L'un d'eux tombe renversé sur l'arène, mais il se soutient encore avec la poignée du glaive et se défend avec son bouclier. L'autre se prépare à lui porter le coup mortel. On remarquera l'exagération des profils. *(Ann. de la Soc. Arch. 1858-1859, p. 108).*

N° 708. — Lampe en terre rougeâtre et pesante ; elle forme un cercle que dépassent, d'un côté l'anse découpée en manière de boucle, et, de l'autre, un bec légèrement évasé. Long. 0m11 ; haut. 0m05. — Sujet : Char de triomphateur traîné par deux chevaux en course, la tête ornée de palmes. Sur le char, un personnage debout tenant de la main droite une couronne de laurier, et de la gauche une palme. Si les détails du tableau sont faciles à distinguer, on est forcé de reconnaître que le dessin n'en est pas irréprochable. Au revers, l'estampille du potier, C MAREVP, que M. Léon Renier a lue *Caii Marii Euprepetis* « atelier de Caius Marius Euprepes. » *(Ann. de la Soc. Arch. 1858-1859, p. 105).* Voici la remarque que le savant fondateur de la Société archéologique de Constantine fait sur les signatures abrégées des potiers, à propos de celle qu'on lit au revers du n° 708 de notre musée : « Une lampe du musée de Leyde, provenant de la régence de Tunis, porte pour signature : CMEVPO. La restitution de celle-ci doit donc être ainsi corrigée « *Caii Euporii.* » Du reste, il est

probable que le fabricant de ces lampes n'était pas un africain, et l'on peut conjecturer qu'il habitait la Campanie; car c'est dans cette contrée que se rencontrent le plus fréquemment les lampes portant sa signature ou son cachet.

On sait que les signatures de potiers romains trouvées en France, en Suisse, en Angleterre et sur les bords du Rhin, consistent presque toujours en un surnom, soit seul, soit précédé ou suivi des sigles OF, *officina*, M, *manu*, F, *fecit* ou *figlina*, suivant que le nom est un nominatif ou un génitif; FEC, *fecit;* FIG, *figlina*, etc. Il n'en est pas ainsi de celles que l'on recueille en Italie et en Afrique; on n'y remarque aucun de ces sigles, et elles contiennent ordinairement en abrégé les trois noms de l'artisan : son prénom, son nom de famille et son surnom.

PLANCHE II. — *N° 691.* — Lampe en terre cuite, circulaire et sans anse; surface concave. Long. 0m10; haut. 0m04. — Sujet : Bige à roues basses et épaisses. Le cocher penché en avant et les reins entourés d'une pièce d'étoffe qui lui sert de ceinture, excite à coups de fouet les deux chevaux dont les pieds touchent à peine la terre. *(Ann. de la Soc. Arch. 1858-1859, p. 118).*

N° — Lampe en argile grisâtre, non classée; forme ovale; anse brisée; bec en losange; autour du tableau, un filet avec lignes rayonnant vers le centre. — Sujet : Un personnage à peu près nu retient un cheval prêt à s'échapper; à droite, un homme tombant à terre ou renversé par le cheval. Traits vagues et indécis.

N° 703. — Lampe circulaire en terre rouge et d'un

galbe gracieux ; pas d'anse, mais un bec décoré de deux volutes. Long. 0^{m}09 ; haut. 0^{m}04. — Sujet : Gladiateur dans l'attitude du combat ; sa main gauche, protégée jusqu'au coude par ces anneaux de cuir dont nous avons parlé au n° 7 de la planche I, tient un poignard recourbé ; le casque à visière relevée est surmonté d'un cimier pointu et de quelque chose qui figure un pompon.

N° 690. — Lampe en terre blanchâtre, de forme ronde, concave à sa partie supérieure. Long. 0^{m}09 ; haut. 0^{m}04. — Sujet : Un bestiaire debout et ceint du *campestre*[1] qui descend jusqu'aux genoux. Il semble jouer avec un animal dressé sur les pieds de derrière, en lui faisant mordre son bras nu. L'animal a une crinière et la queue très-courte ; il serait difficile de dire à quelle race il appartient. On appelait *mansuetarius*, le dompteur de bêtes féroces, celui qui avait le talent non seulement de rendre ces animaux traitables et dociles, mais aussi de leur enseigner certains exercices et certains tours.

N° 803. — Lampe en terre rouge couverte d'un vernis ; forme élégante ; pas d'anse. Long. 0^{m}10 ; haut. 0^{m}04. — Sujet : Au milieu d'un cercle quadruple, un gladiateur casqué, dans l'attitude de la défensive. Il se couvre la poitrine et les cuisses avec un long bouclier dont le bord supérieur touche presque à la visière de son casque, et tient en avant une épée droite. Pose bien entendue.

[1] Le *campestre* était une sorte de jupon, attaché autour des reins et descendant environ jusqu'aux deux tiers des cuisses, les gladiateurs et les soldats gardaient ce vêtement, par décence, pendant qu'on les exerçait. Il tirait son nom de ce que les exercices avaient lieu d'ordinaire dans le Champ de Mars. *(Dict. des antiquités rom. par Rich).*

Le bouclier oblong et quadrangulaire de notre gladiateur est le *scutum* qu'adopta généralement l'infanterie romaine au lieu du bouclier rond *(clipeus)*, à l'époque où fut introduite la solde militaire. Il avait 1m20 de long sur 0m80 de large; il était fait comme une porte (d'où les mots *thyra* et *thyreos* qui le traduisent) de planches solidement jointes l'une à l'autre, et couvertes de drap commun; par dessous se trouvait une enveloppe extérieure de cuir qu'assurait et fortifiait tout à l'entour un rebord métallique. *(Dict. des ant. rom. par A. Rich).*

N° 766. — Fragment d'une applique en terre jaunâtre ; grandeur réelle. — Sujet : Hercule (?) enlevant un lion avec sa main gauche et tenant de l'autre un bâton. Il y a lieu d'admirer les belles proportions de l'homme et la vigueur juvénile de ses membres. Quant à l'animal ou à l'objet soulevé par son bras, nous inclinons à le prendre pour une peau de lion.

PLANCHE III. — *N° 657.* — Lampe en terre jaune presque ovale et d'un travail massif; bec échancré; prolongement formant une anse au bord opposé. — Sujet : La scène que l'on devine plutôt qu'on ne la voit sur cette pâte grossière, se compose de deux personnages complétement nus, un homme et un enfant; la main de l'homme paraît s'appuyer sur l'épaule de l'enfant : mais il est difficile de déterminer la nature des objets que porte celui-ci.

N° 700. — Lampe en argile d'un rouge éteint, très-pèsante, à peu près ronde. Long. 0m10; haut. 0m05. — Sujet : Un homme nu à épaisse chevelure, vu de face. Il tient par la bride (?) un cheval posé derrière lui. Sa

main gauche s'appuie sur une lance à large fer. Un astre à quatre branches s'épanouit au-dessus de la tête du personnage, dans lequel il est permis de reconnaître un des dioscures, l'écuyer Castor. Dans la plupart des monuments de l'antiquité, les *Dioscures* sont caractérisés par la beauté incomparable de la jeunesse, la vigueur et la souplesse des formes et par un attribut qui ne leur manque presque jamais, un bonnet semi-ovalaire, ou au moins par une chevelure abondante collée contre le front et les tempes. — Au revers, on lit MNOVIIVSTI que M. Léon Renier traduit par les mots *Marci Novii Justi* « atelier de Marcus Novius Justus. » *(Inscript. rom. de l'Algérie, n° 4225).*

N° — Lampe en terre jaune et grenue, ayant trois centimètres de plus que les autres ; forme circulaire. — Sujet : Une victoire ailée traversant les airs, avec une palme dans la main gauche. La main droite, tendue en avant, soutient une couronne de roses (?). Cette pièce a été donnée au musée par M. Costa, dont le zèle pour la recherche des antiquités est bien connu des archéologues.

N° 696. — Lampe en argile noircie par la vétusté, sans anse. Long. $0^{m}10$; haut. $0^{m}04$. — Sujet : Un génie ailé, assis sur un tabouret carré et jouant de la flûte double « *tibiæ pares* ». L'étoffe légère qui retombe en plis gracieux sur ses genoux, permet à l'œil de suivre les contours de ses membres dont l'esquisse accuse une grande habileté de main. Le moment choisi par l'artiste est celui où le personnage exécute une modulation et semble s'écouter lui-même. M. Beulé de l'institut, admirait ce petit chef-d'œuve de l'art céramique, lors de la visite qu'il fit à notre musée.

N° 656. — Petite lampe ovale en argile brunâtre, avec un bec en forme de lozange. — Sujet : Au milieu d'un filet circulaire, un amour attristé, la figure et le bras appuyés contre un pilier comme pour cacher son chagrin.

N° 697. — Lampe en terre jaune avec un bec garni de volutes ; pas d'anse. — Sujet : Dans un cadre dessiné par quatre filets, Vénus procédant à sa toilette et répandant sur son corps les parfums qu'elle a puisés dans le vase posé à gauche sur une espèce d'autel rectangulaire. Ce n'est qu'à l'aide de la loupe que M. Féraud est parvenu à surprendre les formes délicates de la déesse demi-nue.

PLANCHE IV. — Lampe en terre cuite donnée au musée de la ville par M. Costa. Deux exemplaires, dont l'un passablement conservé. Argile tirant sur le jaune ; forme circulaire ; bec cassé. — Sujet : Dans le champ un personnage vêtu du *pallium* dont un pan jeté par dessus l'épaule gauche vient pendre sur le devant. Une étoffe couvrant la tête et retombant jusqu'au milieu du front, rappelle le haïc des habitants actuels de l'Afrique. On voit sortir du manteau le bras droit revêtu d'une manche qui fait supposer que l'homme porte la tunique appelée *chiridota.* La pose et le geste sont ceux d'un acteur déclamant. Autour du tableau, circule un filet orné de feuillage, en manière de couronne ou de guirlande.

N° 671. — Lampe en terre rougeâtre, gardant les traces d'un vernis de la même couleur ; anse pleine ; bec allongé et garni de volutes. Long. 0m11 ; haut. 0m05. — Sujet : Baigneuse s'appuyant sur le bord du *labrum* pen-

dant qu'une servante « *aquaria* » y verse de l'eau. Peut-être la baigneuse plonge-t-elle sa main droite dans le bassin pour y prendre elle-même de l'eau et se la jeter sur le corps : c'est ce que je ne saurais affirmer. *(Ann. Arch. de Constantine, 1858-1859, p. 106).*

N° 670. — Lampe ovale en terre rouge ; bec arrondi. — Sujet : Eros ou amour ailé courant et tenant de la main gauche un objet que l'imperfection du moulage a rendu méconnaissable.

N° 67. — Belle lampe en terre cuite donnée au musée par M. Cordonnier, premier adjoint au Maire ; grand format ; surface concave. — Allégorie : Pégase marchant d'un pas relevé et suivi par un cheval microscopique, emblême de l'envie, qui ne peut parvenir à l'atteindre en courant au galop. Dans le champ, à droite, un *lebes*[1] contenant des branches de palmier, symbole de la victoire ; à gauche, un *scutum* ou bouclier oblong ; au-dessus des ailes, un *clipeus* ou bouclier rond. La fidélité du dessin traduit parfaitement l'intention satyrique qui règne dans cette composition. *(Ann. Arch. de Constantine, 1858-1859, p. 110).*

N° 558 de l'ancien classement. — Lampe en terre rougeâtre, à peu près circulaire. Long. 0m11 ; haut. 0m04. — Sujet : Un esclave gros et trapu, coiffé d'une calotte et vêtu seulement du *campestre*. Il semble occupé à redresser une amphore terminée en pointe. Au revers, on lit en abrégé la signature ASILIAC, qui se trouve au

1 Le *lebes*, dit l'auteur du *Dictionnaire des antiquités romaines*, était un vaisseau ou bassin à flancs rebondis, qu'on donnait souvent comme prix dans les jeux. On en voit sur les monnaies et sur les médailles avec des branches de palmier. Une médaille de Gordien en fournit un exemple.

musée de Leyde sur une lampe rapportée d'Italie, et que M. Léon Renier restitue par les mots *Auli Silii Accepti* « atelier d'Aulus Silius Acceptus ». (*Ann. Archéol. de Constantine, 1858-1859, p. 106*).

N 705. — Lampe en terre jaune, sans anse, bec d'un moulage élégant. Sujet : Amour ailé en marche et soutenant avec l'épaule deux seaux assujétis à une barre de bois. On voit les efforts qu'il fait pour ne pas laisser tomber le fardeau. Sa main droite tient quelque chose qui ressemble à une couronne. Triple filet sur le bord intérieur.

N° 712. — Lampe ovale en terre jaunâtre ; bec en losange. — Sujet grotesque : Un enfant coiffé d'un bourrelet et le corps maintenu par des brassières, joue de la flûte double « *tibiæ pares* » ; il porte sur l'épaule droite des branches d'olivier.

PLANCHE V. — *N° 65.* — Lampe en argile rouge, dépourvue d'anse. — Le sujet représente la fable du renard et des raisins. Bien que cette pièce soit une des plus belles de la collection, on est forcé de reconnaître que certains détails s'éloignent de la nature. Ainsi, il n'y a de vrai dans la vigne, que cette grappe qui pend au-dessus du museau de l'animal, et j'aime à croire que le potier s'est amusé à dessiner un *cantharus* ou goblet, au pied de l'arbre, afin d'en caractériser l'espèce. Il faut un peu de bonne volonté pour voir un renard dans cette longue bête levretée, dont la tête est plutôt celle d'un veau marin.

N° 66. — Lampe ovale en terre d'un gris tirant sur le jaune ; pas d'anse. — Sujet : Un oiseau se dressant

sur ses pattes et déployant ses ailes comme pour s'envoler ; devant lui est accroupi un enfant qui semble sortir d'un œuf. *Hac cute Ledæo vestitur pullus in ovo.* Un double cordon entoure la scène.

N° 693. — Lampe en terre blanche et légère, sur laquelle on distingue les traces d'une peinture rouge que le temps et l'humidité ont brunie. Le bec est évasé et porte des ornements bien moulés. — Sujet : Axis en fuite attaqué par un chien qui le mord au flanc. — Le cerf n'existe point dans la contrée comprise entre le Maroc et la Tunisie ; l'animal africain qui s'en rapproche le plus à tous égards, est celui que les indigènes appellent *bagar-el-ouahache* « bœuf sauvage », et que Buffon désigne par le nom d'Axis. — Le type du chien kabyle se retrouve au bas de la lampe. (*Ann. Archéol. de Constantine, 1858-1859, p. 107*).

N° 732. — Lampe détériorée par la vétusté ; argile jaunâtre ; bec cassé. — Sujet : L'aigle de Jupiter tenant la foudre dans ses serres.

Fragment d'une lampe en terre cuite, sans numéro. Dans le champ, un ours passant à gauche.

N° 659. — Cheval ailé, les ailes éployées, passant à droite. Terre grise ; forme ronde.

Planche VI. — *N° 655.* — Dessus d'une lampe en terre blanchâtre brisée. — Sujet : Lion en fureur bondissant dans l'espace et fouettant l'air de sa queue. (*Ann. Archéol. de Constantine, 1858-1859, p. 110*).

N° 666. — Coq passant à gauche, dans un cadre formé par un double filet. Argile rougeâtre ; bec brisé.

N° 658. — Antilope fuyant à gauche. Terre rouge ; bec arrondi.

Lampe en terre cuite trouvée dans un four de potier près de l'ancien mur d'enceinte, et donnée au musée par M. Costa ; forme ronde ; bien conservée sauf une cassure au bec ; pas de signature. — Une autruche passant à gauche et soulevant ses ailes pour accélérer sa marche. Aucun des objets ramassés dans ce four, qui paraissait avoir été abandonné au moment de la cuite, ne portait une estampille. Le fait m'a été affirmé par M. Louis Blanc, propriétaire de l'emplacement.

N° 740. — Lampe de forme ovale, vue de face et de profil ; terre d'un rouge pâle ; anse bouclée. Le trou de la mèche est pratiqué dans le bec qni ne forme qu'un prolongement très-minime. La partie supérieure relevée en dos de tortue, représente une tête de Méduse dont le nez est évidé en manière d'anneau pour suspendre la lampe. Long. $0^{m}10$; larg. $0^{m}07$. (*Ann. Archéol. de Constantine, 1858-1859, p. 106*).

Planche VII. — *N° 724.* — Lampe en argile d'un rouge passé. Long. $0^{m}10$; haut. $0^{m}04$. — Sujet : Une tête de face, les yeux baissés. Une coiffure orientale retombe le long des joues jusqu'aux épaules. La partie du buste qui se voit est vêtue d'une robe à plis montante. Le sommet de la tête soutient un croissant dont le milieu est occupé par un cône à ornements bizarres. Dans le champ, à gauche, un attribut qui ressemble à une corne. Au revers, on lit : CCORVR. M. Léon Renier a vu dans cette légende la signature d'un potier appelé Caius Cornelius Urbicus « *Caii Cornelii Urbici* ». (*Inscr. rom.*

de l'Algérie, nº 4211). Le savant fondateur de notre Société ajoute la remarque suivante : « Au lieu de *Urbici*, il faut lire *Ursi;* les lampes portant l'estampille CCORVRS ou CCORVRSI sont communes dans l'ancienne Campanie.» (*Ann. Archéol. dè Constantine, 1858-1859, p. 108*).

Nº 674. — Terre jaune ; bec arrondi. — Figure jeune posée dans un croissant aux contours irréguliers ; cheveux séparés sur le milieu du front et ramenés en bandeaux autour de la tête.

Nº 694. — Lampe parfaitement ronde en argile d'un rouge pâle. Le bec formé par quatre volutes élégantes y prend des dimensions inusitées et présente un appendice relativement considérable. — Sujet : Au milieu de quatre cercles concentriques, une tête de femme, vue de face, dont le front est entouré de rayons ; elle est placée dans l'ouverture d'un large croissant, à chaque extrémité duquel est dessinée une étoile. Ce petit monument qui se rattache évidemment au culte mithraïque, est un des mieux façonnés de la collection.

Nº 662. — Terre rouge ; bec rond ; anse pleine. Dans le champ, deux arbres à peine ébauchés.

Nº 663. — Terre grise. Un poignard de gladiateur avec une garde en forme d'S.

Nº 664. — Argile d'un gris jaunâtre ; bordure en grenetis. Tête de guerrier casquée; à gauche, fer de lance.

Nº 741. — Lampe en terre jaune formant une tête humaine ; brisée en partie.

Nº 709. — Terre rougeâtre, sur laquelle est représenté un canot « *scapha* » nageant en pleine mer. La proue est terminée par un *cheniscus*, ornement sembla-

ble à la tête et au cou d'une oie, qu'on plaçait quelquefois à l'arrière, mais plus souvent à l'avant des navires.

N° 701. — Terre grise; pas d'anse. Dans le champ, panoplie de gladiateurs ; à droite, le glaive droit à deux tranchants « *gladius* »; à gauche, le couteau à lame pointue et recourbée « *supina* » employé par les gladiateurs Thraces ; en haut et en bas, des jambières « *ocreæ* », comme en portaient les guerriers Samnites. La forme de l'image ne permet pas d'autre attribution. On n'a qu'à consulter le *Dictionnaire des antiquités romaines* de Rich, pour se convaincre que les objets figurés sur notre lampe n'ont qu'une médiocre ressemblance avec la massue des anciens, qui était d'ailleurs plus longue.

PLANCHE VIII. — Lampe en terre cuite rose, de forme ovale et terminée par un bec allongé. L'anse est peu accusée; (*non classée*). — Une décoration composée de feuillages et de dessins triangulaires alternés couvre le méplat de la bordure supérieure. Dans le champ, un jeune prêtre vêtu de la chasuble et dans l'attitude de l'adoration. La tête est couronnée de l'auréole des saints. C'est à Lambèse, dans la nécropole du nord, qu'on a trouvé cette belle lampe chrétienne, qui fait actuellement partie d'une collection particulière.

N° 462. — Fragment d'applique en terre cuite d'un assez bon style, où sont représentés deux personnages mythologiques : à gauche, un jeune guerrier assis, le corps presque entièrement nu et tenant une lance de la main gauche ; de l'autre côté, une femme jeune vêtue d'une longue robe et de la *palla*, le derrière de la tête appuyé sur la main gauche, et la main droite tendue

vers un objet qui manque. Ce genre d'ornements s'appelait chez les anciens *antefixa*.

PLANCHE IX. — Les nos 463 et 464 sont des fragments d'une applique en terre rouge qui représente plusieurs épisodes de la vie des Centaures, ces monstres fabuleux, moitié hommes et moitié chevaux, nés d'Ixion et la Nue que Jupiter substitua à Junon. — Sur la première bande, on voit une chasse à la panthère ; sur la seconde deux scènes différentes : 1° la toilette d'une princesse (?); 2° Achille présenté au centaure Chiron, que le poëte décrit par ces mots « *Semivir et flavi corpore mixtus equi.* »

Fragment de poterie rouge. Deux croix latines surmontées chacune de l'agneau pascal ; exécution médiocre. C'est peut-être le dessus d'une *lucerna* chrétienne.

PLANCHE X. — Figurine en bronze faisant partie de la collection de M. Gadot, membre de la Société archéologique ; haut. 0m12. — Sujet : Cybèle couronnée de tours « *turrigera frontem Cybele redimita corona* ». Elle tient de la main gauche une corne d'abondance ; la main droite a été brisée. C'est par erreur qu'on a écrit au-dessous de l'image, le nom de Cérès. Cybèle, une des grandes divinités du paganisme, était fille du Ciel et de la Terre, et femme de Saturne (le temps). Cette théogonie, remarque M. Denne-Baron, est d'une grande profondeur d'observation et de philosophie. Ce fut une admirable sagesse, bien voisine de la religion, d'avoir divinisé l'œuvre immense d'un Dieu unique, le ciel, la terre et le temps, cette trinité puissante et mystérieuse, mère des êtres, trinité qu'on appelle le monde. Cybèle,

leur fille, et femme de Kronos, appelé aussi *Aïon* « l'éternité », ou plutôt du Temps, par lequel tout ce qui naît parvient à sa croissance, prit du latin son nom d'Ops (le secours) et du grec celui de Rhéa (l'abondance). Les attributs de Cérès, sa fille, sont différents. Les artistes de l'antiquité représentent celle-ci avec une couronne d'épis ou de pavots, portée sur un char attelé de lions, tenant de la main droite un faisceau d'épis, et de la gauche une torche ardente. Quelquefois on la voit coiffée du *modius,* comme sur la cornaline décrite par M. Chabouillet, dans le catalogue raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, n° 1716. Mais ici, la confusion n'est pas possible, attendu que ce sont bien des tours qui forment le diadème de la figurine de M. Gadot.

Figurine en plomb provenant d'une de ces tombes creusées dans le roc, que l'on a découvertes sur la pente du Mecid. — Costume et armure de soldat ; casque à bords relevés ; larges boucles d'oreille. Le profil des pieds, qui sont d'une longueur démesurée, montre qu'ils sont destinés à servir de support. Il faut voir dans cet objet un jouet d'enfant. — Grandeur naturelle.

Figurine en bronze trouvée dans les fondations d'une maison de la rue Sérigny et donnée au musée par M. Cunéo, entrepreneur. — Sujet : Acteur comique déclamant. Le geste, la grimace, la disproportion des membres, font de cette petite composition une véritable caricature. — Grandeur réelle.

Planche XI. — Mosaïque chrétienne de l'époque byzantine, découverte sur la route du Bardo, en contre-

bas de la promenade. Ce pavage remarquable, dont la perte laissera des regrets aux amateurs d'antiquités, fut enlevé par fragments et déposé par les soins de M. Villevaleix, maire de Constantine, dans le musée de la place Négrier, où M. Vicrey en fit un dessin, au quart de la grandeur naturelle. L'image dont notre album s'est enrichi, a été exécutée par M. L. Féraud, et c'est malheureusement le seul souvenir qui nous reste d'un des plus beaux échantillons de l'industrie locale.

Au centre, dans un cadre à double baguette est disposée sur trois lignes, une légende latine qui résume en quatre mots l'expression de la conscience : IVSTVS SIBI LEX EST « le juste est sa propre loi ». Une guirlande de feuillage s'enroule autour du cadre auquel l'artiste a accolé deux symboles du christianisme bien connus, la colombe et la fleur trilobée. Chacun des angles du tableau est occupé par un de ces vases élancés, que les Grecs appelaient *carchêsion*, et d'où s'échappent vers la gauche et la droite une branche de cette fleur trilobée qui figure la trinité. Par sa simplicité, le double cordon de la bordure, loin de distraire le regard, le livre tout entier au charme des détails. L'inscription, dans laquelle on remarque un *lambda*, qui à lui seul est une date, se compose de cubes en marbre noir et blanc. Les vases, les fleurs et les oiseaux offrent des couleurs rouges, vertes, jaunes, empruntées à la nature, tandis que les demi-teintes sont obtenues à l'aide de dés en marbre gris, en marbre jaune clair et en verre mat, qui font de ce pavage une véritable peinture.

A. Cherbonneau.

ADDITION AU MÉMOIRE

SUR LES INSCRIPTIONS NUMIDICO-PUNIQUES

DE CONSTANTINE.

(Voir l'Annuaire de 1860-61).

Aux pages 2 et 3 du mémoire précité, j'ai signalé ces circonstances que les monuments numidico-puniques dont j'avais à m'occuper avaient été découverts aux environs de Constantine en plusieurs fois ; que, pour les premières trouvailles, j'avais reçu de M. Cherbonneau, des estampages et des copies en aussi grand nombre que cela m'avait paru nécessaire pour m'éclairer aussi bien que possible sur la contexture des inscriptions qui devaient faire l'objet spécial de mon étude ; mais que, pour les dernières exhumations, cet habile et dévoué correspondant n'avait pu m'adresser qu'une première épreuve de quatre seulement des nouvelles inscriptions ; que M. le Maire de la Commune avait bien voulu prescrire à une autre personne de lever à mon intention des estampages, mais que cette opération n'avait été appliquée encore qu'à une partie incomplète et qu'elle n'avait pas assez

réussi pour ne me laisser aucun doute. Depuis, M. Cherbonneau m'a expédié de nouvelles copies ; cet envoi contient douze exemplaires, dont huit avec des restes plus ou moins lisibles d'épigraphes, les quatre autres sans lettres. Des huit premières, trois se rapportent à des estampages compris dans l'envoi précédemment effectué par les soins de M. le Maire et mentionnés dans mon mémoire, savoir : les nos 11, 15 et 16 ; ils ne m'ont fourni aucune lumière subsidiaire, mais ils confirment la leçon شنع au lieu de شمع [1], leçon qui ne m'avait d'ailleurs paru douteuse que pour le no 16. Des cinq autres exemplaires, conservant des traces d'inscription, lesquels sont inédits, trois sont complétement inexplicables ; je les reproduis toutefois ici, sous les nos 1, 2 et 3, planche 12 : les deux autres, dessinés aux nos 4 et 5, planche 13, peuvent s'interpréter, le no 4 presque complétement, le no 5 dans la partie formulaire que je regarde comme imprécatoire.

Depuis la dernière communication de M. Cherbonneau, j'ai fait d'inutiles efforts afin d'obtenir des documents plus décisifs et l'entier complément de ce qui manque à mon précédent mémoire. Quelque affecté que je sois de cette impuissance, mon amour de la science est trop profond pour que je me laisse décourager. Je tenterai donc de tirer tout le parti possible des éléments insuffisants que je possède et, en y ajoutant les résultats de recherches que j'ai continué de faire dans d'autres publications, je pense arriver à confirmer de plus en plus la signification funéraire que j'ai attribuée aux monuments dont il s'agit.

1 Voir, pour la valeur que j'attribue à شن, mon mémoire précité, p. 4.

Je désire que la Société archéologique de la province de Constantine, qui m'a montré déjà tant de bienveillance, daigne voir encore dans ce travail additionnel une preuve de ma déférence pour elle et de l'intérêt que je prends à tout ce qui peut concourir aux progrès de notre colonisation algérienne.

Voici ce que je crois pouvoir transcrire et traduire des n[os] 4 et 5, dont les inscriptions sont en caractères de basse époque.[1]

IV.

Jechonsalomo filio	ليكنشلم بن
Bodmelkartis	بدملقرت ..

V.

....	....
....	....
Obedivi, signum consecravi.	شما ات قلا

Peut-être le n° 5 doit-il, de préférence, se lire شمع ات قلا, ou شمع قلا ; mais cela, au fond, ne changerait rien au point de vue de ma thèse générale, et il n'y a rien à déduire de nouveau de ce court fragment : je me bornerai à regretter l'état indéchiffrable de ce qui précède.

Au n° 4, je suis porté à croire que l'inscription est complète telle que je l'ai rendue. En effet, il reste à la fin de la seconde ligne, trop peu de place pour qu'il y

1 J'ai employé dans mon mémoire, pour ces caractères, la dénomination d'écriture *numidico-punique* : les Allemands ont adopté celle d'écriture *néo-punique*, qui est peut-être préférable.

ait eu autre chose qu'un mot de deux lettres, et l'on ne voit guère ce que ce mot aurait pu signifier : je pense donc que les deux traits marqués sur le dessin sont des produits de l'altération du temps, de même que ceux qui sont tracés entre la sixième et la septième lettre (de droite à gauche), c'est-à-dire entre le *resch* et le *tau*. Quoiqu'il en soit, la dédicace à un homme, par laquelle le texte est constitué, prouve évidemment qu'il ne s'agit point d'une action de grâces pour l'accomplissement d'un vœu, et toutes les autres circonstances rapportées dans mon mémoire me paraissent en même temps démontrer qu'il ne peut non plus être question d'un monument honorifique : ce ne doit donc être qu'une épitaphe réduite à la plus grande simplicité. Dans ce cas, la similitude des ornements avec ceux des autres pierres induit à conclure que, d'une part comme de l'autre, ces ornements, dans leur ensemble, sont funéraires. Je dis dans leur ensemble, car, en détail, la plupart se trouvent sur d'autres espèces de monuments où il n'ont assurément pas ce caractère. Ainsi, l'astre et le croissant se montrent sur un assez grand nombre de médailles puniques d'Afrique et d'Espague : la figure anthropomorphe apparait sur d'autres médailles carthaginoises que celles que j'ai citées, médailles d'or et d'argent.

Dans ses *Fouilles à Carthage*,[1] planche III, M. Beulé a dessiné trois fragments de stèles, représentant chacune, dans un encadrement quadrilatère, une personne en pied, de face, savoir deux femmes et un homme, dont l'avant-bras droit est redressé, la paume de la main en

[1] In-4°, Paris, 1861.

avant, contre le côté correspondant de la poitrine.[1] Il est de toute vraissemblance que cette image exprime en plein le même motif que celui qui est indiqué en abrégé par l'avant-bras et la main seuls sur les monuments dont j'ai parlé dans mon mémoire : or ce motif ne me paraît pas pouvoir être votif. Le même ouvrage, à la planche V, donne les copies de deux autres fragments, dépourvus, comme les précédents, d'inscriptions, dont l'un, terminé supérieurement en pointe, contient dans la partie triangulaire une figure qui paraît avoir été aussi l'avant-bras et la main dressés; cette figure repose sur un rebord transversal, festonné, au-dessous duquel se montrent successivement une rosace, le croissant ouvert en bas, un globe et la figure anthropomorphe accostée à gauche du symbole qui a quelque ressemblance avec le caducée : l'autre fragment porte en haut l'extrémité inférieure d'un avant-bras, puis au-dessous une variante particulière du dernier symbole. Il me paraît évident que, de cette identité d'emblème, ressort l'identité de destination des monuments et, par suite, une corroboration de l'argument que j'ai tiré du nombre comme proclamant que cette destination est, non votive, mais funéraire.

Je viens de faire remarquer que, sur l'un des fragments déterrés par M. Beulé, le symbole caducéiforme offre dans sa configuration une variante particulière. Cette variante consiste dans l'existence, à mon avis manifeste, d'un tronc et de deux branches latérales, terminées chacune par trois feuilles, ainsi qu'on peut le voir planche 13, VI B, c'est-à-dire qu'elle donne la preuve que le symbole

[1] Voir ci-après, pl. 13, n° VI, C.

est une réduction de l'arbre noueux, ce qui est en outre confirmé par deux des dessins que M. Cherbonneau m'a envoyés en dernier lieu, savoir le n° 4, dont j'ai analysé ci-dessus l'inscription, et l'un des fragments anépigraphes dont, pour ce motif, je reproduis la copie, planche 13, VI A : en effet ces dessins représentent clairement, au pied de la figure, le sol dans lequel l'arbre est planté.

En même temps que M. Beulé éditait à Paris ses *Fouilles à Carthage*, M. Davis, qui s'était trouvé avec lui sur le même champ d'exploration, publiait à Londres le résultat de ses propres recherches sous ce titre : *Carthage and her remains* (Carthage et ses restes). En regard de la page 256 est une planche qui donne le dessin de deux des quarante inscriptions mentionnées en note aux pages 86 et 87 de mon mémoire. L'une des stèles porte au sommet, dans la pointe triangulaire, la figure anthropomorphe, puis dans le champ, au-dessous de l'inscription, deux avant-bras droits dressés, la paume de chaque main en avant, et, entre ces avant-bras, la figure trifoliée qui termine chaque branche latérale sur le fragment rapporté ci-dessus d'après M. Beulé. Sur la pierre qui porte dans Gesenius le nom de *Troisième Carthaginoise*, on voit au sommet, dans le compartiment pyramidal, l'avant-bras droit et la main, puis dans le champ, au-dessous pareillement de l'épigraphe, la même figure trifoliée, mais accostée de deux figures anthropomorphes portées chacune sur une base rattachée par un filet à l'image centrale. Cette figure trifoliée, ainsi isolée, représente donc l'arbre et elle sert d'intermédiaire à la représentation plus simple encore au moyen d'une feuille dont j'ai parlé en note à la page 79 de mon mémoire ; sous

l'une ou l'autre de ces formes, l'emblème fait allusion au retour printanier de la force végétative, et philosophiquement à la renaissance outre-tombe, au *Perpetuum ver* du distique de Juvénal que j'ai cité à la page 78. Mais je dois ici ajouter une remarque au sujet du nombre *trinaire* des feuilles, nombre qui paraît constant et que l'on peut observer aussi sur plusieurs des monuments dont j'ai donné les dessins à la planche II de mon mémoire : il avait probablement une signification théologique.

Quoiqu'il en soit, les deux stèles publiées par M. Davis offrent pour moi, dans l'état actuel des choses, un plus grand intérêt par les textes des inscriptions. Ces textes, qui sont complets, doivent être transcrits ainsi :

2°	1°
لربت لتنت فن بعل و	لربت لتنت فن بعل ول
لادن لبعل حمن اش	عدن لبعل حمن لش ندر
ندر عبدملقرت	ارشش بن بد عشترت بن
بن بدملقرت بن عب	بداشمن كشمع قلا بركا
دملقرت كشمع قلا	

Ce qui peut, je crois, se traduire en ces termes :

1°

Dominæ Taniti imagini Baalis et domino Baali Hammani. Hoc votum

Arasas[1], *filius Bodastartis, filii*
Bodasmunis, prout auditum, maledixi.

2°

Dominæ Taniti imagini Baalis et
domino Baali Hammani. Hoc
votum Abdmelkart,
filius Bodmelkartis, filii Ab-
dmelkartis, prout auditum, imprecatione consecravi.

Ces inscriptions servent de transition entre les textes carthaginois jusqu'alors connus et les textes numidico-puniques, en ce qu'elles présentent la formule finale que les monuments carthaginois n'avaient pas encore montrée.[2] Or, cette circonstance est très-importante puisque la dédicace s'adresse à deux divinités et que, si le verbe شمع compris dans la formule terminale s'appliquait aux mêmes divinités pour dire qu'elles ont entendu, exaucé une prière, il devrait être au pluriel : or, il y a شمع et c'est un singulier; le sens prétendu ne peut donc être admis, tandis que celui que je propose s'adapte sans difficulté à ce singulier.

Enfin, à l'occasion des détails sur des cylindres funéraires en terre cuite donnés par M. Vicrey dans son intéressante note sur les fouilles de Constantine, pages 90, 91 et 92 de mon mémoire, je crois opportun de rapporter le passage d'une lettre de Thoresby sur des tubes

1 Ce nom pourrait aussi être *Arasam*.

2 La réunion dans le n° 2 des noms d'hommes *Abdmelkart* et *Bodmelkart* n'autorise-t-elle pas à conclure qu'ils n'étaient pas synonymes?

semblables, adressée à Martin Lister et publiée dans les *Transactions philosophiques*, année 1697, n° 234 : « J'ai » été assez heureux pour ajouter à mes antiquités romai- » nes deux urnes entières d'argile bleue, mais de formes » différentes, contenant quelques os brûlés. Deux autres » vases d'argile rouge, dont le plus petit ressemble au » *simpulum* des Romains, et, par la petitesse de son col, » paraît avoir été une espèce de *lacrymatoire* ou un vase » propre à contenir quelque chose de liquide plutôt que » des cendres. L'autre faisait partie d'un canal ou gout- » tière tourné en vis en dedans, avec une partie plus » étroite, pour être introduite sans doute dans le tuyau » suivant d'un pied de long. On en a trouvé plusieurs » dans cet endroit, qui était la sépulture des Romains à » Yorck, près de la rivière, à *Boutham-bor*, qui, selon » le docteur Gall, signifie lieu où l'on brûle. Et il est » incontestable, par le nombre d'urnes que l'on y a dé- » couvertes, que c'était là l'endroit où les Romains » s'acquittaient de ce devoir funèbre et qu'ils s'en servi- » rent encore pour leurs sépultures après que Sylla eût » aboli l'usage de brûler les morts. On a trouvé l'hiver » dernier, un *hypogæum* remarquable, dans lequel il n'y » avait point d'urnes ; il était assez vaste pour contenir » deux ou trois corps, pavé de briques de deux pouces » d'épaisseur, huit de long et autant de large, formant un » carré dont les côtés étaient également pavés de briques » Romaines, mais celles qui couvraient la voûte étaient » plus remarquables parce qu'elles étaient de deux pieds » en carré et d'une épaisseur proportionnée[1]. » Ces

[1] Trad. de Millin de Grandmaison, dans l'*Abrégé des transact. philos.*

détails offrent un rapprochement frappant avec plusieurs de ceux de la note de M. Vicrey : ils confirmeraient, s'il en était besoin, la conclusion qu'il a portée sur les cylindres en poterie dont il a parlé et, par suite, la destination similairement funéraire des autres monuments trouvés dans la même localité que l'un de ces cylindres.

J'espère donc, en définitive, ainsi que je l'ai annoncé au début, que les nouveaux éléments d'appréciation que je viens de passer rapidement en revue apporteront un surcroît de force à l'opinion générale que j'ai cherché à établir dans le mémoire que la Société archéologique de Constantine a bien voulu admettre dans son Annuaire, lequel mémoire d'ailleurs n'a encore, que je sache, suscité aucune contradiction.

Paris, 13 avril 1862.

A. JUDAS.

P. S. — Depuis l'envoi de cette note, il a été rendu, dans le n° 14 du *Literarisches Centralblatt für Deutschland,* un compte sommaire de mon mémoire; on y paraît maintenir les opinions d'auteurs allemands que j'ai combattues, mais sans mentionner les arguments nouveaux que j'ai exposés et développés, et sans faire valoir aucune raison non encore discutée : je n'ai donc nul motif de modifier mon avis. L'auteur de l'analyse prétend qu'à la

de la Société royale de Londres, par Gibelin, tome second, Paris, 1790, pages 61 et 62.

seconde ligne de l'inscription mixte n° 2, on doit lire هرب, *le prince,* au lieu de هرف, *le médecin.* C'est possible; cependant sur aucun des estampages, ni sur la copie *de visu* que j'ai reçus, il n'est permis de voir, dans la dernière lettre du groupe, autre chose qu'un *phé;* le *beth* est formé partout différemment.

Un fait beaucoup plus important que je dois signaler aux lecteurs, c'est l'exposition au Musée Napoléon III de deux inscriptions rapportées de Phénicie par M. Renan, dans lesquelles se trouvent les formules qui ont fait l'objet principal de mon travail; mais je dois me borner à cet énoncé, car il est de stricte convenance et en même temps de l'intérêt de la science que la publication et l'explication de ces documents soient laissées à l'éminent académicien qui a si bien rempli la mission que l'Empereur lui avait confiée.

15 juin 1862.

RAPPORT

ADRESSÉ A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR LES FOUILLES DU SOUMAA (MONUMENT DU KROUB).



Constantine, le 28 décembre 1861.

Monsieur le Préfet,

La destination du Soumaa, cet édifice grandiose qui se dresse sur une colline formant à l'est la limite du territoire des Cirtéens, constitue un problême digne de l'attention des savants. Était-ce un mausolée, ainsi que l'ont prétendu quelques archéologues, ou faut-il plutôt le considérer comme le monument commémoratif d'une grande victoire?

Parmi les débris épars de cette vaste ruine et les vestiges qui l'avoisinent, un seul, trouvé à une distance de

quatre kilomètres, aurait pu se prêter à une explication plausible. Ce document est un bas-relief en marbre, encastré aujourd'hui dans un mur de l'église du Kroub, et sur lequel on lit, à côté d'une Victoire ailée, les mots : A DEO DATVR BICTORIA. Mais l'hypothèse tombe d'elle-même, si l'on compare l'architecture régulière du Soumaa à cette sculpture barbare de la basse époque.

Vous avez pensé, Monsieur le Préfet, qu'il était opportun d'entreprendre des fouilles autour du monument en question, afin d'arracher au sol les renseignements que la main des hommes ou les ravages du temps ont fait disparaître. Nous devons à votre sollicitude éclairée pour tout ce qui se rattache à l'histoire de la Numidie, d'avoir été chargés de cette mission intéressante.

Les indigènes désignent le monument qui fait l'objet de notre rapport, par un mot de la langue arabe signifiant *tour, minaret*; les Européens l'ont adopté.

La destruction du Soumaa paraît devoir être attribuée à un de ces terribles tremblements de terre qui ont renversé tant d'édifices dans le nord de l'Afrique. Nous ne conservons aucun doute à cet égard.

A en juger par l'amoncellement des matériaux, l'oscillation aurait eu lieu du sud au nord. Cependant, un grand nombre de pierres et de colonnes se sont écroulées sur les faces sud et est, et l'on conçoit qu'elles y aient été poussées par la chûte du faîte de l'édifice.

Les matériaux qui entrent dans la construction du Soumaa sont d'une très-forte dimension. Il eût fallu une somme considérable pour attaquer la partie nord, peut-être celle qui porte la dédicace, en face de Cirta. Nous avons mieux aimé consacrer les faibles ressources que

vous mettiez à notre disposition, au déblaiement des trois autres côtés, en commençant par le sud.

Dans l'état actuel, la ruine se compose d'un socle en pierres de taille de grand appareil. Ce premier socle, qui était, en partie, envahi par l'exhaussement du sol, en partie, masqué par les pierres tombées du sommet, a été dégagé par nous sur deux faces. Il a 2m90 d'élévation, sur 10m50 de côté. Au-dessus, régnent trois assises en pierres de taille, mesurant chacune 0m20 de hauteur, et formant gradin par un mouvement de retraite équivalant à 0m40. L'assise supérieure reçoit un nouveau socle de deux assises seulement, et qui ne mesurent pas plus d'un mètre. Le couronnement de ce socle est une corniche composée de plusieurs membres de moulures, dont le profil reparaît en plusieurs endroits. Une rangée de pierres, haute de 0m50, surmonte la corniche et soutient elle-même quatre massifs en pierres de taille qui ont été violemment ébranlés par les secousses du tremblement de terre. Ces piliers, qui ont identiquement les mêmes dimensions, sont placés symétriquement et occupent les quatre angles de la base que nous venons de décrire. Sur quelques-uns d'entre eux se voient encore des boucliers ronds « *umbones* ».

Telle est la ruine que nous avions mission d'étudier. La découverte des fûts de colonne, des bases, des chapiteaux, des moulures, des fragments de soffiites et de plafond, gisant sur le sol ou extraits des décombres, nous a servi à reconstruire la partie supérieure du monument, qui est représentée par un trait plus fort sur le dessin annexé au rapport. Mais il est possible, et nous serions heureux de le reconnaître, que la rencontre d'élé-

ments nouveaux, notamment sous les éboulements du nord et de l'est, vienne modifier cette restitution, à laquelle nous attachons d'autant plus de prix, qu'elle s'harmonise parfaitement avec le style général de l'édifice.

En effet, si l'on mesure la partie inférieure des bases, on admettra facilement que chaque pilier doit en avoir reçu quatre, les bases ayant 0m92 de diamètre, et les piliers 1m85 de côté. Les recherches que nous avons faites jusqu'à ce jour, ne nous ont fourni, il est vrai, que sept bases et cinq chapiteaux. Mais nos ouvriers n'ont guère remué qu'un quart des pierres écroulées, et il est parfaitement évident que le cimetière musulman, situé à cinquante mètres environ du Soumaa, en a absorbé un grand nombre.

Les bases indiquent que la partie inférieure des colonnes mesurait 0m63 de diamètre et les chapiteaux donnent 0m55 de diamètre à la partie supérieure du fût. Si les bases appartiennent à l'ordre dorique, les chapiteaux ne se rattachent à aucun ordre connu. Cependant, comme leur simplicité les rapproche de l'ordre toscan, nous avons cru pouvoir déterminer la hauteur des colonnes. Au-dessus des colonnes régnait une architrave avec tympan, que couronnait une corniche rampante et formant fronton. Le tracé de ce fronton est indiqué d'une manière incontestable par des pierres d'angle et des pierres courantes qui portent en relief les éléments reconnaissables de cette décoration architecturale.

Quant au motif figuré au-dessus du fronton, ce n'est qu'avec une extrême réserve que nous en marquons la structure, attendu qu'un certain nombre de moulures ramassées en dernier lieu, sont venues jeter l'incertitude

à travers le plan que nous avions combiné à l'aide des premières données.

Deux fragments de bronze, dont l'un représente, à ne pas s'y méprendre, le creux de l'aine droite d'un homme, nous ont aidé à supposer l'existence d'une statue qui aurait été posée dans l'espace compris entre les seize colonnes. Malheureusement aucune trace de piédestal ne s'est offerte à nos yeux.

Revenant au couronnement de l'édifice, il nous a semblé illogique de lui assigner un autre profil, en présence du grand nombre de pierres plates, de soffites et de moulures de peu de relief, que nous avons remarquées dans l'amoncellement des ruines. A l'intérieur, il devait y avoir un plafond. Le linteau reposant sur les chapiteaux des colonnes était d'un seul morceau d'environ 2m50 de long, avec un soffite mouluré à sa face inférieure.

Lorsque nous arrivâmes devant le Soumaa et que nous en prîmes les mesures, nous fîmes la remarque que le socle de base reproduit par le dessin du commandant Lamarre, en 1848, n'avait qu'un mètre de hauteur. Voyant que la terre recouvrait en partie l'une des assises, nous avons espéré lui rendre avec la pioche, ses véritables proportions. En conséquence, une tranchée a été ouverte le long de la face occidentale. A une profondeur de 2m90, les ouvriers ont reconnu le premier lit de pierres qui sert de fondations à l'édifice. Ils avaient rencontré, pendant l'opération, deux squelettes adossés contre le mur et reposant sur la terre meuble. Les objets ramassés là se réduisent à un petit nombre, savoir :

Un tenon en fer à queue d'aronde, pesant huit

kilogrammes et revêtu d'une enveloppe de plomb;

Un boudjou en cuivre, frappé à Tunis, au nom du sultan Sélim (1801);

Un morceau de bronze de 0^m08 de long, sur 0^m02 de large, dont il n'est pas aisé de déterminer l'emploi, mais que nous supposons, comme il a été dit plus haut, avoir été détaché de l'aine droite d'une statue.

Des tessons de poteries des bas temps étaient mêlés à d'autres débris insignifiants.

Une fois descendus jusqu'aux fondations, nous n'avons point su nous défendre du désir de connaître la structure intérieure du monument. Un pareil massif de maçonnerie ne pouvait-il pas contenir une chambre, où auraient été déposés des armes, des enseignes, en un mot, les témoignages d'une grande victoire? Nous avons arraché plusieurs pierres de la première et de la deuxième assises, en commençant par le bas. Mais, après une journée d'un travail pénible et qui n'était pas sans danger, nous n'avions obtenu qu'une ouverture de 1^m50. L'opération fut arrêtée par la dimension des matériaux qui forment la couche postérieure.

Notre intention étant de procéder pour la face du sud, comme pour la précédente, les pioches furent enfoncées jusqu'à la même profondeur; et c'est alors qu'on trouva un squelette mêlé à la terre vierge, auprès duquel était posé un fer de pique ou de lance, qui mesure 0^m15 de long sur une épaisseur de 0^m05 à la naissance. Cette pièce qui est cylindrique et creuse à l'endroit où elle recevait le bois de l'arme, se termine par une pointe quadrangulaire. La rouille ne lui a point fait perdre sa forme primitive. A deux mètres environ de l'objet en

question, s'est rencontrée une petite cruche romaine qu'un coup de pioche a fait voler en éclats.

Restait la face de l'est, celle du nord ne pouvant être explorée qu'à la condition de sacrifier une somme de douze ou quinze cents francs. Notre travail s'est donc borné au déplacement de quelques pierres tombées près du socle, et, malgré le peu d'espoir que nous avions de grossir la quantité de renseignements recueillis depuis le début, nous avons retourné le sol sur un espace de dix à douze mètres et à des profondeurs inégales. Dans chaque tranchée, c'était un mélange compact de fragments de poteries grossières, de morceaux de briques et de moellons, qui prouvent que le mamelon du Soumaa fut habité dans l'antiquité la plus reculée. Quelques médailles de bronze, du plus petit modèle, ont été ramassées à côté d'un moulin à bras, que nous croyons d'origine numide et qui mérite une description particulière.

Cette machine se compose de deux meules rondes en calcaire blanc, ayant un diamètre de 0m18. Leur épaisseur n'est pas la même ; la meule que l'on posait par dessous, est épaisse de 0m06, et l'une de ses faces est couverte de sillons dirigés en sens contraire, de façon à produire quatre divisions ou sections, tandis que la meule de dessus, outre les deux trous pratiqués sur la tranche pour recevoir la manivelle qui la faisait mouvoir, porte deux larges rainures en forme de croix grecque à la partie supérieure. Le grand trou qui traverse ces deux pierres, montre qu'elles étaient assujéties à un arbre en fer. Malgré l'analogie frappante qui existe au premier aspect entre ce moulin à bras et celui qu'emploient aujourd'hui les femmes arabes, nos ouvriers indigènes dé-

clarèrent unanimement que nous venions de trouver un ustensile appartenant au monde payen.

Nous ne mentionnerons qu'en passant trois ou quatre plaques irrégulières de plomb fondu, auxquelles il est aisé d'assigner une origine, quand on se rappelle qu'après l'expulsion des Grecs Byzantins, l'industrie disparut, pour ainsi dire, du nord de l'Afrique. Dans ces temps barbares, les musulmans n'eurent d'autre ressource que de chercher du fer et du bronze dans les ruines laissées par le peuple qui les avait précédés. C'est ainsi que pour arracher une agrafe, un tenon, une barre, ils faisaient fondre le plomb servant à les maintenir dans la pierre.

Plus on examine le Soumaa, c'est-à-dire les membres dispersés de ce grand monument, plus on demeure convaincu que son érection remonte à une époque où les bonnes traditions du grand art étaient encore respectées. Il serait donc plus ancien qu'on ne l'a snpposé. La justesse des proportions, la taille des pierres, la simplicité des colonnes, l'élégance de l'ensemble, en font un édifice qui prend place dans le premier ou le second siècle de la domination romaine en Afrique.

Dirigés par votre heureuse inspiration, Monsieur le Préfet, nos efforts n'ont pas laissé d'avancer la solution d'un problême que l'archéologie, à défaut de l'histoire, pourra seule expliquer.

REMOND. A. CHERBONNEAU.

INSCRIPTIONS

DÉCOUVERTES DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE

depuis le mois de septembre 1861.



I. — ROUTE DE CONSTANTINE A SÉTIF.



Fouilles d'Arsacal. La ville qui porte ce nom, était bâtie sur un plateau à peu près circulaire, au milieu du pâté montagneux du Chettâba. Plusieurs excursions faites dans les lieux environnants, nous avaient appris que la colonisation romaine y était florissante avant l'invasion musulmane. Le passage de l'*Africa christiana* retrouvé par M. Léon Renier, identifiait l'évêché *Arsicaritanus* avec l'ethnique *Arsacalitanus* qu'on lit sur l'autel de Cérès (voir l'*Ann. Archéol. 1854-55, p. 81).* En présence de ces faits qui démontraient d'une manière incontestable l'importance de la cité la plus rapprochée de Constantine, la Société Archéologique décida, dans sa séance du 20 septembre 1861, que des fouilles seraient entreprises à Arsacal, sous la direction de deux de ses membres, MM. Ginsburg et Cherbonneau. Une somme de 300 francs fut votée à cet effet.

Il serait oiseux de parler des fatigues inhérentes à un travail de cette nature. Ceux qui habitent notre colonie n'ignorent pas que la moindre course en Afrique ressemble à une émigration. Nous mentionnerons seulement le résultat de nos recherches, qui viennent enrichir la science épigraphique de plus de 135 inscriptions inédites.

La ville d'Arsacal a presque complétement disparu. A l'exception de quelques parties de muraille qui bordent le plateau d'El-Golïa du côté du nord et de l'ouest, on n'y aperçoit plus qu'un chaos de pierres taillées.

Des restes de constructions solides répandus sur toute la partie qui regarde la vallée du Rhumel, annoncent qu'il existait en cet endroit un quartier populeux. C'est là que nous avons retrouvé en entier le plan de la citadelle « *castellum Arsacalitanum* »; mais nous aurions eu besoin d'un peu plus de temps pour reconnaître l'emplacement de l'église, qui nous a paru située dans le voisinage. Les pierres qui composaient les autres édifices publics et les habitations particulières, sont maintenant dans un état de désordre et de confusion qui ne permet pas à l'œil de l'observateur d'en ressaisir le dessin primitif. De grands espaces, envahis par la charrue, ont vu le sol s'exhausser de siècle en siècle par l'amoncellement des couches de détritus végétaux. Cà et là, des rangées de matériaux disposés par un berger, en manière d'abri, interrompent la monotonie du lieu et attestent en même temps combien est passagère l'installation du peuple qui remplaça les Romains de Byzance.

Le monument le plus ancien qne nous connaissions jusqu'à présent à Arsacal, est un arc de triomphe dédié par Potitus à l'empereur Hadrien (voir l'*Ann. Arch.*

1860-61, p. 249). Les renseignements historiques ne remontent pas plus haut que ce règne qui se termina en l'année 138. Nous possédons, en outre, une dédicace à Septime Sévère, qui figurera en tête de la liste ci-jointe. Les inscriptions religieuses ne portant point de date, nous sommes dans l'impossibilité de classer les autels de Cérès, de Mercure, de la Victoire et du Génie de la Colonie, qui ont été retirés des décombres de la ville. En revanche, l'examen des épitaphes nous a éclairés sur plusieurs points, à savoir, que le Chettâba continua d'être un grand centre de population jusqu'à la fin de la domination byzantine, et que le christianisme y comptait de nombreux adhérents.

Trois rampes, creusées dans le rocher, conduisaient aux portes de la ville. Les soubassements de celles du nord-est et du sud-est sont encore debout; M. L. Féraud, qui est le propriétaire du terrain, a eu l'obligeance de me les faire voir. Avant de commencer les fouilles sur un terrain dont le diamètre mesure au moins douze cents pas, le premier sentiment que l'on éprouve est de l'hésitation. Il faut choisir une place de bonne ressource. Je pensais que la porte qui s'ouvre dans la direction de Constantine, avait dû être la porte principale. Le voisinage de l'arc de triomphe servait de fondement à cette supposition. C'est de ce côté que les ouvriers furent établis.

Huit jours après, nous revenions visiter une tranchée pratiquée à une profondeur de deux mètres, dans un sol presque noir mélangé de débris de toute espèce, tels que marbre, tuiles et poteries. Un dallage de 4 mètres carrés avait été mis à nu, et l'on avait déblayé un bel

autel de $1^{m}30$ sur $0^{m}55$, orné de moulures aux deux extrémités. J'ai copié, sur la face antérieure de ce monument, l'inscription suivante :

Monuments religieux. — Monuments publics.

N° 1.

VICTORIAE
❀ ❀ AVG SAC
C IVLIVS VICTOR
AED PRAEF PR III VIR
SIGNVM VICTORIAE
QVOD NOMINE IVLIO
RVM TERTVLLI MAR
TIALIS QVADRATI IVLI
ANI VICTORIS HONO
RATAE FILIOR SVORVM
PROMISERAT SVA PEC FEC
IDEMQVE DEDICAVIT
ET DEDICATIONEM
DIEM LVDORVM CELEBRAVIT

Victoriae augustae sacrum. Caius Iulius Victor, aedilis, praefectus praetorio, triumvir, signum Victoriae, quod nomine Iuliorum, Tertullii, Martialis, Quadrati, Iuliani, Victoris, Honoratae, filiorum suorum, promiserat, suâ pecuniâ fecit, idemque dedicavit et dedicationem diem ludorum celebravit.

« Monument à la Victoire auguste. Caius Julius Victor, édile, pérfet du prétoire, triumvir, a élevé cette statue à la Victoire, à ses frais, et la lui a dédiée pour accomplir une promesse faite au nom de ses enfants, Tertullius,

Martialis, Quadratus, Julianus, Victor et Honorata. Il en a célébré la dédicace le jour même où il offrait des jeux à la population. »

A la 10e ligne, V et M sont liés; à la 14e ligne, I et T forment un sigle semblable à une croix. La 2e ligne est précédée d'une palme et d'une feuille de lierre. Toutes les parties de la légende sont bien conservées : il serait difficile de rencontrer un texte plus net.

Selon toute apparence, un édicule rectangulaire recouvrait cet autel, car on a déjà ramassé dans les mêmes déblais trois chapiteaux carrés du même calcaire. A quelques pas de là et en marchant vers le centre, on a retrouvé, l'une sur l'autre, deux pierres écrites d'un mètre de longueur, et dont la hauteur, en comptant la moulure de l'encadrement, ne dépasse pas 0m31. Ces deux pierres sont des fragments d'une dédicace à l'empereur Septime Sévère, que je crois pouvoir restituer sans attendre la découverte de la partie gauche. Bien que l'écriture, qui est d'un beau galbe, ait un peu souffert de l'humidité, et qu'une dizaine de lettres aient été enlevées par des brisures, la copie que voici ne présente pas trop de lacunes :

No 2.

I PII GERMANICI SARMATICI PII DIV COMMODI FRATRI DIVI ANTONINI NEP
O NEPOTI DIVI TRAIANI PARTHICI ABN OTI DIVI NERVAE ADNEPOTI L SEPTIMI
ARABICO ADIABENICO PROPAGATORI MPERI PONTIFICI MAXIMO TRIB POTES
PATRI M AVRELI ANTONINI CAESARIS MP.DESTINATI.RES.PUB.ARSACALITAN
PR PR Q ANICIO FAUSTO CV PATRO OLONIARVM

IMPERATORI CÆSARI DIVI MARCI ANTONINi *pii Germanici Sarmatici filio, divi Commodi fratri, divi Antonini ne-*

poti, DIVI HADRIANI PR*onepoti, divi Trajani Parthici abnepoti, divi Nervae adnepoti, Lucio Septimio* SEVERO, PIO PERTINACI AUGUSTO *Arabico Adiabenico, propagatori imperii, Pontifici maximo, Tribunitiae potes*TATIS XI, IMPERATORI X, CONSULI III, PATRI PATRIÆ, *patri Marci Aurelii Antonini Caesaris, Imperatoris designati, Respublica Arsacalitana, dedicante Quinto Anicio Fausto, clarissimo viro, patrono Coloniarum.*

« A l'empereur César, fils du divin Marcus Antoninus, pieux, Germanique, Sarmatique, — frère du divin Commode, — petit-fils du divin Antonin, — arrière petit-fils du divin Hadrien, du divin Trajan Parthique, et du divin Nerva, — Lucius Septimius Severus, pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, propagateur de l'empire, très-grand Pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la XIe fois, proclamé Imperator pour la Xe fois, Consul pour la IIIe fois, père de la patrie, père de Marcus Aurelius, César et Empereur désigné, — la République d'Arsacal. Monument dédié par Quintus Anicius Faustus, personnage clarissime, patron des Colonies. »

A la 2e ligne du fragment de droite, les lettres V et A sont liées.

Les ruines de Lambèse et de *Lamba fundus* ont fourni à M. Léon Benier sept monuments consacrés par le même Q. Anicius Faustus à la famille de Septime Sévère. Dans ce nombre, il y en a six antérieurs à l'année 211, puisqu'ils portent le nom de Géta. Le septième est dédié à Septime Sévère seul *(Inscript. rom. de l'Algérie, n°s 56, 57, 61, 62, 63, 64 et 1575).* Il est à remarquer que la

mention des titres de Tribun, d'Imperator et de Consul, ne se rencontre que sur le n° 6.

Les textes de Lambèse complètent heureusement le *cursus honorum* de Q. Anicius Faustus, en le nommant légat des deux Augustes, propréteur de la province de Numidie, personnage clarissime et consul désigné. La famille à laquelle il appartient, était d'ailleurs une des plus illustres de Rome, et l'on sait bien qu'elle se maintint dans les hautes dignités de l'empire jusqu'en l'année 334. Un dé de piédestal, relevé près de Bab-el Djedid, à Constantine, est consacré à un consulaire nommé *Marcus Cocceius Anicius Faustus Flavianus*[1]. On lit encore dans une lettre du comte Borghesi, insérée dans le *Bulletin de la correspondance archéologique de Rome, 1858*, deux documents relatifs à des proconsuls de la province d'Afrique appelés, l'un, *Sextus Anicius Paulinus,* et l'autre, *Sextus Cocceius Anicius Faustus Paulinus.* Je regrette vivement de n'avoir point sous les yeux l'arbre généalogique de cette famille publié par Reines.

Quant à la date de l'inscription qui nous occupe, l'absence de l'épithète *Parthico maximo* après les mots *Arabico, Adiabenico,* lui donne un point d'appui. L'histoire ne nous dit-elle pas que Septime Sévère prit le titre d'Impérator pour la onzième fois, à l'occasion de sa victoire sur les Parthes, c'est-à-dire en l'année 198, qui était la 6e de son règne? Une double preuve tirée de l'inscription de *Lamba fundus (loc. laud.)* vient confirmer cette conjecture, d'un côté par l'absence du mot

1 Marco Cocceio Anicio Fausto Flaviano, patricio, consulari, omnium virtutum (viro). — *Inscrip. rom. de l'Algérie,* n° 1856.

Parthique, et de l'autre, par l'indication des consuls Lateranus et Rufinus, qui avaient reçu les faisceaux en 157 de J.-C.

Ainsi, Arsacal était plus qu'un *castellum ;* c'était une république, ayant son conseil municipal, ses édiles et ses décurions, comme les communes de Phua et de Mastar qui défendaient les autres versants du Chettâba. La nouvelle inscription lui restitue en même temps son véritable nom, avec un C dont la forme ne peut plus être confondue avec la lettre G (voir l'*Ann. Archéol. de 1860-61, p. 248).*

Je place sous le n° 3 une copie de l'autel à Mercure que j'avais étudié précédemment par un temps nuageux et sans parvenir à déchiffrer les lettres de la partie inférieure.

N° 3.

M E R C V
R I O A V G
S A C R V M
L ❀ IVLIVSL
F I L I . . V . .
P E R E G R I
N V S S A R
D I I . . V S
M A C . . A M & A liés
P E C . . . D D

Mercurio Augusto sacrum. Lucius Julius, Lucii filius, Peregrinus, Sardianus (ou *Sardonius*)... *suâ pecuniâ dedit dedicavit.*

Avant de quitter la tranchée du plateau, nous fîmes

déterrer une stèle quadrangulaire dont le sommet sculpté avec une certaine recherche soulevait l'herbe. J'y ai lu, sauf erreur, le reste d'une épitaphe fruste que voici :

N° 4.

IOVI...E.
VLSC....
EXTRICATA
MENI TO
M M. NI
MARTIA.
LISVETERA
NVS

Inscriptions funéraires d'Arsacal.

Quelques efforts que l'on fasse pour pénétrer dans les ruines d'un centre de population, de quelque côté que se dirigent les investigations, c'est toujours la nécropole qui produit la plus abondante récolte d'épigraphes, et le plus aisément. Arsacal avait deux nécropoles, séparées l'une de l'autre par une distance de quinze cents pas. La première, celle que nous avons parcourue pas à pas, en venant d'Aîn-Smara, occupe un terrain un peu inégal qui s'étend au sud-est. On y remarque six mausolées carrés, qui, par leur élévation autant que par les soins donnés à l'architecture, semblent destinés à perpétuer au milieu des humbles sépulcres dout ils sont entourés, le rang et l'opulence des morts qu'ils abritent. Mais la cupidité des musulmans, toujours portée à supposer l'existence d'un trésor sous chaque pan de maçonnerie,

a moins épargné le faste des grands que la triste demeure des pauvres. Les mausolées n'ont plus de toit; on cherche en vain leur épitaphe dans le pêle-mêle de pierres écrites gîsant sur cette poussière déshonorée. C'est là que les chrétiens de la ville avaient été déposés dans la paix éternelle. On cesse d'en douter, lorsque l'on contemple les cippes décorés de la palme et de la colombe, qui apparaissent çà et là, comme des témoignages à demi-voilés d'une religion exposée sans relâche et sans pitié aux plus cruelles persécutions. Les noms eux-mêmes, ces expressions de bon augure que le paganisme n'avait point connus, sont un indice qu'il faut accepter ; et la présence du D.M.S. est loin d'offrir une objection sérieuse, ainsi que l'a démontré M. Berbrugger, dans la *Revue Africaine (fév. 1859. p. 181)*. Plus d'un archéologue s'est préoccupé de la rareté des monuments chrétiens dans certaines localités de l'Afrique septentrionale, et cette question a déjà fait l'objet d'observations générales consignées par M. l'abbé Godard dans le n° 3 de la Revue citée plus haut. Je pense avec M. Dolly, auquel je suis redevable d'une note détaillée sur ce sujet, que les premiers adorateurs du Christ cachèrent leurs sépultures comme ils avaient été forcés de cacher leur culte, et que beaucoup d'entre eux ont craint de profaner le signe de leur foi en l'abaissant jusqu'à terre. On retrouve en effet la trace de ce sentiment dans l'édit de l'empereur Théodose II, daté du 21 mars 427 et défendant « par respect pour la religion, de mettre le signe de la croix sur les marbres et autres objets déposés à terre ».[1]

[1] *Histoire des empereurs romains*, par Lenain de Tillemont.

La seconde nécropole s'étend au nord et à l'ouest, à cent mètres du rempart, si l'on peut appeler ainsi la ligne d'énormes pierres que les besoins d'une défense désespérée ont entassées sans ordre sur le bord du plateau. Les pierres funéraires n'ont point de type particulier. Quelques unes atteignent une longueur de deux mètres et se terminent par un angle; d'autres, et c'est le plus grand nombre, sont cintrées dans la partie supérieure. Il y a aussi de simple dalles carrées et des blocs demi-cylindriques. La rosace à six feuilles et le croissant, relevé ou renversé, s'y rencontrent fréquemment. Ce sont des emblêmes de la religion des Numides, que les Romains avaient adoptés sans y attacher d'importance.

Deux fragments d'écriture lybique ont attiré notre attention; nous les ajouterons à la liste d'inscriptions romaines et byzantines que nous avons recueillies de ce côté. Par eux-mêmes, ces vestiges de l'époque la plus reculée n'auraient, je veux bien l'avouer, qu'une médiocre valeur : mais, si on les rapproche des souvenirs nombreux laissés à la même place par les hommes du Bas-Empire, ils acquièrent tout de suite une certaine importance et deviennent la base d'un renseignement précieux pour l'histoire de la colonisation africaine, en reportant son origine au temps presque oublié de la domination Lybienne.

Au lieu de suivre l'ordre alphabétique, qui est le plus propre à faciliter les recherches, j'ai disposé les épitaphes par rang d'âge, afin de faire mieux ressortir la longévité extraordinaire des habitants du Chettâba.

Nº 5.

DOMTIAE
PAETI·F·QV
IR GAL VA
C H S E
O T B Q

Nº 6.

CASIVS
NVMIDICI
F QVINTILI
V A C I
H S E
IVLIA CORN
ELIA CASIA
V A LXXXV
IVLIA SEP
TIMINA
V A XXXI

Nº 7.

D M
CIVLIVS
C F QVIR
AVRELI
ANVS
V A C

Nº 8.

VENERIA
SORTILOGA
V A C

Nº 9.

DECRIVS
C··TINVSVA
C III H S E

Nº 10.

IVLIA
PROCLA
V A CI
H S H

Nº 5. — *Domitia, Paeti filia, Quirinâ (tribu), Gal.... Vixit annis centum. Hic sita est. Ossa tua benè quiescant !* — Pierre formant un dé d'autel. Plusieurs caractères ont disparu en partie.

Nº 6. — *Casius, Numidici filius, Quintilius. Vixit annis centum et uno. Hic situs est.*

Iulia Cornelia Casia. Vixit annis octoginta quinque.

Iulia Septimina. Vixit annis triginta et uno. — Longue dalle mesurant 1m25 en longueur. Nous l'avons trouvée plantée en terre.

Nº 7. — *Diis manibus. Caius Iulius, Caii filius, Quirinâ (tribu), Aurelianus. Vixit annis centum.* — La

face antérieure de cette stèle était préparée pour recevoir deux épitaphes ; la partie gauche est restée vide.

N° 8. — *Veneria Sortiloga. Vixit annis centum.* — Epitaphe de l'époque Byzantine ; un lamba à la place de l'L.

N° 9. — *Decrius Cratinus. Vixit annis centum tribus. Hic situs est.* (idem). — Je n'avais pas lu le C de la 3e ligne ; c'est M. L. Féraud qui me l'a fait apercevoir.

N° 10. — *Iulia Procla. Vixit annis centum et uno. Hic sita est.* — L'E est représenté par un H. — Cippe gravé en beaux caractères.

N° 11.	N° 12.	N° 13.
IVLIA·M·F·	MVIBIVS	IVLIA MVSTI
MAXIMA	MARTIALIS	FILIA V A XC
V·A·XC·H·S·	V X T XC	H S E
	H S E	

N° 11. — *Iulia, Marci filia, Maxima. Vixit annis nonaginta. Hic sita.*

N° 12. — *Marcus Vibius Martialis. Vixit (annis) nonaginta. Hic situs est.* — Caillou terminé par un angle aigu.

N° 13. — *Iulia, Musti filia. Vixit annis nonaginta. Hic sita est.* — Sur une des faces de la pierre, la palme et la colombe.

N° 14.	N° 15.	N° 16.
C IVLIVS M	SECLAVDIVS	D M
F MARIN	SEPTIMVS	M VALER
VS V ALXXXX	V A LXXXXV	IVS CATV
III O S B Q	O S B Q	LVS V A
O S E		LXXXXV

N° 14. — *Caius Iulius, Marci filius, Marinus. Vixit annis nonaginta tribus. Ossa sua benè quiescant! Hic (O) situs est.* — Pierre arrondie dans la partie supérieure et ornée d'un frontispice au-dessus de l'encadrement qui contient l'épitaphe. Haut. $0^{m}93$.

N° 15. — *Sextus Claudius Septimus. Vixit annis nonaginta quinque. Ossa sua benè quiescant!*

N° 16. — *Diis manibus. Marcus Valerius Catulus. Vixit annis nonaginta quinque.*

N° 17.

' .ELONI.
S VICTOR
V A
LXXXXI
H S

N° 18.

MVSACILIS
V A LXXXV
H S E

N° 19.

D M
IVLIVS
MESSOR
V A LXXXI

N° 20.

COILIA.TER
TIA.FAVSTI
F.V.A.LXX
XV.H.S.EP

N° 17. — *Telonius (?) Victor. Vixit annis nonaginta et uno. Hic situs.*

N° 18. — *Musacilis (Mustius Agilis ?). Vixit annis octoginta quinque. Hic situs est.* — Le C de la 1re ligne est douteux.

N° 19. — *Diis manibus. Iulius Messor. Vixit annis octoginta et uno.* — Morceau de grès à peine travaillé.

N° 20. — *Coilia Tertia, Fausti filia. Vixit annis octoginta quinque. Hic sepulta.*

N° 21.

D M
C IVLIVS
HOSPES
V A LXXXI
H SE

N° 22.

D M
TERENTIA
MODESTA
VIXIT A..
XCI O..
Q H S E

N° 23.

D M
FAVSTA
V A V
AN LXXXIII
HSE BQ

N° 24.

D M
C.FVLVI
VS.IANV
ARIVS
VA LXXV H
S E

N° 25.

D M
IVLIA MV
SSOSA
VA LXXXXV

N° 26.

D M
..VLI M
ARTIALIS
V A LXXX
XI

N° 21. — *Diis manibus. Caius Iulius Hospes. Vixit annis octoginta et uno. Hic situs est.* — Belle écriture sur une dalle sortant de la carrière.

N° 22. — *Diis manibus. Terentia Modesta. Vixit annis nonaginta et uno. Ossa (tua benè) quiescant! Hic sita est.* — Encadrement avec frontispice.

N° 23. — *Diis manibus. Fausta. Vixit annis octoginta tribus. Hic sita est. Benè quiescat!* — Oreillons au sommet de la pierre ; écriture de la basse époque ; lettres répétées inutilement.

N° 24. — *Diis manibus. Caius Fulvius Ianuarius. Vixit annis septuaginta quinque. Hic situs est.* — Stèle d'une longueur remarquable.

N° 25. — *Diis manibus. Iulia Mussosa. Vixit annis nonaginta quinque.*—On lit sur l'autel à Cérès, découvert

au centre du plateau, les mots *Iulia Mussiosa* qui ont une grande ressemblance avec les noms marqués sur cette épitaphe.

N° 26. — *Diis manibus. Iulius Martialis. Vixit annis nonaginta et uno.* — Stèle brisée à gauche. Haut. 1m07, larg. 0m33.

N° 27.	N° 28.	N° 29.
SEX IVLIVS CF	D M	D M
PACATVS V A	I·PROCVL	Q CORNE
LXXV	VS·DIALE	LIVS CLARVS
H S E	CIS·V·A	V A LXXV
	LXXV	
	H S E	

N° 27. — *Sextus Iulius, Caii filius, Pacatus. Vixit annis septuaginta quinque. Hic situs est.* — Pierre taillée avec soin ; caractères élégants.

N° 28. — *Diis manibus. Iulius Proculus Dialecis. Vixit annis septuaginta quinque. Hic situs est.* — Dalle bien écrite.

N° 29. — *Diis manibus. Quintus Cornelius Clarus.*

N° 30.	N° 31.	N° 32.
MARTIALIS	D M	IVLIVS SII N
QFILI QVIRI	IVLIA PO	IICIOBALV
NA V A LXX	TVOSA.	A LXXV
	VIXITLXXV	
	H O S	

N° 30. — *Martialis, Quinti filius, Quirinâ* (tribu). *Vixit annis septuaginta.* — Haut. 0m84 ; larg. 0m36.

N° 31. — *Diis manibus. Iulia Poluosa. Vixit (annis) septuaginta quinque. Hic est (O) sita.* — Rosace à six feuilles dans un frontispice cintré; au-dessous, encadrement. A la 1re ligne, un lambda.

N° 32. — *Iulius Eneciobal. Vixit annis septuaginta quinque.* — Epitaphe du bas-empire; les E sont représentés par deux barres verticales. Le mot *Eneciobal* a l'apparence d'un mot d'origine phénicienne. Stèle à angle aigu ; haut. 1m20.

N° 33.

CIVLIVS
QVIR BXT
VALXXVHSE

N° 34.

D M
MVSTVS
ViCSIT
Λ LXXV

N° 35.

IVLIA
MODESTA
V A LXXV

N° 36.

SITIA QINTOS
Λ V Λ LXXV

N° 33. — *Caius Iulius Quirinius. Vixit (bixit) annis septuaginta quinque. Hic situs est.* Epitaphe fautive dans laquelle le mot *vixit* est représenté par les deux abréviations BXT et V. Au revers caractères libyques.

N° 34. — *Diis manibus. Mustus vicsit (sic) annis septuaginta quinque.* Plus ordinairement *Mustius, Mustia, Mustiolus.*

N° 35. — *Iulia Modesta. Vixit annis septuaginta quinque.* L'E de *Modesta* a été omis.

N° 36. — *Sitia Qintosa. Vixit annis septuaginta quinque.* Il faudrait *Sittia Quintosa.*

N° 37.

C°RSILLA POTITI F
POTITVS V A LXV
H S E

N° 38.

D M
LIVLIVS
MESSOR
VIX AN
LXVHSE

N° 39.

IVLIA
GERMN
V A LXV

N° 37. — *Corsilla, Politi filius, Potitus. Vixit annis sexaginta quinque. Hic situs est.*

N° 38. — *Diis manibus Lucius Iulius Messor. Vixit annis sexaginta quinque. Hic situs est.*

N° 39. — *Iulia Germana. Vixit annis sexaginta quinque.* A la 2e ligne, les lettres MA et NA sont liées.

N° 40.

D M
IVLIA
SATVR
NINA VA
LXV HSE

N° 41.

D M
Q SITIV
S GEMEL
LVS V A
LXV
H S E

N° 42.

MN·IVTAD
VBITATA
CNF VA
LXV
H S E

N° 43.

MIVLIVS
SATVRN
VS V ALX
XXXVII
H S E

N° 40. — *Diis manibus. Iulia Saturnina. Vixit annis sexaginta quinque. Hic sita est.*

N° 41. — *Diis manibus. Quintus Sitius (Sittius) Gemellus. Vixit annis sexaginta quinque. Hic situs est.*

N° 42. — *Marcia ...... Dubitata, Cnei filia. Vixit annis sexaginta quinque. Hic sita est.*

N° 43. — *Marcus Iulius Saturnus. Vixit annis nonaginta septem. Hic situs est.*

N° 44.	N° 45.
D M	Q POMPIV
IVLIANA[illegible]	S MODSV
MINA VIX	S VISTLX
ANNIS LXV	XV
	SIOSVA

N° 44. — *Diis manibus. Iulia Nammina (?). Vixit annis sexaginta quinque.*

N° 45. — *Quintus Pompius Modsus (Pompeius Modestus). Vixit (annis) septuaginta quinque.* — Epitaphe très-incorrecte ; la dernière ligne où le lapicide a voulu reproduire la formule ordinaire est indéchiffrable.

N° 46.	N° 47.	N° 48.
D M	. . . IA	SVRAQ
AEMILIVS	FELICIOSA	VINIA
SATO VA	VA LXV	VA
LXV	H S E	LXIII
	N° 49.	
	SITIA	
	MVSIA	
	VALXI	

N° 46. — *Diis manibus. Aemilius Sato (Sator?).*

Vixit annis sexaginta quinque. — Les noms *Sator* « semeur » *Messor* « moissonneur » *Arator* « laboureur » *Rusticus* « paysan » sont très-communs dans cette contrée. La pierre se termine en pointe.

N° 47. — *Iulia (?) Feliciosa. Vixit annis sexaginta quinque. Hic sita est*

N° 48. — *Sura Quinia. Vixit annis sexaginta tribus.* — Le mot *Sura* paraît être une transcription de l'ethnique *Syra* « Syrienne ».

N° 49. — *Sitia Musia. Vixit annis sexaginta et uno.* — Cippe carré d'une belle conservation.

N° 50.

D M
QS MARC
ELLVS QV
IR VALX

N° 51.

DI M
IVLIA
SEVER
A V ALX
O T B Q

N° 52.

IVLIA
C I I I I A
ANIS LV

N° 50. — *Diis Manibus. Quintus Marcellus, Quirinâ (tribu). Vixit annis sexaginta.* — On remarquera l'abréviation du prénom *Quintus.*

N° 51. — *Diis manibus. Iulia Severa. Vixit annis sexaginta. Ossa tua benè quiescant!* — Pierre un peu fruste.

N° 52. — *Iulia Caecilia (?). Vixit annis quinquaginta quinque.* — Bloc informe.

N° 53.

IVLCEMEVIC
TOR V A LV
H S E
O T B C

N° 54.

D M
NONI
VSMAR
CELLA
NVS VA
LV

N° 55.

D M
C IVLIVS RO
CNVS INMVI
CVS LV VIXIT

N° 56.

D M
IVLIA SO
RORA V A
LV

N° 57.

D M
CAELIA
PVBLILIA
V A LIIII
H E S

N° 53. — *Iulius Gemellus (?) Victor. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est. Ossa tua benè condantur!*

N° 54. — *Diis manibus. Nonius Marcellanus. Vixit annis quinquaginta quinque.* — Cippe grossier.

N° 55. — *Diis manibus. Caius Iulius Rocnus Inmuicus (Inimicus). (annis) quinquaginta quinque vixit.* — Epitaphe incorrecte qui présente une inversion avec omission du mot *annis*.

N° 56. — *Diis manibus. Iulia Sorora. Vixit annis quinquaginta quinque.* — Petite dalle assez bien conservée.

N° 57. — *Diis manibus. Caelia Publilia. Vixit annis quinquaginta tribus. Hic est sita.*

N° 58.

DM H
LEC
LAEMILIV
S·CENAT
OR·V AN
LV·H·S

N° 59.

M
· AVLINVS
AVRELIA
NVS V A
LI HSE

N° 58. — *Diis manibus. Lucius Aemilius Cenator. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs.* — Les lettres H et LEC gravées dans la partie supérieure du cippe, me paraissent inexplicables. Ecriture des bas temps; les L affectent la forme du *lambda* grec.

N° 59. — *Diis manibus. Paulinus Aurelianus. Vixit annis quinquaginta et uno. Hic situs est.* — Brisure au sommet de la pierre. Haut. 1m10 ; larg. 0m52.

N° 60.

IVLIA MVSTI
FILIA VAXLI
H S E

N° 61.

GMVSTIVSRVSTI
CVS
VIX ANOS
LI

N° 62.

P SITTIVS FRO
NTO V· A· L
H S E

N° 60. — *Iulia, Mustii filia. Vixit annis quadraginta et uno. Hic sita est.*

N° 61. — *Gaius Mustius Rusticus. Vixit annos quinquaginta et uno.* — Stèle à tête cintrée ; écriture assez nette.

N° 62. — *Publius Sittius Fronto. Vixit annis quinquaginta. Hic situs est.*

N° 63.	N° 64.	N° 65.
D M	CI I I I ASISSOL	D M
PVBLILIA	V A X X X X V	DOMI
POTTA ROC	H S B	TIA M
FIL·VI·AN		FMAR
XLV		CELLINA
		VAXXXXI

N° 66.

IVLIVS
BITAVS
VAXXXXV
H S EE
O T B Q

N° 63. — *Diis manibus. Publilia Potta, Rocni filia. Vixit annis quadraginta quinque.*

N° 64. — Epitaphe gravée par une main inhabile, sur une pierre de 1m37. Je crois y avoir lu : *Clelia Sissol. Vixit annis quadraginta quinque.*

N° 65. — *Diis manibus. Domitia, Marci filia, Marcellina, Vixit annis quadraginta et uno.*

N° 66. — *Iulius Bitaus. Vixit annis quadraginta quinque. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant!* — Stèle encore debout dans la fosse; fendue dans toute sa longueur. Haut. 1m80; larg. 0m62. Je ne suis pas sûr de la forme de la dernière lettre de la 2e ligne ; je l'avais prise d'abord pour un F. C'est à l'obligeance de M. L. Féraud que je dois la première copie de cette épitaphe (voir l'*Ann. Archéol. de 1860-61, p. 246.*)

Nº 67.	Nº 68.	Nº 69.
D M	L MESSOR	D M
HILARI	CORNELIVS	QIVLIVS
TAS VA	VAXXXXI	MF QVI
XXXXV	H S E	RINA QVIXV
VICTORINA	O T B Q	TOSVS VA
VAXXXHSS		XXX

Nº 67. — *Diis manibus. Hilaritas. Vixit annis quadraginta quinque.*

Victorina. Vixit annis triginta. Hic sitae sunt.—Tombeau de deux sœurs. Les noms *Hilaritas, Victorina, Spes, Divitia, Felicitas,* appartiennent à l'onomasticon chrétien. Le redoublement de l'S indique le pluriel.

Nº 68. — *Lucius Messor Cornelius. Vixit annis quadraginta et uno. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant!* — Dalle grossière, arrondie par le sommet.

Nº 69. — *Diis manibus. Quintus Iulius, Marci filius, Quirinâ (tribu), Quixutosus. Vixit annis triginta* — Le *cognomen* est parfaitement lisible; cependant, au premier coup d'œil, j'avais cru lire *Quintosus.*

Nº 70.

IVLIA S
ISSOI
VAXXXXI

Nº 70. — *Iulia Sissoi. Vixit annis quadraginta et uno.* — Je ne saurais dire si le mot *Sissoi* appartient à l'idiôme numidique ou à la langue des Vandales.

N° 71.	N° 72.	N° 73.
MIRNO RIA VA XXXXV H S E	C IVLIVS DEXTER ANNORM XXXV H S E	M CORNEL IVS QVINTI LIVS VAXXXV HT BQ

N° 71. — *Mirnoria. Vixit annis quadraginta quinque. Hic sita est.*

N° 72. — *Caius Iulius Dexter, annorum triginta quinque. Hic situs est.*

N° 73. — *Marcus Cornelius Quintillus. Vixit annis triginta quinque. Ossa tua benè quiescant!* — *Ossa* avec un H, à moins qu'on ne lise : *Hic tu benè quiescas!* Stèle d'une longueur peu commune; haut. 2 mèt.; larg. 0m44.

N° 74.	N° 75.	N° 76.
Q L MV STIQLV S ADAR B VIXA XXXV	D M SITTIVSM. SSOR V A XXXV HOBQ	CLOD A·MAT RON VIXA XXXIII

N° 74. — *Quintus Lucius Mustiolus Adar. Benè vixit annis triginta quinque.* — Le B de la 4e ligne fait peut-être partie du mot *Adar;* dans ce cas il faudrait lire *Adarb* ou l'abréviation du nom numidique *Adarbal* (Aderbal).

N° 75. — *Diis manibus. Sittius Messor. Vixit annis triginta quinque. Hic ossa benè quiescant!* — Ces noms se voient communément sur les tombes du Chettâba.

N° 76. — *Clodia Matrona. Vixit annis triginta tribus.* — Epitaphe maltraitée par le temps, et d'ailleurs mal taillée ; la pierre mesure 1m07 en longueur et 0m27 en largeur.

N° 77.

D M
Q IVLIVS
SIRIPO
VAXXXI

N° 78.

D .
IVLIA Q
INTVLA
VAXXXI
H S HS

N° 79.

D M
MVSIAN
VS
VAXXX

N° 80.

D M
IVLIVS
MVSTIOL
VSADIVTOR
VAXXX

N° 81.

MARCI
ANAVI
XITANIS
XXX

N° 77. — *Diis manibus. Quintus Iulius Siripo. Vixit annis triginta et uno.* — Le mot *Siripo* est étranger aux langues latine et grecque.

N° 78. — *Diis manibus. Iulia Quintula. Vixit annis triginta et uno. Hic situs.* — Le lapicide a reproduit deux fois la formule finale.

N° 79. — *Diis manibus. Musianus. Vixit annis triginta.* — Pierre taillée en demi cercle dans la partie supérieure.

N° 80. — *Diis manibus. Iulius Mustiolus Adjutor. Vixit annis triginta.* — Encadrement cintré.

N° 81. — *Marciana. Vixit annis triginta.* — Sur un caillou roulé.

Nº 82.	Nº 83.	Nº 84.
M.SVSEX	D M	D M
VS·BASSVS	Q IVLIV	DOMITI
V·A·XXX	QVINTILI	VSQVA
	ANVSMA	VXXVII
	MONIM	
	VSVIXIT	
	ANIS XX	

Nº 82. — *Marcus Susexus Bassus. Vixit annis triginta.* — L'orthographe régulière du nom est *Successus.*

Nº 83. — *Diis manibus. Quintus Iulius Quintilianus Mamonimus. Vixit annis viginti.* — Longue dalle à peine dégrossie; dans le haut, un croissant avec deux ornements qu'on prendrait pour des étoiles.

Nº 84. — *Diis manibus. Domitius Quadratus (?). Vixit (annis) viginti septem.* Lecture incertaine.

Nº 85.	Nº 86.	Nº 87.
D ◡ M	D M	D M
QVINTVS	IVNIVS	PVLILIV
FORTVN.	CFIANARIV	SFVCERVS
TVSVAXXI	VAXXV S	ADIVSXX
HS.		VII

Nº 88.

. . . . . .

FO.....VS

C. QVIR

MARCELLVS

VAXXIHSE

N° 85. *Diis manibus. Quintus Fortunatus. Vixit annis viginti et uno, Hic situs (est).* — Un croissant au milieu de la 1re ligne.

N° 86. — *Diis manibus. Iunius, Caii filius, Ianuarius. Vixit annis viginti quinque. . . . . . . situs.* — N et V liés, à la 3e ligne; S rejeté à la 4e ligne.

N° 87. — *Diis manibus. Publilius Fucerus (?) Adius. Viginti septem.* — Travail grossier; lettres omises.

N° 88. — .. *Fortunatus, Caii filius, Quirinâ (tribu) Marcellus. Vixit annis viginti et uno. Hic situs est.* — L'écriture est encadrée dans un filet. Haut. 1m02; larg. 0m54.

N° 89.	N° 90.	N° 91.
D M	QIVLIVS CF	D M
MI RO	QVIR PROCV	M I N . X
QVLVS	LVS VAXIX	T O S I A
V.A.XXV	H S E	V A X X
		H S

N° 89. — *Diis manibus. Marcus Roqulus. Vixit annis viginti quinque.* — Caillou.

N° 90. — *Quintus Iulius, Caii filius, Quirinâ (tribu), Proculus. Vixit annis novem decim. Hic situs est.*

N° 91. — Il manque une lettre ou deux à la 2e ligne. Le mot *Minextosia* semble peu admissible.

N° 92.

TCOIVS
MESOR
VANIS
XV

N° 92. — *Titus Caius Mes(s)or, Vixit annis quindecim.* — Sur un grand nombre de cippes, on a évité de redoubler les consonnes, suivant l'usage du temps.

N° 93.	N° 94.
D M	D M
NONIA	IVLI F QR
ROGATV	SVNNISAX
LAVAXV	X..MIV.XV
H S EST	

N° 93. — *Diis manibus. Nonia Rogatula. Vixit annis quindecim. Hic sita est.*

N° 94. — *Diis manibus. Iulii filius, Quirinâ (tribu); Sunnis. (Vixit) annis viginti.., mensibus quatuor, diebus quindecim.* — Caractères détestables. La tribu Quirina est la seule mentionnée sur les tombes de cette localité.

N° 95.	N° 98.	N° 97.
ALBIV.	D M	MIVLIVS
SMESSO.	M CAECI	QVINTO
INVS	LIVS HON	SVSVIXI
VAXV	ORATVS	ANNISXIII
	VAXV	
	HOBQ	

N° 95. — *Albius Messorinus. Vixit annis quindecim.* — Caillou taillé sur une face seulement.

N° 96. — *Diis manibus. Marcus Caecilius Honoratus. Vixit annis quindecim. Hic ossa benè quiescant.*

N° 97. — *Marcus Iulius Quintosus. Vixit annis tredecim.*

N° 98.	N° 99.	N° 100.
D M	LALBIV	DMNNTI
IVLIA	S CRESC·	VSCALVE
DOMITA	NSVAXI	NTIVS V
VAXI	TOBQ	A X

N° 101.

ARAIS

N° 98. — *Diis manibus. Iulia Domita. Vixit annis undecim.* — Caillou informe.

N° 99. — *Lucius Albius Crescens. Vixit annis undecim. Tibi ossa benè quiescant!* — Caillou informe.

N° 100. — *Diis manibus. Antius Calventius. Vixit annis decem.* Première ligne incertaine.

N° 101. — *Arais.* — Ce nom est gravé en caractères inégaux et sans aucun accompagnement, au milieu d'une dalle qui gisait près des tombes chrétiennes, au sud de de la ville.

N° 102.	N° 103.	N° 104.	N° 105.
CIVLIVS	IVLI..	D M	M
MVSTIO	MA...	QA·LLIME	RSVLE
LVS VA	VALXXXV	HOI	C V D
	E OBQ	LXXIII	IXXXX

N° 106.	N° 107.	N° 108.
...T	D· M	AI
..SA	PL....	ATAVS
VSTV	......	IXANN
OLDE	GENITA	ISXLV
TAVE	VIXAXXI	

N° 109.

. . . VS
CVSVA
XXI
OSBC

N° 110.

D M
MMNISI
I/AVIV

Pendant toute la période de son existence, Arsacal fut une acropole autour de laquelle se serraient les maisons des colons, comme autour d'un refuge tout prêt. Telles sont la plupart des villes de la Numidie. Aux alentours, les villas sont assez rares. Celles dont les vestiges paraissent encore, occupent des mamelons où l'approvisionnement de l'eau devait être difficile. De tous côtés le *castellum* commande la plaine et les hauteurs. Mais, au levant et au midi, la vue plus libre embrasse la riche vallée du Rhumel, orgueil de Cérès. Le Chettâba, dont le nom moderne équivaut au latin *dumetum*, la protége contre les vents du nord. Tous ces avantages réunis auraient suffi pour me confirmer dans l'opinion qu'Arsacal était la ville la plus considérable des environs de Cirta, si d'autres preuves n'étaient sorties de l'examen de ses vestiges. Une fouille de quelques jours ne donne point le dernier mot d'une ruine aussi étendue : car il faudrait au moins deux ans d'un travail assidu pour mettre à nu l'esplanade et refaire l'alignement des places, des rues et des habitations.

Espérant glaner un peu dans ma récolte, j'ai repris la route du Chettâba. Il me paraissait impossible que les broussailles ou les caprices de la lumière ne m'eussent pas dérobé quelques textes; et puis, la crainte d'une trop grande fatigue m'avait empêché, durant les excur-

sions précédentes, de m'aventurer dans un ravin profond où se déversent les eaux du pays. Voici le résultat de cette dernière tentative :

N° 111.

GEN·COL...

Genio Coloniae (Arsacalitanae). « Monument consacré au Génie de la Colonie d'Arsacâl. » Caractères de la belle époque, gravés sur un petit autel en mabre blanc, dont il ne reste plus que le sommet.

N° 112.

MANTONINI··
··ANTONINI··
···ABNEPOTIS··
ICIMAXIMO····
NCIPIPRAESTANTI
···ARVM

Fragment d'une dédicace à l'empereur Caracalla, mesurant 0m72 en longueur, sur 0m30 de hauteur entre les moulures qui servent de cadre. La pierre qui est une espèce de tuf, a été minée par les pluies.

N° 113.	N° 114.
C AMP·LIVS	L SIRPICVS
C F Q· V A	VIXSIT AIX
XVII OTBQ	H E

N° 113.— *Caius Ampelius, Caii filius, Quirinâ (tribu). Vixit annis septemdecim. Ossa tua benè quiescant !*

N° 114. — *Lucius Sirpicus. Vixit annis novem. Hic situs est.* — Longue dalle avec le croissant.

En contre-bas du rempart du nord, un morceau de la tombe d'un prêtre païen :

N° 115.

...NDVS
.ACERDOS.
VALXXVII.

Çà et là, sur les pentes du ravin, des cippes mutilés et difficiles à déchiffrer :

N° 116.

IVLIA
CVCO
SAV.
.....

N° 117.

FONTEIAVIXIT
ANNIS
XXVHS

N° 118.

D M
MVALe
RIVSPVdens

N° 119.

QLVCRETIVS
MF QVIR.V..

N° 120.

D M
M... VS
NVST.O
MVSVA
XX

N° 121.

...IA
LAVIA
CPES.VALXI

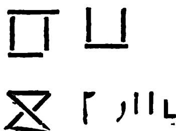
N° 122.

ILOLIV
SC.IVC
CISIT
XXII

Sur la colline opposée à la porte principale de la ville,

une inscription libyque, dont il ne reste que des traces presque frustes :

N° 123.



A quelques pas de cette pierre, sur des cailloux à l'état naturel :

N° 124.

P.PETRONIVS
P FVAXIIHS
OTBQ

N° 125.

C MASVRIVS
SOLVTVS V
A XLI OTB
Q

N° 124. — *Publius Petronius, Publii filius. Vixit annis duodecim. Hic situs. Ossa tua benè quiescant!*

N° 125. — *Caius Masurius Solutus. Vixit annis quadraginta et uno. Ossa tua benè quiescant!*

N° 126.

Bas-relief représentant Mercure ; dans la partie inférieure, écriture fruste.

N° 127.

D M S
SVLENIA FOR
TVNATA ANO
RVMXXXOB

Diis manibus sacrum. Sullenia Fortunata. Annorum triginta. Ossa tua benè quiescant!

Sur un autel brisé, dans le défilé qui conduit au village d'Aïn-Smara :

N° 128.

OL.... AR
GILIA·L
TISSIMAI
MINAVERVM
ET INCOMPARA
BILIS VXoR ❧
ELVA

Inscriptions funéraires d'Aïn-Kerma.

A trois ou quatre kilomètres de Golia,[1] qui est le nom moderne du castellum où nous avons relevé de si précieux renseignements sur les anciens colons, s'étend le long du Chettâba jusqu'à la pointe sud-ouest, une série non interrompue de plateaux et de collines, gigantesque soubassement de la montagne principale. Ce pays accidenté, où les pluies ont fait descendre la terre des hauteurs voisines, dépendait autrefois de la commune des Phuensiens « respublica Phuensium », dont j'ai retrouvé le siège sur le versant opposé (voir l'*Ann. Archéol.* de 1854-55, p. 65). Les villas et les fermes s'y prèssaient, et leur rapprochement formait en quelques endroits des hameaux, dont les vestiges contrastent d'une façon pittoresque avec la nudité des plaines qu'arrose le Rhumel. Ils n'ignoraient donc pas, ces rudes paysans de la Nu-

[1] *Golïa* est le diminutif du mot *Kalaa* ou *galaa*, qui signifie château.

midie, que les bas-fonds sont le séjour de la fièvre. Ils avaient donc bien soin de bâtir leurs maisons sur les lieux les plus élevés, afin de n'avoir point de maladies à combattre au milieu de leurs travaux, déjà si pénibles.

On appelle Aïn-Kerma « la fontaine du figuier », une ruine située dans l'axe de R'ar-ez-Zemma « la grotte aux inscriptions », et qui a l'apparence d'un ancien bourg. Les deux nécropoles que j'y ai vues, témoignent silencieusement à quel degré de prospérité était parvenue cette localité, où de maigres troupeaux trouvent à peine aujourd'hui de quoi tromper leur faim. Mais le fait le plus saillant, c'est l'air de contemporanéité qui existe entre les tombes d'Aïn-Kerma et celles de Golïa. A voir la coupe des cippes, la forme de l'écriture et surtout les noms laissés sur la pierre, on dirait une colonie d'Europe transplantée là, tout d'une pièce, avec son langage et ses mœurs. Il est probable que les Romains ne procédaient pas autrement. Dans l'intérêt de la colonisation et pour entretenir parmi les gens de la campagne cette solidarité qui fait la force, ils portaient jusqu'aux dernières limites de l'empire, l'image de la patrie.

Ce que j'ai dit d'Aïn-el-Bey s'applique parfaitement à la commune des Phuensiens. Les magistrats de la localité ainsi que les propriétaires demeuraient à Aïn-phouwa, au nord-ouest du Chettâba ; ils avaient là un castellum, un temple, des édifices publics, tandis que les cultivateurs, les bergers et les esclaves attachés au service des fermes peuplaient le côté opposé. Dans les grandes solennités, on se rassemblait devant la grotte, pour offrir des sacrifices au génie topique. C'est ce qui résulte de

l'invocation gravée en tête de chacune des inscriptions qu'on y voit.[1]

Une quarantaine d'épitaphes, déplacées par la stupide avidité des indigènes, gisent au bord des fosses vides où l'herbe a remplacé la poussière des ossements. Je les ai copiées sans beaucoup de peine : mais les moyens m'ont manqué pour déterrer toutes celles dont j'apercevais le sommet à fleur de terre :

N° 129.	N° 130.	N° 131.
D M	D M S	D M
P OCTAVA	. .VET.	Q CORNELI
MESSOR V	NISTRVIA	V S . CRESC
T ANNIS	V ANIS	ENS . V . A
CV	CXXV	CVII

N° 129. — *Diis manibus. Publiâ Octavia Messor. Vixit annis centum et quinque.* — Encadrement autour de l'épitaphe. Long. 0m72 ; larg. 0m37.

N° 130. — *Diis manibus sacrum... Nistruia (?). Vixit annis centum et viginti quinque.* — Sur une mauvaise dalle encore debout ; caractères informes. Haut. 0m73.

N° 131. — *Diis manibus. Quintus Cornelius Crescens. Vixit annis centum et septem.* — C'est par erreur que M. Vicrey attribue cette épitaphe aux ruines d'Arsacal

1 L'invocation est composée des quatre lettres GDAS, que M. Léon Renier traduit par les mots « Genio D .. Augusto sacrum. » Dans l'esprit du savant épigraphiste, le D est l'abréviation du nom de la montagne. J'ajouterai que l'expression « Chettâba » représente le mot « Dumetum » des Latins.

(voir l'*Ann. Archéol. de 1858-59, p. 140)*. La présence d'une fleur trilobée sculptée entre deux poissons, fait de ce monument un souvenir du christianisme.

N° 132.	N° 133.	N° 134.
LICINIARO	D M	D M
GATA V	CIVLIVS	ANTIA
A LXXXXVII	RVFVSVA	RECILIA
OBQ	LXXXXV	VALXXXXV
	H S E	

N° 132. — *Licinia Rogata. Vixit annis nonaginta septem. Ossa (tua) benè quiescant!* — Caillou à peine façonné ; un lambda à la 1re ligne.

N° 133. — *Diis manibus. Caius Iulius Rufus. Vixit annis nonaginta quinque. Hic situs est.* — Stèle arrondie mesurant 1 mètre en hauteur. J'y ai vu, à la 1re ligne, un C qui ne figure pas sur ma première copie *(voir les inscript. rom. de l'Algérie, n° 2434).*

N° 134. — *Diis manibus. Antia Regilia. Vixit annis nonaginta quinque.* — Pierre usée par la pluie, sur le bord d'un ravin. Haut. $1^{m}12$. Le C de la 3e ligne pourrait être pris pour un G ; c'est la leçon que j'ai préférée.

N° 135.	N° 136.	N° 137.
D M	D M∘CLA	D M
EOSTIMVS	VDIA∘ΛIC	P IIIIMENL
LICEVS	ELA∘V∘Λ	ANIVALXXXV
·A·LXXX	LXXXXI	H S P
	H B C	

N° 135. — *Diis manibus. Eostimus Liceus, annorum octoginta.* — Epitaphe gréco-romaine ; l'E de la 3e ligne a la forme d'un demi-cercle traversé par une barre.

M. Vicrey range cette pierre parmi celles d'Arsacal *(Ann. Archéol. 1858-59, p. 141).*

N° 136. — *Diis manibus. Claudia Licela. Vixit annis nonaginta et uno. Hic benè condatur !* — L'écriture, qui rappelle l'époque de la seconde domination, par la forme des L, est comprise dans un cadre rectangulaire, au-dessus duquel se développe une guirlande en relief. Beau cippe de 1^{m}30 sur 0^{m}52.

N° 137. — Au-dessous d'un croissant : *Diis manibus Publilii Mentani (?). Vixit annis octoginta quinque. Hic situs est.* Peut-être un E au lieu d'un P.

N° 138.

D M
P SITTIV
S VICTO
R. V A
LXXXXI
H S

N° 139.

IVLıS FELICs
V A LXxXI
O Q

N° 138. — Longue dalle ornée du croissant. — *Diis manibus. Publius Sittius Victor. Vixit annis nonaginta et uno. Hic situs.* — Haut. 1^{m}20 ; larg. 0^{m}44.

N° 139. — *Diis manibus. Iulius Felix. Vixit annis octoginta et uno. Ossa quiescant !* — Ecriture très-irrégulière, sur un gros caillou.

N° 140.

❀ D M ❀
CAECILIA LVCI
OSAVIXIT ANIS
LXXV

N° 141.

L.S.QV [illegible]
D E R A T [illegible]
V.A.LXXV

N° 142.

D M
IVLIA
KATVLA
VALXX..III
O T B [illegible]

N° 140. — *Diis manibus. Cœcilia Luciosa. Vixit annis septuaginta quinque.* — Un croissant au-dessus de l'invocation ; écriture de la décadence ; les L ont la forme du lambda; haut. 0m90 ; larg. 0m50.

N° 141. — *Diis manibus. Lucius Septimius (?) Quaderatus. Vixit annis septuaginta quinque.* — La véritable orthographe du surnom est *Quadratus*. Ma première copie, insérée dans les inscriptions romaines de l'Algérie, était fort incorrecte. (voir le n° 2651).

N° 142. — *Diis manibus. Iulia Katula. Vixit annis septuaginta* (peut-être *octoginta) tribus. Ossa tua benè quiescant!* — Epitaphe presque fruste.

N° 143.

D M
Q OCETAV
I MARTE
IALIS V
A LXVII

N° 144.

D M
CECI LA
KATVLA
V.A.LXV

N° 143. — *Diis manibus Quinti Ocetavi Marteialis* — (Octavii Martialis). — *Vixit annis sexaginta septem.* — Ecriture bien formée ; haut 0m52 ; larg. 0m42. Dans la partie cintrée, un croissant.

N° 144. — *Diis manibus. Cecilia Katula. Vixit annis sexaginta quinque.* — Une épaussure dans la pierre après la deuxième syllabe de la 2e ligne. Haut 0m60.

N° 145.

DM HS
P FVLICIA
VA LXI
H OBQ

N° 146.

D M
SEBIVS
MOQESTVS
VIXITANNISLXI

N° 145. — Au-dessous d'un croissant à cornes relevées: *Diis manibus. Hic sita Publia Fulicia. Vixit annis sexaginta et uno. Hic ossa benè quiescant!* — Long. 1m27; larg. 0m41. — A la 2e ligne, un lambda; peut-être faut-il lire *Felicia?*

N° 146. — *Diis manibus. Sebius Modestus. Vixit annis sexaginta et uno.* — Sur une dalle carrée.

N° 147.

D M
MI PRo
CLVS VI
XTALX

N° 148.

D M
Q IVLIVS
IANVA
RIVS V
IXANS LVI

N° 147. — *Diis manibus. Marcus Iulius Proclus. Vixit annis sexaginta.* — Caractères irréguliers.

N° 148. — *Diis manibus. Quintus Iulius Ianuarius. Vixit annis quinquaginta sex.* — Haut 0m62.

N° 149.

D M
SEX OCTAVI
GEMEL
VA LI
O·B·Q

N° 149. — *Diis manibus Sexti Octavii Gemelli. Vixit annis quinquaginta et uno. Ossa benè quiescant!* — Dalle cintrée; haut 1m; larg. 0m42.

Nº 150.	Nº 151.
D M	D M
Q SITTIVS	SEXOCTA
MAXIMVS	VIVS
VALI	VL OT
H SE	O R
	VVNN
	LV

Nº 150. — Au-dessous du croissant : *Diis manibus. Quintus Sittius Maximus. Vixit annis quinquaginta et uno. Hic situs est.*

Nº 151. — *Diis manibus. Sextus Octavius Ultor* (ou Victor)? *Vixit annis quinquaginta quinque.* — Caractères détestables; la fin est à peine lisible. 0m53 sur 0m50.

Nº 152.

D M
M SITTIVS
FELIX VA
LIHSE

Nº 152. — Sur une longue dalle sans ornements: *Diis manibus. Marcus Sittius Felix. Vixit annis quinquaginta et uno. Hic situs est.* — Haut 1m25.

Les trois numéros qui suivent n'auraient point été reproduits, si ma nouvelle copie ne différait pas en quelques endroits de celle que je communiquais à M. Léon Renier, vers la fin de 1853, et qu'il a publiée dans son recueil, sous les nos 2445, 2421 et 2444.

N° 153.	N° 154.	N° 155.
D M	D M	PSITTIVS MER
SITTIVS	DICIRTA	IDIANVS VA
MESSORVAN	ROGATA	XLI HTBQ
VIXIT LI (OH)	V.A.XXXI	
S B	H B.SP	

N° 153. — *Diis manibus. Sittius Messor. Vixit annis quinquaginta et uno. Ossa hic sint bène!* — Répétition, à la 4e ligne.

N° 154. — *Diis manibus. Dicirta Rogata. Vixit annis quadraginta quinque. Hic bène sepulta.* — J'avais lu la première fois, *Decria.*

N° 155. — *Publius Sittius Meridianus. Vixit annis quadraginta et uno. (H) ossa tua bène quiescant!* — Malgré l'absence de la 2e et de la 3e lettres, M. Léon Renier avait parfaitement rétabli le surnom. Mais en traduisant H T B Q par « Hic tumulatus bène quiescat! » l'ingénieux épigraphiste semble avoir oublié que le mot *ossa* est souvent écrit par un *h,* surtout dans les *pagus* de l'Afrique.

N° 156.	N° 157.	N° 158.
D M	P CONSO	D M
L SAT	RSVAXXXX	LSITTIVS
VRNN	H S E	NEPOSVA
VAXXXXI		XXXVH
H S E		S E

N° 156. — *Diis manibus. Lucius Saturninus. Vixit*

annis quadraginta. Hic situs est. — Je garantis l'exactitude de la 3e ligne, qui se termine par deux N.

N° 157. —*Publius Consors. Vixit annis quadraginta. Hic situs est.* — Sur uu caillou naturel.

N° 158. — Au-dessous du croissant relevé : *Diis manibus. Lucius Sittius Nepos. Vixit annis triginta quinque. Hic situs est.* — L'inexactitude de ma première copie m'oblige à transcrire de nouveau cette épitaphe qui, du reste, a été tracée par une main inhabile sur une dalle brute. *(Inscr. rom. de l'Algérie, n° 2446).*

N° 159.	N° 160.	N° 161.
D M	D M	ᗡ M
CIVLIA	ERENIA	IVLIA
ACVTA	ESTRICATA	HONOR
V·A·XXXII	VIXIT	ATAVAXXII
	A XXX	

N° 159. —J'avais lu la première fois, à la 2e ligne, CASIA *(Inscr. rom. de l'Algérie, n° 2418).*

N° 160. —*Diis manibus. Erenia Estricata. Vixit annis triginta.* — Irrégularité dans l'orthographe des noms et dans la forme des caractères.

N° 161. —Au-dessous d'un croissant, en caractères négligés : *Diis manibus. Iulia Honorata. Vixit annis viginti duobus.*

N° 162.	N° 163.	N° 164.
D M	ᗡ M M	D M
SITIVS	CIVLIA	FABIA
IANVARI	V ANIS	PAVLA
VAXX VS	XXI	VIX ANN
		IS XVIII

N° 162. — Sur une espèce de caillou : *Diis manibus. Sittius Ianuarius. Vixit annis viginti.* — Les deux dernières lettres du surnom ont été rejetées à la 4e ligne.

N° 163. — *Diis manibus. Caia Iulia. Vixit annis viginti et uno.* — Longue pierre ; haut. 0m87.

N° 164. — Sur un pavé : *Diis manibus. Fabia Paula. Vixit annis octodecim.*

N° 165.	N° 166.	N° 167.
D M	D M	D M
OTEAVIΛ	MVSEI	BARBARVS
IPEPRATA	GERACILI	ΛXV
V A XVII	SEΓIVΛ	E
	XV	

N° 165. — Sur une stèle bien taillée et cintrée par le haut : *Diis manibus. Oteavia (Octavia) Iulia Peprata* (peut-être *Reparata ?). Vixit annis septemdecim.* — Un croissant est gravé au-dessus de l'invocation ; haut. 1m37 ; larg. 0m36.

N° 166. — Épitaphe de l'époque byzantine, dont la restitution demeure incomplète : *Diis manibus Musei Gracilis* (avec un lambda).... *Vixit annis quindecim.*

N° 167. — *Diis manibus. Barbarus. (vixit) annis quindecim. (Hic situs) est.* — Pierre brisée.

N° 168.	N° 169.	N° 170.
D M	MENO	D M
SSITIA	IECODE	SITIΛMVSTI
VSVΛ	ISVAVI	OSΛ V Λ
X HSE		IIII
		H S E

N° 168. — Sur une mauvaise dalle : *Diis manibus. Sittius Sittianus. Vixit annis decem. Hic situs est.*

N° 169. — Belle épitaphe de l'époque gréco-romaine gravée sur un bloc demi-cylindrique : *Menoie Dodéis. Vixit annis sex.* — Haut, 0m48.

N° 170. — *Diis manibus. Sitia Mustiosa. Vixit annis quatuor. Hic sita est.* — Lettres inégales sur un cippe de plus d'un mètre de long.

A quelques pas de là, j'ai lu au centre d'une pierre qui n'a probablement jamais reçu que ces seuls mots : XXXXXXXV ANIS H S E. Je la cite comme une représentation naïve du nombre 75.

N° 171.

D M
Q ΛVV
O ME
SORIS
VICTO
RINA
VIROC
ONIVX

N° 172.

D : MANI · BVS
LV · CIA · VIXIT
AN · NIS LX
· H · · S · · E ·

N° 173.

IVLLICIANVS
VIXITANISCXV

N° 171. — Sur le côté droit d'une large dalle qui attendait une seconde épitaphe : *Diis manibus. Quinti... Messoris. Victorina viro conjux.* — Le nom, qui commence par un lambda, m'a paru illisible.

N° 172. — *Diis manibus. Lucia. Vixit annis sexa-*

ginta. Hic sita est. — Stèle cintrée avec un croissant entre deux petites rosaces au fronton. Au village de l'Otménia.

N° 173. — *Iulius Lucianus. Vixit annis centum et viginti quinque.* — A la ferme de M. le comte Tourdonnet, non loin de l'Otménia.

N° 174.	N° 175.	N° 176.
D MS	D M	LuCVS M
MEMORIA	MEMORIAE	ALLI ViCTO
Q IVLI QVI	QVINTAE	RIS VA LXXI
NTVLI VIA	IVLIAE ❀	H S E
LXXV HSE	V A LXX	
	H ❀ S ❀ E	

N° 174. — *Diis manibus sacrum. Memoria Quinti Iulii Quintuli. Vixit annis septuaginta quinque. Hic situs est.* « Monument aux Dieux mânes. Commémoration de Quintus Iulius Quintulus. Il a vécu 75 ans. Il repose ici. » On sait que l'expression « *memoria* » dans le sens de « monument commémoratif » appartient à l'épigraphie chrétienne ; mais ce que bien des personnes ignorent, c'est que les chrétiens de l'Afrique, soit pour dissimuler leurs sépultures, soit par un reste d'attachement aux superstitions du paganisme, continuèrent pendant plusieurs siècles à se servir de la formule D M S. Saint-Augustin leur a reproché plus d'une fois cette faiblesse. Cette pierre ainsi que les deux qui l'accompagnent, a été trouvée à Ksar-bou-Malek, sur le territoire des Oulad-Aïd, avec un moulin à main orné du monogramme du Christ.

N° 175. — Sur un bloc demi-cylindrique mesurant 1m00 en longueur : *Diis manibus. Memoriae Quintae Iuliae. Vixit annis septuaginta. Hic sita est.* « Aux Dieux mânes. A la mémoire de Quinta Iulia. Elle a vécu 70 ans. Elle gît ici. »

N° 176. — *Locus Malli Victoris. Vixit annis septuaginta et uno. Hic situs est.* « Lieu (de sépulture) de Mallus Victor. Il a vécu 71 ans. Il repose ici. » C'est, je crois, la première fois que je rencontre le mot *locus* sur une tombe. Orelli en donne plusieurs exemples (voir les nos 8, 4503 et 4558.)

N° 177.

B·DONATO
VAXVIII

N° 177. — *Baebio (?) Donato. Vixit annis octodecim.* — Cippe demi-cylindrique trouvé dans une ruine, près de Bil-bel-Arch (territoire des Abd-el-Nour). Au-dessus de l'épitaphe, se tient un personnage en relief portant une palme de la main gauche. Copie de M. De Lannoy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

II. — ROUTE DE GUELMA (KALAMA).

Du côté de l'est, en visitant plusieurs vallons, mais sans atteindre Guelma, j'ai recueilli quelques épitaphes

de colons romains. Une sépulture libyque, assez rapprochée d'une ancienne exploitation agricole, s'est rencontrée à Fedj-el-goméh « défilé du blé », sur la rive droite de l'Oued-Massine. Nous regrettons que les ressources locales ne nous permettent pas d'en reproduire ici l'inscription.

N° 178.

D M
MAECIL
VSMARC
ANVS VI
·IT...ISX2I

Diis manibus. Maecilius Marcellanus. Vixit annis quadraginta et uno. — Sur une pierre mutilée provenant de la basilique de Sidi-Mabrouk. A la 5e ligne, l'L prend une forme qui se rapproche beaucoup du chiffre 2.

N° 179.

AGITA FECER\
FILI MEMOR

N° 180.

D M
AEMILIACF
GERMANA
VALIHSEOT
B Q

N° 181.

❧
MEMORIAE
NAEVIAEF·ASI
PAENIS CONIV
GIDVLCISSIMAE
VA XL HSE

Les trois pierres funéraires ci-dessus ont été déterrées dans le haut de la vallée de l'Oued-Massine. La seule qu'on puisse aisément restituer est celle du milieu. En voici la copie : *Diis manibus. Aemilia, Caii filia, Germa-*

na. Vixit annis quinquaginta et uno. Hic sita est. Ossa tua benè quiescant! « Aux Dieux mânes. Aemilia, fille de Caius, surnommée Germana. Elle a vécu 51 ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

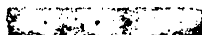
N° 182.	N° 183.	N° 184.
B Q	D M	IVMNINS
CRESCES	FABIASPIC	QVINTILLIS VA
·UNIOR	VIXITANNIS	XXXIII
XV	XXXXV	
BQ	H S ES2	

N° 185.

MARCI
ANAVI
XITANIS
XXX

N° 182. — Sur le côté gauche d'une grande stèle ramassée près des ruines de Mahidjiba : *Cresces Iunior. (Vixit annis) quindecim. (Ossa tua) benè quiescant !* — A droite, dans toute la longueur, une chaîne d'ornements ovoïdes. Les trois numéros qui suivent, ont été relevés dans le même pays, à 28 kilomètres de Constantine.

N° 183. — A Ksar Maafouna, sur une petite dalle : *Diis manibus. Fabia Spicula. Vixit annis quadraginta quinque. Hic sitas est.* — Les particularités à signaler dans cette épitaphe, sont le T de la dernière ligne, qu'on prendrait pour un 2, et l'extension donnée au C de la 1re ligne, qui relève son appendice inférieur par dessus la tête des autres lettres.



N° 184. — Au même endroit, sur un pavé : *Iumnius Quintillus. Vixit annis triginta quatuor.*

N° 185. — Dans les ruines du pagus : *Mariana Vixit annis triginta.*

N° 186.	N° 187.
IVLIVS	D M
SELICIVS·	TONNEIAE
FILIVS CLA	RESTVTAEP
R·VS VIXI·	V·A LI
XXXXXXV	H S E

N° 186. — Au-dessous du croissant : *Iulius Selicius, filius (carissimus).... Vixit (annis) sexaginta quinque.*— Épitaphe de l'époque byzantine relevée par M. Dolly, dans un mur de jardin, au pied du Djebel-Taïa. Le nombre 60 y est représenté par six X.

N° 187. — *Diis manibus Tonneiae Restutae. Pia vixit annis quinquaginta et uno. Hic sita est.* — Copié dans le Djebel-el-Onçol, près de Guelma, par un thaleb de la Medraça de Sidil-Kettani.

III. — ROUTE DE LAMBÈSE (LAMBÆSE).

La première étappe de cette grande voie est marquée par le village de Saddar, si heureusement reconquis sur un terrain pétri de décombres. Nous en avons fait l'objet

d'une notice séparée [1], de peur d'embarrasser par des digressions d'une certaine étendue l'inventaire des inscriptions recueillies depuis la fin de l'année 1861. C'est au-delà de ce point que nous porterons maintenant nos regards, en suivant la direction du sud. Melila, située à 14 kilomètres de Constantine, occupe l'emplacement d'un *prœdium*, où l'on a ramassé un cippe anépigraphe, orné seulement de deux colombes, comme la plupart des sépultures chrétiennes du pays. Il faut aller plus loin et traverser la vaste plaine de Thaga, en laissant à gauche le Madracen, pour arriver à un endroit digne d'intérêt : je veux parler d'Oum-el-Asnam, qu'on nomme aussi Aïn-Ksar « la fontaine du fort », à cause d'un reste de *prœsidium* acculé au versant de la montagne qui commande la route. C'est là qu'on est convenu de placer *Tadutti* (voir *l'Itinéraire de la subd. de Batna; Ann. Archéol. 1858-59, pl. X)* : mais cette attribution, fondée uniquement sur des conjectures, attendait une preuve. Les travaux exécutés par le service des Ponts et Chaussées, entre Ain-Yakout et Batna ayant dispersé les ouvriers sur un parcours de plus de 40 kilomètres, les principaux groupes de ruines furent examinés avec cette précaution qui favorise les découvertes. Les ordres de M. De Lannoy étaient précis. Aucune pierre portant l'empreinte de l'antiquité, ne serait abandonnée sur le sol sans être retournée, copiée ou estampée. Comme on n'avait ni le temps ni les moyens de faire des fouilles sur une grande échelle, tous les efforts furent concentrés dans l'enceinte de la petite citadelle, transformée en carrière par les nécessités

[1] Voir la notice sur Aïn-el-bey, p 34.

du service. Cette ruine que j'ai visitée plus d'une fois depuis le départ de MM. Léon Renier et Delamarre, avait 18 mètres carrés, et ses murailles, où le mélange des moellons avec les matériaux de grand appareil accusait une époque de décadence, s'élevaient encore à trois mètres au-dessus du sol.

La pierre commémorative de l'édifice a été trouvée au fond des fondations. C'est un bloc de calcaire qui mesure un peu plus de deux mètres en longueur, et dont la face antérieure est entièrement couverte par une double inscription en caractères irréguliers. Un trait vertical marque la séparation entre les deux légendes, celle de gauche qui contient le texte de la dédicace, et celle de droite où sont tracés les noms des personnes qui ont contribué à l'œuvre « *de suis propriis laboribus fecerunt* ». Au commencement, est figuré le monogramme du Christ; au milieu, est la croix accompagnée d'une palme, et à la dernière ligne, le signe de la croix isolé. Les lettres de la première partie mesurent 0m06, en moyenne; celles de la seconde n'ont en général que 0m03. Une particularité à noter, c'est que les E n'affectent pas tous la même forme : il y en a neuf qui représentent un demi-cercle traversé à droite par un petit trait horizontal. Je ne parle ni des N construits comme des H avec la traverse en écharpe, ni des A pareils à des V retournés, ni des G cursifs dont le crochet inférieur va retomber au-dessous de la ligne, ni des L qui représentent exactement les trois côtés d'un carré inachevé. A la fin du VIe siècle, l'art d'écrire devint si rare, que le galbe des lettres, abâtardi par la fantaisie des copistes, dégénérait graduellement et s'éloignait du type primitif. Voici l'ins-

cription d'Aïn-Ksar, telle que je l'ai lue sur place :

N° 188.

Première partie.

☧ IN PDMVNSTFL C°STANTINOETANA S
TASIEPAGVITAETDMIGEINDMML
AFRCA AVXILIANTEDOPERFLTSET
HICKST CONSENT LET SIBI·CIVES ISTIVS L°CI
POVIA ESVISPRPLABoRIBo feCeRVN T†

Deuxième partie.

GVDVZO	DONATCD	GVNTARI
IANVARS	MARIFER	FELIX FR
FELIX IVL	LVCIAN	CRESCON
SENIOR	DONTIVS	VICTOR SC
VICTOR M	SECVND	
FAVSTN	SATVRNN L	
DOMNC	VICTORIAI	
CAMPIDVCT		

FOCAS MAGISTER FECIT †

L'empereur Tibère II, auquel ce monument fut dédié par des chrétiens de la Numidie, régna de 578 à 582. Son admiration pour Constantin-le-Grand lui avait fait adopter les noms de ce prince ; ce sont même les seuls par lesquels il est désigné sur la pierre d'Aïn-Ksar « *Imperatori domino nostro Flavio Costantino* ». À la mort de sa première femme, il épousa Anastasie qui avait été sa concubine.

L'ancien nom du *pagus* semble indiqué par les sigles

TDM « *Tadutti municipium* », et il faut reconnaître dans l'expression *pagitae,* qui se montre à nos yeux pour la première fois, un synonime barbare de l'adjectif *pagani.*

Je doute que la sécurité rendue au pays par les armes triomphantes de Bélisaire se soit maintenue sous les successeurs de Justinien; j'ai de la peine à me figurer que l'appui de la mère-patrie fût une garantie bien efficace pour les colonies, puisque les habitants de cette localité « *cives istius loci* », réduits à leurs propres efforts » *suis propriis laboribo* (sic) *fecerunt* », déclaraient publiquement que les secours de l'Afrique « *Africâ auxiliante* » et la protection du Christ « *hic Kristo consentiente sibi* » étaient leur unique espérance. Dans de telles conditions, il était impossible que les traditions de l'industrie aussi bien que la culture intellectuelle ne fussent pas négligées, disons même perdues, chez une population en butte aux attaques des Maures qui descendaient chaque année de leurs montagnes pour incendier les champs et les vergers. Le temps qui n'appartenait pas à la charrue, était consacré au maniement des armes. La vie matérielle absorbait toutes les forces. On labourait et on combattait, pour vivre. Au fond, ces colons de l'Afrique reconquise différaient peu des indigènes, sous le rapport des mœurs. Ils étaient tombés au même degré de barbarie. Qu'on regarde seulement les constructions, les bas-reliefs et les poteries des derniers temps; on se refuse à croire qu'ils soient l'œuvre des descendants de ce peuple puissant et raffiné qui décora la Numidie de monuments fastueux, tels que les arcs de triomphe de Tamugade, de Verecunda, de Diana, de Lambèse et de Djemila.

N'ayant d'autre lien entre eux que la communauté de croyance, ils offraient un mélange singulier de races diverses : paysans romains, débris de l'armée vandale et soldats byzantins, sans compter les familles numides que l'intérêt ou les vicissitudes de la politique avaient détachées de leurs tribus. C'est un fait qui ressort pleinement de la liste des fondateurs du monument d'Aïn-Ksar. En effet, à côté des mots *Guduzo* et *Guntaris,* qui sont d'origine vandale, figurent des noms essentiellement latins, tels que *Ianuarius, Donatius, Felix, Iulius, Marifer*[1]*, Lucianus, Crescontianus, Senior, Victor, Saturninus, Secundus, Faustinus,* tandis que le maître de la corporation, peut-être le chef[2] du *pagus,* est un grec appelé *Focas* (Phocas). Le *campiductor* était le maître des exercices militaires, l'instructeur; il avait un grade supérieur à celui du *cohortis ductor*, comme on le voit par les inscriptions 3495 et 3496 du *Recueil* d'Orelli.

J'aurais désiré m'étendre d'avantage sur un texte que je considère comme le plus rapproché de l'invasion arabe et qui contient, à n'en pas douter, des particularités d'un grand intérêt au point de vue de l'organisation des villages de notre province pendant les dernières années du VIe siècle : mais une étude de ce genre exige des connaissances épigraphiques qui me manquent. Je me contenterai de citer les découvertes faites sur le même emplacement. A trois cents mètres de la construction chrétienne, gîsaient trois corniches provenant d'un édifice

[1] Ce nom ne s'est point encore rencontré sur la pierre, en Afrique.

[2] *Magister*, dans le sens de chef d'un *pagus*, se trouve quelque fois sans complément (voir le n° 2384 du Rec. de M. L. Renier).

circulaire ; une dizaine de chapiteaux massifs ornés d'une seule moulure; cinq tambours de colonnes dont le diamètre mesure 0m35 ; et un fragment de borne milliaire, sur lequel on lit :

N° 189.

. . . INVI
CTOPIOFE
LICE AVG
PMPPCOS
XVII

Dans une ruine située à cinq cents mètres de ce point, dans la direction de Constantine, on a ramassé une épitaphe des bas temps dont voici la lecture :

N° 190.

D M S
P VERECV
NDVS VX
N XXXXV
FF M FECT

Diis manibus sacrum. Publius Verecundus. Vixit annis quadraginta quinque. Frater fratri merenti fecit. — A la 2e ligne, V et E liés ; à la 3e ligne, le mot *vixit* est représenté par les lettres VX, abréviation assez rare ; à la 4e ligne, A et N sont liés ; le C de *fecit,* à la 5e ligne, porte à droite un petit trait horizontal, ce qui lui donne une ressemblance parfaite avec quelques E du n° 188.

Sur un terrain couvert de démolitions, au sud du précédent, ont été relevées deux épitaphes, dont l'une ne contient pas moins de ving-six lettres liées, et mériterait

d'être envoyée sous forme d'estampage à M. Léon Renier, que nous savons si désireux de reproduire toutes les singularités du style lapidaire. Cette dernière inscription couvrait la tombe d'une famille distinguée, la famille d'un *égrège* « *vir egregius* ». La 7e ligne paraît avoir été gravée après coup en interligne.

No 191.

D M S
C ANTONI
VS FELIX VE
VIX·ANN·LXVII
MVI·EARE
LIAE HIBERNAE
VIX ANN LVII
BALLANTIVS
FILIVS EORVM
H S E

Diis manibus sacrum. Caius Antonius Felix, vir egregius. Vixit annis sexaginta septem, mensibus sex.

Eareliae Hibernae, Vixit annis quinquaginta octo.

Ballantius, filius eorum.

Hic situs est (*sic*).

Liaisons : à la 3e ligne, L et I; à la 4e ligne, les deux N, puis l'X et le V de l'âge; à la 6e ligne, L et I, A et E, N et E; à la 8e, A et N, T et I; à la 9e ligne, F et I, L et I; à la 6e et à la 9e lignes, un sigle triple : H I B et R V M.

No 192.

D M S	
IVLIAE	L et I liés.
GERMANE	M et A, N et E liés
ATIAINN	
RA MFM	
Q VAL MVP	V et P liés.

Diis manibus sacrum. Iuliae Germanae ... mater fecit merenti. Quae vixit annis quinquaginta, mensibus quinque et semis.

L'inscription suivante est tracée sur un cippe cintré et entouré d'une guirlande de fleurs et de fruits ; il y manque quelques lettres.

N° 193.

DMS
VIBIO
NVARI
PVIX
NXXXXI
ANTON
MATER
OPTFECN

Diis manibus sacrum. Vibio Ianuario. Pius vixit annis quadraginta et uno. Antonia mater optima fecit merenti (?). — Dans les ruines d'Aïn-Ksar.

N° 194.

D M S
Q·POSTVMIVS
MACEDO VIXIT
ANNISNLXXXXV
POSTVMIVS VI
CTOR MERENTI
SVII

N° 195.

D M S
C·VETVRI
VS SVCES
SVS VANXXX
HER*FECRV
CVR*VIRVICT
ETBEBI·SATVR
ARATOR·FE

N° 194. — *Diis manibus sacrum. Quintus Postumius Macedo. Vixit annis octoginta quinque. Postumius Victor*

mérenti. — Les quatre lettres de la dernière ligne sont moins hautes que le reste de l'épitaphe et assez mal gravées ; je n'ai point su m'en rendre compte.

N° 195. — *Diis manibus sacrum. Caius Veturius Sucessus (Successus). Vixit annis triginta. Heredes fecerunt, curantibus Virio Victore et Bebio Saturnino, Arator fecit.* « Monument aux Dieux mânes. Caius Veturius, surnommé Successus. Il a vécu 30 ans. Ses héritiers lui ont élevé ce tombeau. Par les soins de Virius Victor et de Bebius Saturninus, Arator l'a fait. » — Aux environs d'Aïn-Ksar.

N° 196.

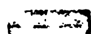
IVLIAMARCELLINA
IVLIAE VICTORINE
ET IVLIO FELICI FI
LIS INNOCENTIBVS
MEMORIA·FECIT ❦

Iulia Marcellina Iuliae Victorine (sic) et Iulio Felici, filiis innocentibus, memoria(m) fecit. « Julia Marcellina a élevé ce monument commémoratif à ses deux jeunes enfants, Julia Victorina et Julius Felix. » — Sépulture chrétienne trouvée dans le voisinage et au sud d'Aïn-Ksar.

Dans le style funéraire, *innocens* veut dire *incapable de faire le mal, innocent comme un tout jeune enfant,* et par extension « en bas âge ». Les arabes ont une expression plus gracieuse, c'est le mot ملايكة « *malaïka* » anges, employé seulement au singulier. Ils disent : *oueïn dja elmalaïka,* comment se porte le petit enfant ?

Pendant mon dernier voyage à Lambèse, j'avais en-

tendu parler de plusieurs inscriptions découvertes à cinq cents mètres de la Grand'halte, entre le village et Batna : mais, cette fois, la curiosité ne put l'emporter sur le désir que j'avais de rentrer à Constantine. Je songeais au plaisir de voir ces monuments dans une circonstance plus favorable, lorsque j'en ai reçu la copie de M. l'abbé Marius Garcin, à l'obligeance duquel notre Société est redevable de plusieurs communications d'un grand intérêt. Sur les cinq épitaphes que j'ai sous les yeux, trois ont été publiées par le capitaine Moll, dans l'*Annuaire de 1858-59, p. 171 à 174.* Je reproduirai cependant celle de la page 173, parce que la lecture donnée par le savant curé de Batna me paraît moins incertaine. La voici, dégagée des liaisons et des sigles que le lapicide y a introduits :



N° 197.

D·M·
L·MANII·L·F·
GAL·HISPANI·
Ꞁ LEG·VII·GE
MINAE·FEL·
Ꞁ LEG·III AVG
IX·H·PR·V·A·XXX
L·MANIVS·CAE
CILIAN·FIL·PA
TRI·KAR·FECIT

Diis manibus Lucii Manii, Lucii filii, Galeriâ (tribu), Hispani, centurionis legionis septimae Geminae felicis, centurionis legionis tertiae Augustae, ex hastato primo. Vixit annis quadraginta. Lucius Manius Caecilianus, filius, patri karissimo fecit.

« Aux Dieux mânes de Lucius Manius, fils de Lucius, de la tribu Galeria, né en Espagne, centurion de la 7e légion Gémina heureuse, centurion de la 3e légion Auguste, ancien premier hastaire. Il a vécu 40 ans. Lucius Manius Cécilianus a élevé ce monument à son père bien-aimé. »

Tant que M. Léon Renier n'aura pas livré à l'impatience des archéologues son *Commentaire des inscriptions de l'Algérie,* l'incertitude paralisera les effets de ceux qui veulent essayer, avant le maître, d'interpréter cette multitude d'expressions, de sigles et d'abréviations propres au style lapidaire de l'Afrique romaine. C'est le sentiment que j'éprouve en restituant une partie de la 7e ligne. Je traduis les lettres H.PR, par les mots *hastatus primus* « premier hastaire »[1]. Mais, autant cet équivalent paraît naturel, autant le chiffre qui précède, se prête peu à la construction. La seule manière de sortir d'embarras serait de remplacer ce chiffre par la particule EX, dont la première lettre peut avoir perdu ses barres tranversales, vù le mauvais état de la pierre. Dans

1 Dans sa réponse à une lettre de M Léon Renier relativement à une inscription de Lambèse, où figure un « centurio frumentarius hastatus leg. III Augustae », M. G. Henzen fait une observation qui trouve sa place ici. Le savant secrétaire de l'Institut archéologique de Rome établit que le grade de « hastatus » était supérieur à celui de « frumentarius » et que l'on écrivait souvent « hastatus » au lieu de « hastatus primus » (cf. Orelli, nº 4962). Voici comment il s'exprime à ce sujet : « ... il grado dell'hastatus è superiore a quello del frumentarius; la quale superiorità sarà peraltro conceduta da chiunque si ricorda, come i centurioni semplici vengono promossi all'ufficio dell'hastatus nelle varie coorti delle legioni, e come hastatus soleva in epoca posteriore dirsi, evidentemente in luogo di hastatus primus, il centurione occupante il terzo grado nella coorte. » (Bullett. dell'instit. di correspond. archeolog , 1858, p. 16).

ce cas, on lirait *ex hastato primo* « ayant exercé précédemment les fonctions de premier hastaire, c'est-à-dire ayant commandé deux centuries ». Avant de m'arrêter à cette interprétation qu'on n'obtient que par le changement de la première lettre, je m'étais laissé séduire par un autre sens, et j'avais lu *novem hostibus prostratis* « ayant fait mordre la poussière à neuf guerriers de l'armée ennemie ».

N° 198.

D M S
AURELIAE KARICAE
ALVMNAE V A XXXII
ADVENTVS AVG
VERN DISP
LEG III AVG

Diis manibus sacrum. Aureliae Karicae. Vixit annis triginta duobus. Adventus Augusti verna, dispensator legionis tertiae Augustae.

« Monument aux Dieux mânes. A Aurélia Karica, servante adoptée (orpheline adoptée). Elle a vécu 32 ans. Adventus, esclave né dans la maison de l'Empereur, intendant de la IIIe Légion Augusta ».

Le mot *alumnus* était une expression consacrée dans le monde romain pour désigner les enfants exposés et les orphelins que les particuliers recueillaient et qu'ils élevaient dans leur famille pour en faire des serviteurs. Ce genre de domesticité douce qui n'a point d'analogue en France, existe chez les musulmans, et la personne entretenue dans ces conditons s'appelle simplement يتيم *itim* « orphelin, pupille ».

L'esclave de naissance, celui qui était né dans la maison du maître, et faisait partie de ses possessions, prenait le nom de *verna*. Celui qui naissait dans les domaines de la couronne était un *verna Augusti*. On disait aussi *servus Augusti,* comme dans cette inscription découverte à Constantine par M. Léon Renier et publiée dans son *Recueil,* sous le n° 2052 : D. M. NICON. AVGVST°RVM. SER.VIXIT.ANNIS.XXI.H.S.E. La même idée se rattache au mot arabe مملوك *mamlouk.*

On peut tirer de l'inscription qui nous occupe, des renseignements précieux, au point de vue social. Il paraît que la qualité de *verna Augusti,* tout en marquant une sorte d'infériorité, ne privait pas du droit de remplir certaines fonctions, telles que celle de *dispensator* qui désignait l'administrateur chargé d'ordonnancer les dépenses et les fournitures d'une légion, comme dans le cas présent.

N° 199.

D M S
HYGINO SER FIDELISSIMO
V A XXII
ADVENTVS AVG
VER EX DISP
LEG III AVG

Diis manibus sacrum. Hygino, servo fidelissimo. Vixit annis viginti duobus. Adventus, Augustorum verna ex dispensatore legionis tertiae Augustae.

« Monument aux Dieux mânes. A Hyginus, esclave très-fidèle, Il a vécu 22 ans.

« Adventus, esclave né dans la maison de l'Empereur, ex-intendant de la légion troisième Augusta ».

Il ressort de cette seconde épitaphe que le *dispensator* Adventus avait quitté son emploi et vivait retiré sur ses terres, à quelques kilomètres de Lambèse. Bon nombre d'officiers et de vétérans en faisaient autant, témoin les sépultures signalées par MM. Léon Renier et de Lamarre. En effet, la politique des Romains, plus habile que celle des nations modernes, tendait constamment à fixer l'armée sur le sol conquis, afin d'assurer sa conquête ; et l'on ne peut mettre en doute que les concessions de terres ne fussent, en mainte circonstance, la récompense des actions d'éclat ou des longs services.

J'ai encore une remarque à faire. Dans la première inscription, nous avons *alumna* ; dans la seconde, il y a *servus*. Ces expressions n'étaient jamais prises l'une pour l'autre, par la raison que l'esclave *servus* était celui qu'on avait acheté ou pris à la guerre, tandis que l'esclave *alumnus* était, comme l'indique la racine[1], un enfant sans famille qu'on élevait et qu'on façonnait à la domesticité.

N° 200.

AESCVLAPIO
SANCTO
M·PORCIVS
IVSTVS
PRAEF·CAS
LEG·III·AVG
D·D

DEDICATA
IDIBVS
NOVEMB
IMPER
COMO
DO III
ET BVR
RO CoS

Sur la première face : *Aesculapio sancto. Marcus Por-*

[1] *Alere*, nourrir, élever, entretenir.

cius Iustus, praefectus castris legionis tertiae Augustae, dedit dedicavit.

Sur une autre face : *Dedicata idibus novembribus, Imperatore Commodo tertium et Burro consulibus.*

« A Esculape saint. Marcus Porcius Iustus, préfet de camp de la IIIe Légion Augusta a offert et dédié (ce monument).

« Dédié pendant les ides de novembre, sous le consulat de l'empereur Commode, pour la troisième fois, et de Burrus. »

Antistius Burrus avait épousé une sœur de Commode; on sait qu'il partagea avec lui les honneurs du consulat en l'année 181. Quant aux fonctions de l'officier supérieur qu'on appelait Préfet de Camp, elles avaient beaucoup de rapport avec celles de nos officiers du génie militaire[1]. La stèle hexagonale sur laquelle se lit cette dédicace, a un mètre de haut sur 80 centimètres de circonférence à sa base; elle a été extraite des décombres entassés devant le prætorium, à un endroit que l'on regarde généralement comme les bains de la IIIe légion. Ce qui donne un grand poids à cette supposition, c'est que la majeure partie des matériaux en terre cuite, tirés des fouilles récentes de cet établissement, tels que tuiles, briques, larges dalles et pans carrés, porte le chiffre du célèbre corps d'armée, auquel fut confiée pendant plus de deux siècles la surveillance de l'Aurès « Aurasius mons » et du Sahara. Toutes ces empreintes, à peine

[1] Le général Creuly a relevé sur la voie de Diana, l'épitaphe d'un autre Préfet de camp, nommé Lucius Mellonius (*Inscript. rom. de l'Algérie, n° 1364*).

sorties de terre, ont passé sous mes yeux; j'en ai même d'assez beaux exemplaires dans mon cabinet, au moment où j'écris ces lignes, et je suis moins surpris de leur nombre que des variantes qu'ils fournissent. Le lecteur me saura gré, je l'espère, de les citer ici. Ces variantes, qui sont au nombre de sept, ont à peu près la forme que voici :

N° 201. — LEGΛVG ; avec un A sans barre.

N° 202. — LEGIOA ; lettres mises en relief par un double trait.

N° 203. — LEGIIIAVG ; une barre transversale au milieu de l'L, à gauche.

N° 204. — LEGIIIΛ/G ; avec ligature de l'A et de l'V.

N° 205. — LEGIIIA-G; les lettres AVG formant un sigle.

N° 206. — LEGIIIΛ/GII ; ligature de l'A et de l'V ; après le G deux barres verticales.

N° 207. — LIIIΛCON ; avec une abréviation qui ne peut être expliquée que par le mot *Constantiniana*. Cette estampille, jusqu'à présent inédite, marque à elle seule une date. Un de mes exemplaires a été déposé à la Préfecture, l'autre appartient actuellement au Musée de la ville.

N° 208.

D M
TFLAVIVS
DOMI
TIANVS
B ❀ IVLIAE
QVAETE
MATRI
FEC·V
ANN·LXV
H S E

N° 208. — *Diis manibus. Titus Flavius Domitianus Baebiae (?) Iuliae Quaetae, matri, fecit. Vixit annis sexaginta quinque. Hic sita est.*

« Aux Dieux mânes. Titus Flavius Domitianus a élevé (ce monument) à sa mère Bébia Iulia Quæta. Elle a vécu 65 ans. Elle repose ici. » Sur un autel rectangulaire mesurant 1m25 en hauteur et 0m45 sur chaque face. Un encadrement à triple baguette entoure la légende. Cette pierre a été déterrée sous mes yeux, dans le ravin qui borde la ferme Parisel, à l'est de l'arc Commodien.

IV. — ROUTE DE PHILIPPEVILLE (RUSICADE).



La cité commerçante dont Philippeville occupe aujourd'hui l'emplacement, dans la partie la plus méridionale d'un golfe formé par le Sebaa-roous « les sept caps » et le Ras-el-hadid « cap de fer », devait sa prospérité, son origine du moins, à la nécessité de mettre Cirta en communication avec la mer, et par conséquent avec Rome. Du silence des historiens on a inféré qu'elle n'avait pas été le théâtre d'événements considérables. Toutefois la Table de Peutinger certifie son importance, d'abord en marquant près de son nom des maisonnettes, signe ordinaire des villes principales, ensuite en lui donnant le titre de colonie. Une dédicace trouvée sur les lieux en 1841 et transportée plus tard au Musée du Louvre, confirme cette

qualification. On y voit en outre que la cité s'était élevée sous les auspices de Vénus. Ce monument épigraphique, dont l'auteur est un fonctionnaire nommé *Marcus Aemilius Ballator*, commence par les mots *Genio coloniae Veneriae Rusicadis Augusto sacrum*. Comme il a été publié par M. Léon Renier sous le n° 2174, je m'abstiendrai de le citer en entier.

Les ruines de Rusicade ont été fouillées et retournées dans tous les sens ; il n'y a plus que le cirque qui laisse quelque espoir aux antiquaires. Nous considérons donc comme une bonne fortune l'envoi de M. Roger qui comprend huit textes latins, savoir : la dédicace des greniers d'abondance de Stora, où nous regrettons de ne pas voir figurer l'ancien nom du mouillage ; trois épitaphes ; une borne milliaire et une inscription monumentale aujourd'hui perdue.

N° 209.

....IFICENTIA TEMPORVM
.......MAXIMORVM DOMI
.....M VALELETINIANI ET
.....MPER AVGG HORREA
.....TEMPOPVLI ROMANI
......ROVINCIALIVM CON
.......NI MATVRITATE
......VBLIVSCAEIONIVS
....NAALBINVSVCCONS
......SEXF.PN.CONS

Le fragment de marbre, sur lequel le conservateur du Musée de Philippeville a copié ces lignes, mesure 0m70

en hauteur. Il a été ramassé à une profondeur de 0m60, près d'une conduite des citernes de Stora. Dans l'état où se trouve cette légende, je doute qu'il soit possible de la restituer complétement : mais nous possédons un monument contemporain dont le début est à peu près semblable, et nous permettra de fixer les premières lignes. C'est la dédicace du grand temple de Tamugade, publiée par M. Léon Renier. On y lit :

Pro magnificentiâ saeculi dominorum nostrorum Valentiniani et Valentis, semper Augustorum.

La mention des empereurs Valentinien et Valens circonscrit les deux épigraphes entre les années 354 et 375. C'est donc sous le règne de ces deux empereurs que Publius Cæionius Cæcina Albinus, personnage clarissime, consulaire sexfascalis de la province de Numidie Constantina, fit bâtir à Stora un grenier d'abondance « *horrea* », que le commandant de Lamarre a pris pour une magnifique villa romaine. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici la description que le savant archéologue a donnée de cette ruine dans son *Étude sur Stora*[1], p. 34.

« Nous allons maintenant, dit M. de Lamarre, essayer de faire connaître une villa située près de l'embouchure du second ruisseau, à gauche du chemin de Stora, entre ce chemin et la mer. Cette ruine repose, d'une part, sur le bord d'un ravin étroit, à pentes raides et profondes ; d'autre part, sur des rochers à pic qui plongent dans la mer. Les anciens, passionnés pour la vue des champs, attachaient beaucoup d'importance à construire

1 Étude sur Stora, port de Philippeville, par M. le commandant de Lamarre (Extrait du tome XXIV des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France).

leurs maisons rurales dans des sites agréables. Si ce seul motif a déterminé le choix de l'emplacement de cette villa, le but a été complétement atteint, et nous voudrions pouvoir montrer le délicieux point de vue qui se déroule aux yeux du spectateur placé sur la route, autrement que par le dessin de la figure 2. La beauté de ce paysage ne nous aurait cependant pas décidé à parler de cette ruine, si elle n'était encore le spécimen le plus complet des monuments de ce genre restés dans le pays. C'est là ce qui nous a fait surmonter les difficultés qu'opposaient à nos recherches, et la configuration si accidentée du sol, et la luxuriante végétation qui s'était accrochée à ces débris, comme pour en défendre l'approche.

Cette construction dut s'élever péniblement et à grands frais; l'irrégularité de son plan, conséquence de l'irrégularité du terrain, se montre surtout dans les parties A^2 A^3 A^4 de la fig. 10, les mieux conservées cependant, parce qu'il était plus difficile d'y toucher. Quelques murs de ce côté, conservent encore 6 et même 8 mètres de hauteur; ils formaient des citernes de formes et de dimensions diverses, reconnaissables aux enduits dont leurs parements étaient encore partiellement revêtus, et aux arrondissements des angles ; toutes ces citernes, aujourd'hui à ciel ouvert, sont assez spacieuses.... Les murs ont de 0^m80 à 1 mètre d'épaisseur et sont entièrement construits en petits moellons et briques reliés avec du mortier de chaux. Ces réservoirs formaient la base d'un corps de logis qui n'existe plus. Un de ses murs, forcément retréci par les ravins entre lesquels il est placé, a plus de 2 mètres d'épaisseur. Dans ce massif, qui regarde la mer, on a pratiqué deux cavités larges de 2^m00,

hautes de $4^{m}50$; les pieds droits de ces voûtes reposent sur le sol et sont, ainsi que le pourtour extérieur des cintres, entièrement formés de belles briques. Bien que leurs dimensions ne soient pas fortes, nous regardons ces abris couverts en cul-de-four comme des hémicycles où des êtres animés se mouvaient, et non comme des niches destinées à recevoir des vases ou des statues ».

La présence de ces niches paraît embarrasser M. de Lamarre ; et, comme il n'était point parti de l'idée que l'édifice de Stora pouvait être un établissement public où tout est ménagé pour l'utilité, il transforme celle qui est pourvue d'un banc, en un lieu de conversation. Cette conjecture s'appuie sur un passage du *Traité de l'amitié* où Cicéron représente M. Scævola assis dans un hémicycle « *in hemicyclio sedentem* », et discourant avec ses amis. Plus loin, lorsqu'il entre dans la discussion des détails du plan, M. de Lamarre est forcé de revenir sur l'hypothèse d'une villa ; il la combat lui-même en disant que l'aridité du sol et sa forme tourmentée n'ont jamais permis de réunir ici les éléments nécessaires pour une habitation rurale bien complète.

Quoiqu'il en soit, nous avons maintenant la certitude que le bâtiment posé sur le mouillage de Stora avait une destination toute différente. C'était un magasin public où l'on amassait pendant les bonnes années « *anni maturitate* » des approvisionnements de grain, qui étaient vendus à bas prix au peuple pendant les années de disette « *ob egestatem populi romani* », afin de prévenir les séditions, ainsi que l'a fait observer M. Berbrugger dans une note pleine d'érudition.

Le consulaire qui dota la province de cet établissement,

est, suivant M. Léon Renier[1], un membre de cette grande famille des *Cæionius*, qui joua un rôle si considérable à la fin du IVe siècle de notre ère et au commencement du Ve. Son nom figure sur quatre inscriptions de la Numidie dans le Recueil épigraphique de l'Algérie (nos 120, 1520, 1853 et 4146). Mais ce qui prouve que le monument de Stora est postérieur à tous les autres, c'est que le *cursus honorum* de Publius Cæionius Cæcina Albinus y est enrichi d'un titre considérable, dont on ne connaissait que trois exemples, au dire de M. G. Henzen[2]. La dernière ligne porte les mots SEXF. PN. CONS., c'est-à-dire *sexfascalis provinciae Numidiae Constantinae* « consulaire sexfascalis de la province de Numidie Constantina ». Le fonctionnaire honoré de ce titre ne sortait que précédé de six licteurs. Quant au mot *Constantina*, ajouté comme épithète au nom de la province, ce n'est pas la première fois qu'on le rencontre. M. Léon Renier l'a signalé déjà quatre fois dans son Recueil (voir les nos 1852, 2170, 2171 et 2542).

No 210.

AVCTORITATE
CAESARIS TRAIANI
HADRIANI AVG
VIA NOVA
TRITA RVSICADE I et T liés.
.TRATA PER
.ISSESSoRES
TERRITORI
CIRTENSIVM

[1] Bulletino dell'instituto di corrispond. archeol., no XII di decembre 1859.
[2] Ibid.; 1860, p. 100.

Sur une colonne milliaire d'un mètre sur $0^{m}40$. En mentionnant ce précieux document à la page 42 du Catalogue du Musée de Philippeville, M. Roger exprime le regret qu'on ne lui ait pas fourni les moyens de l'ajouter à la collection dont il est le conservateur. Je rétablis le texte de la manière suivante :

Auctoritote Caesaris Trajani Hadriani Augusti, via nova trita Rusicade strata per possessores territorii Cirtensium.

« Grâce à un décret de César Trajan Hadrien Auguste, la nouvelle route de Rusicade a été exécutée par les propriétaires du territoire des Cirtéens et livrée à la circulation ».

Au commencement de la 6e ligne, il faut placer un S; la ligne suivante devrait commencer par les lettres PO, et c'est par erreur, il faut le croire, que l'auteur de la copie que nous avons sous les yeux, a dessiné un I.

N° 211.

MAGNIFICENTIA.
NVMIDIAE. POSVIT. IN
TEMPLO. APP. AB. THE
SAVRO. PROVINCIAE.
MAGNITVDINE [illegible]
[illegible] P. C. SCIPIO
NVMIDIAE [illegible]

PC D

Copie d'un marbre blanc, aujourd'hui détruit. Haut. $0^{m}85$; larg. $0^{m}90$.

No 212.

D M
PVLVIA RVFI
NAPVAAVIII
H S E

No 213.

DIS MA
BV SACR
VM C.JOV
IVS VIXIT
ANNISLXXXX
HIC
SITVS EST

No 214.

D M S
CAECILIVS
MAXIMVS
VAXXXVHSE

No 212. — *Diis manibus. Pulvia Rufina. Pia vixit annis quinquaginta octo. Hic sita est.* « Aux Dieux mânes. Pulvia Rufina. Elle a vécu pieusement (pieuse) 58 ans. Elle repose ici ». — Inscription de la basse époque.

No 213. — *Diis manibus sacrum. Caius Jovius. Vixit annis nonaginta. Hic situs est.* — Autel en marbre blanc trouvé par M. Lassaigne, à Robertville. Au fronton le croissant; sur l'une de faces latérales, l'*urceus*.

No 214. — Sur une dalle à oreillons : *Diis manibus sacrum. Caecilius Maximus. Vixit annis triginta quinque. Hic situs est.*

Sur deux assiettes en terre rouge :

No 215.

CMR

No 216.

APOLON
MEMA

Le No 215 paraît être l'abréviation des mots *Caii*

Marci Rufini (officina). Il est marqué sur une plante de pied, comme un grand nombre de signatures trouvées sur des poteries à Constantine. Quant au nº 216, j'y vois la formule *Apollonii Memmii Arrii (officina)*.

V. — INSCRIPTIONS DE CONSTANTINE (CIRTA).

Nº 217.

I ᴗIᴗI
COSPPPRO
COSVIAM
IMBRIBVSET
VETVSTATE
CONLAPSAṀ
MPOM

Sur un fragment de borne milliaire provenant des fondations de la chapelle des Jésuites, rue Sérigny; aujourd'hui au Musée.

Nº 218.

IMEISE[illegible]CI
MMISSILIBVS
ISCALISETO/
RAE

Sur une dalle brisée ; même provenance.

Nº 219.

AEVOTVMSOLVITLADD

Fragment d'une pierre votive, dans le soubassement du rempart oriental, près du pont. Selon toute apparence, les quatre lettres de la fin sont l'abréviation de la formule « Locus addictus decreto Decurionum ». On rencontre presque toujours sur les monuments publics de la Numidie LDDD « locus datus decreto Decurionum », emplacement accordé par un décret des Décurions. *Addictus* veut dire « adjugé, livré, abandonné ».

N° 220.	N° 221.
D M	D M
QPOMPEIVS	QVINTA
RESTVTVS	GERMA
VMENSXVI	NILAVA
H S E	XXV

N° 220. — *Diis manibus. Quintus Pompeius Restutus. Vixit mensibus sexdecim. Hic situs est.* — Sur une tombe demi-cylindrique trouvée rue Sidil-Akhdar.

N° 221. — *Diis manibus. Quinta Germanilla. Vixit annis viginti quinque.* — Rue Sérigny; petit autel rectangulaire mesurant 0m80 sur 0m35.

N° 222.

D M
CCONSI
DIMARCI
ANIHERN
LIISVAIX
H S E

Diis manibus Caii Considii Marciani Hernilis. Vixit annis novem. Hic situs est. — Cippe exhumé des jar-

dins de la poudrerie. Je suppose que l'un des I de la 5e ligne a été transposé par le lapicide.

N° 223.	N° 224.
D M	D M
L·MANLIA	CHOL
HONORATA	DION
V A XXX	VSEC

N° 223. — *Diis manibus. Lucia Manlia Honorata. Vixit annis triginta.* — Sur un dé d'autel, maison Bronde.

N° 224. — Fragment d'une belle épitaphe trouvée dans la rue Combes.

N° 225.	N° 226.
M·LVLIVSMF	LHERENNI
QVIRIVLIANVS	VSLFQFOR
V·A· XXVI	TVNATVSV
H S E	ALX·H·S·E
	O T B Q

N° 227.

L POSTVMIVS L F
POSTVMINVS
V A XLIX HSE

N° 225. — *Marcus Lulius, Marci filius, Quirinâ (tribu), Iulianus. Vixit annis viginti sex. Hic situs est.* — A la 1re ligne, M et F liés ; à la 2e ligne, I et R forment un sigle. Haut. 1m34 ; larg. 0m56.

N° 226. — *Lucius Herennius, Lucii filius, Quirinâ (tribu), Fortunatus. Vixit annis sexaginta. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant!* Haut. 1m62 ; larg. 0m56.

N° 227. — *Lucius Postumius, Lucii filius, Postuminus. Vixit annis quadraginta novem. Hic situs est.* — Sur une dalle brisée au-dessous de l'écriture.

N° 228.	N° 229.	N° 230.
D M QVINTIA VALERIA VXALX	TMADO VAXLBQ	P MELISSAEVS L F QVI BASSV S VA XXII H S E

N° 231.	N° 232.
C·GABIDI VSCANINIA NVSVAXV S	Q A F V A XL H Q S

N° 228. — *Diis manibus. Quintia Valeria. Vixit annis sexaginta.*

N° 229. — Sur une dalle cintrée : *Titus Mado. Vixit annis quadraginta. Benè quiescat !*

N° 230. — *Publius Melissaeus, Lucii filius, qui Bassus. Vixit annis viginti duobus. Hic situs est.* « Publius Melissæus, fils de Lucius, surnommé Bassus. Il a vécu 22 ans. Il repose ici. »

N° 231. — *Caius Gabidius Caninianus. Vixit annis quindecim. (Hic) situs (est).*

N° 232. — Au-dessous d'un croissant : *Quintus, Auli filius (?). Vixit annis quadraginta. Hic quiescat sepultus !* — Il est rare de rencontrer une inscription du genre de celle-ci, où tous les mots, même les noms propres, sont représentés par une seule lettre.

J'ai groupé les huit pierres ci-dessus, parce qu'elles ont été déterrées le même jour, dans un champ situé sur le versant nord du Coudiat-Ati et appartenant à M. Bruyas.

N° 233.	N° 234.	N° 235.
D M	D M	D M
IVLIVS	VALERIVS	LICINIVS
FELIX	CEPARIVS	ZEIVS
VICSITS	V A LX	V A
XXXX	H S E	LX

N° 233. — *Diis manibus. Iulius Felix. Vixit (annis) quadraginta.* — On remarquera l'orthographe du mot de la 4e ligne et l'omission du mot *annis.*

N° 234. — *D. M. Valerius Ceparius. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est.*

N° 235. — Sur une dalle brisée : *D. M. Licinius Zeius. Vixit annis sexaginta.* — Cette pierre, ainsi que les deux précédentes, provient des déblaiements du Coudiat Ati, côté nord-est.

N° 236.

ARRIA·SVCC
ESSA·V·A·LXXX·
H·S·E·

Arria Successa. Vixit annis octoginta. Hic sita est. —Cippe à oreillons trouvé au Coudiat-Ati, chez M. Brunache ; belle écriture.

N° 237.	N° 238.
MEMORIAE	D M
LLIGIAEHO	SITTIAE
ORATAEVALX	CREDVLAE

N° 239. N° 240.

MEMORIAE
MARC

OL · FIL

Fragments épigraphiques tirés de la culée gauche du pont de Constantine.

N° 241.

D M S
ΛIVΛIVS
SATVRNI
NVSVA
LXV

N° 240. — A l'est de la route, dans le douar de Bir-bou-Chreb, chez les Segnias « Siguenses » : *Diis manibus sacrum. Lucius Iulius Saturninus. Vixit annis septuaginta quinque.* » — Epitaphe de l'époque byzantine, gravée sur un dé de piédestal; à la 1re ligne, les L sont remplacés par des lambdas.

N° 242.

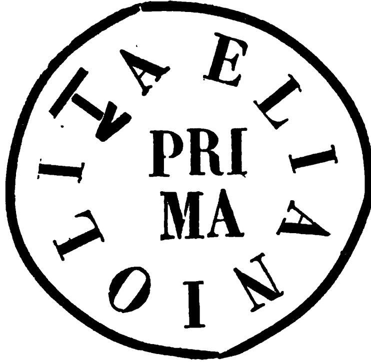
DVRIVS
PLOTI
NVS V
S LΛ

Caractères irréguliers, sur un petit autel apporté de Lambèse, et faisant actuellement partie de la collection de M. Lapaine, préfet du département. Haut. 0,16.

N° 243.

Signes gravés en creux sur une tablette de cuivre trouvée dans le territoire des Zerdézas. Épaisseur, 0m016. Copie de M. Dolly.

N° 244.



Estampille de potier, en cuivre et munie de trois branches qui s'adaptaient au manche. La légende principale est disposée en cercle; au centre on lit PRIMA, sur deux lignes. Cet ustensile a été trouvé à Medjez-Sfa, près de Souk-Ahras ; j'en dois le fac-simile à l'obligeance de M. Dolly.

N° 245.

IVΛ › ΛΠO)M ✱ CXIII
ROMANIIL
PAOLI IAVIM CO

Écriture tracée à la pointe sur un vase en terre cuite découvert tout récemment dans les fondations de l'église de Sétif. La cassure qui existe dans la partie gauche paraît avoir enlevé quelques lettres.

N° 246.

IVNIALEXI

Sur le fond d'une lampe funéraire « lucerna » trouvée dans les ruines d'Hippone.

N° 247.

MANILIA
MARTIS
V·AN·LV
H·S·EST

Manilia... Martis. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic sita est. — Sur la colline d'Oullaza, à deux kilomètres de la roche sur laquelle on lit une invocation à la divinité topique IERV (voir l'*Ann. archéol. de 1860-61*, p. 175). Copie de M. le docteur Racle.

N° 248.

† SISTA
BVLARI
VICXITAN
NISLXI

† *Sista Bulari. Vicxit (vixit) annis sexaginta et uno.* Cette épitaphe qui commence par une croix gravée obliquement, porte le cachet des monuments écrits du sixième siècle. Elle a été recueillie par le Service des Ponts et Chaussées, entre Valée et Jemmapes, près du Kef Serac, et M. l'Ingénieur en chef a eu l'obligeance d'en remettre un estampage au Secrétaire de la Société.

Pendant la correction des épreuves, un fragment d'inscription, qui paraît avoir fait partie d'une dédicace de la Légion troisième Augusta, nous a été offert par le docteur Roche. Ce monument est encastré avec deux autres pierres écrites plus mutilées encore, dans le mur du bordj de Doucen, à gauche de la porte.

En voici la copie :

N° 249.

..NVS. PIVS...
.VCOS. IMPR....OS
.TVTESVAC . ....NS
III LEG. AVGVS.

L'oasis de Doucen, où les Français ont déjà bâti un bordj sur l'emplacement d'un fort romain, est située à 48 ou 50 kilomètres de Biskra, dans la direction de l'est. Avant l'époque de l'invasion musulmane, elle portait le nom de *Decenna* ou *Decennae*.

N° 250



Monogramme du Christ composé des lettres X *(chi)* et P *(rho)*, initiales de *Kristos*, liées ensemble. Ce symbole

est celui qui se reproduit le plus souvent dans l'iconographie chrétienne ; il est accompagné parfois des lettres *alpha* et *ômégu*, pour signifier le commencement et la fin de toutes choses. La longue pierre sur laquelle j'ai relevé cet ornement du christianisme, a été exhumée en 1854, près de la fontaine du parc au fourrage. Elle formait le linteau de la porte d'une sépulture chrétienne, à côté de laquelle on a ramassé trois épitaphes d'une écriture de la basse époque. Cette découverte nous fit supposer un instant que le cimetière des chrétiens de Constantine était enfin trouvé, et nous donna l'espoir que des fouilles suivies seraient entreprises à l'endroit même. Mais, l'intérêt de la science qui n'est qu'une chose secondaire dans les colonies occupées de leuri nstallation, fut sacrifié une fois de plus aux besoins du moment. Nous avons vu avec regret la terre rejetée dans les tranchées d'où était sorti si heureusement ce témoignage révélateur.

A. CHERBONNEAU.

NOTA. — Quelque soin que l'on apporte à l'examen d'un nombre aussi considérable de textes épigraphiques, il est impossible qu'il ne s'y glisse pas une erreur. Sur les 250 inscriptions que nous avons enregistrées dans la présente notice, et qui sont des matériaux entièrement inédits, le *Recueil* de M. Léon Renier en revendique deux, les nos 198 et 199.



DE L'ÈRE MAURITANIENNE

ET DE L'ÉPOQUE

de la division de la Mauritanie Césarienne

EN DEUX PROVINCES.

L'Algérie a déjà fourni trois monuments épigraphiques qui nous ont permis de rectifier la concordance de l'ère chrétienne avec celle de la Province données par Dion Cassius et acceptée jusqu'à ces dernières années par les historiens. Vers le milieu de l'année 1861, on en a découvert un quatrième à Sétif, au pied d'un arbre, sur les glacis extérieurs du rempart de la porte de Constantine, au champ de manœuvres. Les indications qu'il porte sont précises et résistent à toute critique.

L'inscription est ainsi conçue :

L· ANTISTIVS C·F·QVIR
❀ GALLVS ❀ SACERDOS ❀
SAC ❀ DEDIC
ORFITO ET PRISCO COS AP CX

Lucius Antistius, Caii filius, Quirina, Gallus, sacerdos sacer, dedicavit. — Orfito et Prisco consulibus, anno Provinciae centesimo decimo.

« Lucius Antistius, fils de Caius, de la tribu Quirina, surnommé Gallus, prêtre sacré, a dédié (cet autel votif) ;

sous le consulat d'Orfitus et de Priscus, l'an de la Province 110. »

L'inscription est sur une pierre votive qui devait contenir au moins deux cadres superposés; la pierre a été brisée et il ne reste plus que le cadre inférieur et une petite partie de celui qui était au-dessus. Dans ce dernier, on distingue encore le bas d'une toge, la base d'un autel et les pieds d'un personnage, qui était sans doute le prêtre Gallus. Le cadre inférieur, qui est entier, représente en relief le sacrificateur ou popa, tenant une hache de la main droite, le bras gauche ramené sous l'aisselle droite et le bras droit levé, dans l'attitude d'un homme qui va frapper. Il ne porte qu'un tablier ou une jaquette courte roulée autour d'une ceinture et descendant jusqu'aux genoux; tout le reste du corps est nu.

Un serviteur, le victimarius, tient de la main droite la victime par le cou ; il porte une tunique qui descend jusqu'à mi-jambe et par-dessus, une exomide jetée sur l'épaule gauche et nouée sur le flanc droit, de sorte que le bras reste libre. La victime, un bélier, est placée entre les deux personnages et a la tête penchée vers la terre, ce qui indique qu'elle est offerte aux héros, ou aux morts, ou aux divinités infernales.

Les trois premières lignes de l'inscription sont gravées sur le filet qui sépare les deux cadres; les caractères sont bien refouillés et parfaitement conservés; la dernière ligne est au bas du monument. Il manque à l'inscription le nom de la divinité à laquelle est faite la dédicace; il devait se trouver, comme d'ordinaire, sur le fronton qui servait de couronnement au cadre supérieur. Mais la perte de ce renseignement n'enlève aucune valeur

à l'inscription, dont l'importance est dans la dernière ligne.

Les fastes consulaires donnent pour consuls en l'an 149 de J.-C. Servius Cornelius Scipio Orfitus et Quintus Nonius Priscus ; bien que notre épigraphe ne fasse pas connaître leurs prénoms, seul reproche qu'on puisse lui adresser, il n'est pas possible de se méprendre sur l'identité des personnages dont elle rappelle les noms avec ceux que nous fournissent les Tables. On voit, en effet, un Cornelius Scipio Orfitus consul en 172 et 178, et un Statius Priscus consul en 159, mais Orfitus et Priscus n'ont géré ensemble le consulat qu'en 149.

Ainsi, l'an 110 de la Province correspond à l'année 149 de l'ère chrétienne, ce qui revient à dire que l'année 1re de Province correspond à l'an 40 de J.-C., ou que la Mauritanie a été déclarée province romaine l'an 40 de J.-C.

Ce point était acquis à l'histoire depuis la publication des documents que nous allons rappeler, et notre inscription a le mérite de confirmer de la manière la plus évidente la référence des deux ères que l'on en avait déduite.

Dans la *Revue Archéologique* du 15 octobre 1854, pages 445 et 446, M. Léon Renier avait fait application du synchronisme de l'ère mauritanienne à propos de quatre inscriptions de Tiaret, mais il en avait négligé la démonstration ; il ne connaissait, sans doute, alors que l'inscription d'Aïn-Zada, à laquelle il se référait. M. Berbrugger traita la question dans le n° 1 de la *Revue Africaine* à propos d'un document épigraphique découvert à Bougie, et M. le docteur L. Leclerc vint compléter sa

démonstration *(Revue Afr. n° 3)*, en s'appuyant sur une inscription bien connue à Sétif, celle de Saint-Laurent.

Enfin, M. le général Creuly reprit la question dans l'*Annuaire Archéologique de la province de Constantine, années 1858-59,* et fit ressortir la concordance que présentaient les trois documents épigraphiques, connus jusqu'alors, qui portaient la double indication des Consuls et de l'année de la Province. Mais en étudiant celui de Saint-Laurent, il fit quelques observations qui peuvent jeter de la défaveur sur le monument et infirmer les conséquences qu'on en a tirées; or il n'est pas sans intérêt de rétablir la vérité.

Nous demanderons d'abord la permission de reproduire ici l'inscription, bien qu'elle ait été publiée dans divers recueils.

IN HOC LOCO SANCTO DEPOS
ITAE SVNT RELIQVIAE SANCTI
LAVRENTI MARTIRIS DIE III MN
AVG CONS HERCVLANI VC
DIE DOMINI DEDICANTE LAVRENTIO
VSPMOR DOMANP CCCCXIII·AMEN·

A la dernière ligne, la partie droite de l'O du mot DOM est complétement effacée et l'on ne peut plus y voir qu'un C.

M. le général Creuly suppose que la troisième ligne a été gravée à la place d'autres caractères préalablement effacés; qu'elle ne se rapporte pas à l'objet primitif du monument et que Laurentius auquel la dédicace est faite, pourrait bien être le même que le Laurentius qui en est

l'auteur. Il trouve dans le texte, indépendamment de la surchage, des obscurités telles qu'il n'aurait pas osé le prendre pour base d'un nouveau système chronologique, s'il n'avait pas eu d'autres documents sous les yeux.

Déjà avant lui, M. Léon Renier avait étudié cette inscription et avait émis l'avis que les Sétifiens, dans un moment où les relations avec la capitale de l'empire n'étaient pas commodes, pouvaient bien ignorer les noms des consuls de l'année et se tromper sur l'indication de la date consulaire.

Il est vrai que de 442 à 455 les Vandales, tout en vivant en bonne intelligence avec l'empire d'Occident, ne négligeaient pas de parcourir les mers en corsaires. Ces courses avaient un double résultat : l'espoir du butin appelait sur les navires de Genséric une foule de Maures, et c'étaient autant d'alliés qu'il recrutait; en outre, pendant qu'il s'occupait de l'organisation de ses États, elles entretenaient chez les Vandales le goût de la mer et les habituaient à ses dangers et aux combats maritimes. Mais elles n'interrompirent pas les bonnes relations qui existaient entre les deux gouvernements, et Valentinien III ne fut pas inquiété dans la possession de la partie de la Numidie et des Mauritanies que lui avait données le traité de 442. S'il en fallait une preuve convaincante, nous la trouverions dans le Code Théodosien. En effet, une loi de Valentinien du 13 février 451, antérieure seulement d'une année à la dédicace de Saint-Laurent, ordonnait de placer sur les domaines impériaux des Mauritanies les fonctionnaires des provinces Vandales qui avaient été dépouillés de leurs charges et de leurs biens, et de leur distribuer 13,000 mesures de terre; ce qui

nous autorise à dire que Valentinien jouissait paisiblement de ses provinces d'Afrique.

A cette époque, Rome tremblait à l'approche d'Attila et envoyait Saint-Léon au devant du roi des Huns pour le désarmer; Genséric négociait des alliances avec les peuples germaniques, maintenait les Maures qui manifestaient déjà sur quelques points la volonté de secouer sa domination; affermissait sa conquête et se préparait à prendre part aux événements, lorsque ses alliés du nord de l'Europe auraient suffisamment affaibli l'empire. Ses vaisseaux parcouraient la Méditerranée, mais nous ne voyons aucun acte direct d'hostilité contre Valentinien, et des suppositions ne suffisent pas pour détruire la portée de la loi du 13 juillet 451 et pour permettre de conclure que les communications entre les rivages Italiens et Africains étaient interceptées.

Maintenant, si nous examinons notre inscription sur la pierre même, un premier fait nous frappe d'abord; c'est que toutes les lettres ont été gravées par le même ouvrier. Nous l'avons étudiée à diverses reprises avec notre ami, M. Pelletier, architecte de l'arrondissement et avec M. le Curé de Sétif, qui a eu la pieuse pensée de la mettre à l'abri des injures du temps, et, depuis plusieurs années, la conserve soigneusement dans la sacristie; or notre attention s'est toujours fixée en premier lieu sur la parfaite ressemblance des caractères. Cette particularité n'aurait certainement pas échappé au savant général, s'il avait eu occasion de voir la pierre ou si on lui avait adressé le bon estampage qu'il demandait.

Une rainure de 64 centimètres d'ouverture sur quatre centimètres de profondeur a été pratiquée à la 3e ligne;

mais elle ne touche pas aux deux bouts de la pierre, ce qui prouve qu'elle a été faite avec intention et non pour effacer des caractères préexistants, lesquels se seraient continués jusqu'à l'extrémité de la pierre, au moins du côté droit, ainsi qu'on le remarque sur les autres lignes. Les lettres ont six centimètres de hauteur à la 1re ligne, six et demi à la 2e, et cinq à la 3e; mais comme elles ne sont pas toutes égales, que quelques-unes dépassent les autres, soit en haut, soit en bas, on peut admettre sept centimètres pour la hauteur la plus forte. Or, s'il y avait eu grattage, il aurait dû porter sur la hauteur des lettres les plus élevées, c'est-à-dire présenter une ouverture de sept centimètres, ou bien on aurait laissé des amorces de lettres sur les bords de la rainure, ce qui n'existe pas. Les lettres des deux premières lignes sont même creusées plus profondément que la rainure, et le fond uni de cette dernière ne montre pas de trace de caractères primitifs.

Ainsi, toutes les parties de notre inscription se rapportent au même fait et chacun des personnages qui y sont dénommés y conserve son individualité et son caractère propre.

Si nous passons à l'examen du texte, il nous sera facile de montrer que l'obscurité que l'on a signalée provient d'une restitution inexacte d'un passage de ce texte. En effet, M. le général Creuly, probablement d'après le *Recueil* des inscriptions romaines de l'Algérie publié par M. L. Renier,[1] traduit les deux dernières lettres de la 3e ligne par *mensis novembris*, et alors la qualification d'*augusti*, qui suit, s'appliquant à ce mois, crée un fait nou-

[1] *Inscriptions rom. de l'Algérie*, n° 3431.

veau que n'explique pas l'histoire et dont les monuments épigraphiques n'offrent pas, que nous sachions, d'autre exemple. Mais, dans les inscriptions, on supprimait assez souvent les voyelles de certains mots dont l'usage était fréquent; et le mot *mensis,* entre autres, était quelquefois représenté par les deux consonnes MN, comme nous le retrouvons ici.

En donnant à cette abréviation sa signification ordinaire, nous faisons disparaître du texte toute énonciation insolite et inexplicable et il nous reste ce sens : Les reliques de Saint-Laurent, martyr, ont été déposées dans ce saint lieu, le 3 du mois d'août, jour de dimanche, de l'année provinciale 413, sous le consulat d'Herculanus.

Cette date correspond au 3 août 552 de l'ère chrétienne; elle est celle de la dédicace et du dépôt des reliques.

On pourrait justifier, en quelque sorte mathématiquement, que les mots *die dominici*[1] se rapportent à la date du 3 août. Les 451 premières années de l'ère vulgaire donnent 163,727 jours (la réforme introduite par Grégoire XIII dans le calendrier n'ayant pas eu d'effet sur les temps écoulés avant le 5 octobre 1582, on doit accepter jusqu'à cette époque une année bisextile tous les quatre ans, sans aucune déduction pour les années séculaires). Si l'on ajoute à ce nombre les 216 jours de l'année bisextile 452, du 1er janvier au 3 août inclusivement, on a le nombre total de jours écoulés à cette dernière date, soit 164,943. En divisant par le nombre des jours de la semaine, soit par 7, l'on obtient pour

1 M. Léon Renier lit : *die domini nostri*

quotient le nombre entier des semaines écoulées, et pour reste, le nombre des jours de la semaine commencée. Dans le cas présent, ce reste est 2; ce chiffre indique donc le 2me jour de la semaine. Or, l'ère chrétienne ayant commencé un samedi, le 2me jour était un dimanche.

Si l'on applique ce calcul à la date du 3 novembre 452, acceptée par M. L. Renier et M. le général Creuly, on arrive au reste 3, qui correspond à un lundi, ce qui ne s'accorderait plus avec les indications contenues dans l'inscription. On parvient aussi à un lundi en comptant les jours en remontant du 3 août au 3 novembre.

La réforme de Grégoire XIII a reculé la fête de Saint-Laurent; elle figure aujourd'hui à la date du 10 août sur les Fastes de l'Église.

Il est une autre date qu'il serait intéressant de fixer et sur laquelle l'épigraphie n'a apporté jusqu'à ce jour que des indications vagues; nous voulons parler de l'époque de la division de la Mauritanie Césarienne en deux provinces.

On attribue ce changement à Maximien Hercule, qui vint en Afrique en 297, combattre les Quinquégentiens; mais les chroniqueurs mentionnent à peine son fait de guerre et ne disent rien des modifications qu'il aurait apportées à l'organisation du pays. Seul Lactance, après avoir parlé des crimes de ce règne, ajoute que lorsque tout fut pacifié par la terreur, les provinces furent divisées, le nombre des gouverneurs, des percepteurs et des autres magistrats augmenté dans toutes les contrées[1].

[1] *De morte persec. c. VII, 4. Et ut omnia terrore complerentur, provinciae quoque in frusta concisae; multi praesides et plura officia singulis regionibus ac paene jam civitatibus incubare, item rationales multi et magistri et vicarii praefectorum.*

Mais il ne nous apprend pas en quelle année ces changements eurent lieu. Sextus Rufus est le plus ancien auteur qui fasse mention de la Mauritanie Sétifienne, dans son abrégé des victoires et des provinces du peuple romain ; et elle avait une administration propre bien longtemps avant lui.

Ainsi, rien de certain ni dans les inscriptions ni dans les chroniqueurs. Mais en nous aidant des unes et des autres, nous espérons parvenir à trouver au problème une solution satisfaisante.

De tous les monuments épigraphiques portant le nom de la Mauritanie Sétifienne connus jusque aujourd'hui, le plus important, au point de vue de la question qui nous occupe, a été découvert à Bougie dans le courant de l'année 1860, et publié par M. Berbrugger dans la *Revue Africaine* d'après les estampages qui lui en avaient été adressés. L'inscription est ainsi conçue :

IVNONI CETERISQ DIIS
IMMORTALIBVS GRATIAM
REFERENS QVOD COADVNA
TIS SECVM MILITIBVS DDNN
INVICTISSIMORVM AVGG
TAM EX MAVRE·CAES·QVAM
ETIAM DE SITIFENSI ADGRES
SVS QVINQVEGENTANEOS
REBELLES CAESOS MVLTOS
ETIAM ET VIVOS ADPRE
HENSOS SEDE PRAEDAS
ACTAS REPRESSA DESPE
RATIONE EORVM VICTO
RIAM REPORTAVERIT
AVREL·LITVA V·P·P·P·M·CAES

Ce texte supporterait quelques critiques. Durant le mois de janvier 1861 nous trouvant à Bougie, nous avions occasion de le vérifier sur la pierre, mais elle avait été taillée et placée en bordure au trottoir de la place de l'Église ; dans l'état de mutilation où elle était, nous n'eûmes plus la force de l'étudier.

Tel qu'il est, le texte se restitue sans difficulté :

Junoni ceterisque Diis immortalibus, gratiam referens quod, coadunatis secum militibus dominorum nostrorum invictissimorum Augustorum (duorum), tam ex Mauritania Caesariensi quam etiam de Sitifensi, adgressus Quinquegentaneos rebelles, caesos etiam et vivos adprehensos, sede praedas actas, repressa desperatione (pro depraedatione) eorum, victoriam reportaverit, Aurelius Litua, vir perfectissimus, praeses provinciae Mauritaniae Caesariensis.

Ce qui peut se traduire littéralement ainsi :

« A Junon et aux autres Dieux immortels ! en reconnaissance de ce que, à la tête des troupes de nos Seigneurs et Augustes très invincibles, tirés tant de la Mauritanie Césarienne que de la Sétifienne, ayant attaqué les Quinquégentiens révoltés, en ayant tué un grand nombre, ayant fait aussi des prisonniers, s'étant chargé de butin sur leur territoire et ayant réprimé leurs brigandages, — il a remporté une victoire, — Aurelius Litua, homme perfectissime, gouverneur de la Mauritanie Césarienne (a élevé cet autel votif). »

Nous connaissions déjà cet Aurelius Litua par cette autre inscription trouvée par M. Berbrugger à Cherchel et publiée aussi dans la *Revue Africaine* :

Jovi optimo maximo ceterisque Diis immortalibus, gratum referens quod, erasis funditus Babaris transtagnensibus, secunda praeda facta, salvus et incolumis cum omnibus militibus dominorum nostrorum Diocletiani et Maximiani Augustorum regressus, Aurelius Litua, vir perfectissimus, praeses provinciae Mauritaniae Caesariensis, votum libens posui.

Notre personnage était donc gouverneur de la Mauritanie Césarienne sous Dioclétien et Maximien Hercule ; cette indication suffit pour nous donner une des limites extrêmes dans lesquelles on doit circonscrire l'époque de son expédition contre les Quinquégentiens. C'est en 297, au plus tard, que Maximien vint faire la guerre à ces tribus révoltées, les soumit et les transporta, si nous en croyons son panégyriste [1]. Rien n'indique qu'elles se soient soulevées de nouveau sous Dioclétien, et il nous faut arriver à la grande révolte de Firmus pour entendre encore parler, sinon des Quinquégentiens, du moins de quelques-unes des peuplades qui formaient la confédération. C'eût été audacieux, d'ailleurs, de la part d'un gouvernement de province de faire élever un monument de sa victoire sur des peuples qui venaient à peine d'être vaincus et transportés par son empereur.

L'anné 297 est donc la limite la plus rapprochée de l'expédition d'Aurelius Litua ; l'autre limite va nous être fournie par une inscription qui existe à Sétif sur la promenade d'Orléans, où ont été réunis les documents épigraphiques découverts dans cette ville.

[1] *Incerti paneg. Maximiano et Constantino, VIII. Tu, ferocissimos Mauritaniae populos inaccessis montium jugis et naturali munitione sedentes expugnasti, recepisti, transtulisti.*

D N IMP CAES
C VALERIO AVRE
[illegible]
INVIC·PIO·FEL·AVG
PONTIF·MAX·TRI
B·V·CONS III·PP
PROCOS
FLAVIVS PECV
ARIVS V·P·P·P·MAVR
CAES·DEVOTVS
NVMINI MAIES
TVTIQVE EIVS

La 3e ligne a été martelée, mais le mot DIOCLETIANO s'y applique parfaitement.

« A notre seigneur l'empereur Caius Valérius Aurélius Dioclétien, invaincu, pieux, heureux, auguste, grand-pontife, investi cinq fois de la puissance tribunitienne, ayant été trois fois consul, père de la patrie, proconsul.

Flavius Pécuarius, homme perfectissime, gouverneur de la Mauritanie Césarienne, dévoué à sa divinité et à sa majesté. »

Dioclétien ayant été proclamé empereur le 17 septembre 284, la cinquième année de sa puissance tribunitienne tombait en 288[1]. Cette même année Flavius Pé-

[1] Nous ferons une observation à propos du chiffre du consulat porté sur cette inscription : On a longuement discuté, dans le temps, sur la question de savoir si Dioclétien avait été consul avant d'être empereur et si son consulat de l'an 285 était le premier ou le second. La liste de Pighius le fait consul pour la 1re fois en 285, et pour la 2e fois en 287, et ne donne, par conséquent, que six consulats à Dioclétien. Notre inscription résoud la question contre Pighius et contre ceux qui pensent comme lui ; Dioclétien y figure avec l'indication d'un 3e consulat, lequel se rapporte à l'an 287, car en 288, les consuls étaient Maximien Hercule et Pomponius Januarius.

cuarius faisait graver sur la pierre l'expression de son dévouement à l'empereur. A cette époque la Sétifienne n'avait pas encore été détachée de la Mauritanie Césarienne, puisque cette dernière province est seule mentionnée sur le monument élevé à Sétif; Pécuarius était donc le prédécesseur ou l'un des prédécesseurs d'Aurélius Litua.

Nous savons donc maintenant que l'expédition de ce dernier contre les Quinquégentiens se place entre les années 288 et 297; essayons d'arriver à une détermination plus précise; la chose nous semble possible.

Dans l'inscription de Bougie, deux particularités attirent notre attention : le gouverneur de la Mauritanie Césarienne, lors de sa campagne contre les Quinquégentiens, commandait à la fois les troupes de sa province et celles de la Mauritanie Sétifienne; l'inscription qui nous a transmis le bulletin de sa victoire a été gravée dans une ville qui ne relevait plus de son administration.

Nous nous trompons peut-être, mais il nous semble que le premier fait est assez extraordinaire pour qu'il ait besoin d'être éclairci. Le gouverneur de la Césarienne était un præses comme celui de la Sétifienne; il ne devait pas avoir des attributions plus étendues que lui et il ne pouvait commander aux choses militaires d'une autre province que par dérogation aux principes d'administration. Un ordre impérial aurait pu l'investir de ce commandement étendu, et cet ordre lui aurait subordonné le gouvernement de la Sétifienne, à peu près au moment de son installation.

En second lieu, n'est-il pas étrange de voir un gou-

verneur se faire dresser un monument dans une ville qu'il n'administre pas, qui ne relève pas de sa juridiction? Les Salditains (habitants de Bougie) pouvaient-ils, bien qu'ayant été délivrés pour un instant des incursions des Quinquégentiens leurs voisins, s'associer à la glorification du præses de la Mauritanie Césarienne, sans encourir la disgrâce de celui de la Sétifienne, quelque peu jaloux, sans doute, de voir sur la place publique de Saldæ un monument élevé en l'honneur d'un collègue en possession d'une partie des attributions qui auraient dû être dans ses mains, sous peine de le mettre dans un état d'infériorité aux yeux de ses administrés?

Est-ce à dire cependant que nous voudrions nous inscrire contre les indications contenues dans notre inscription? Nous les acceptons, au contraire, et si nous allons droit aux contradictions que nous apercevons, c'est que nous pensons que leur explication nous fera connaître la vérité. Supposons, en effet, qu'Aurélius Litua a fait son expédition avant la division de la Mauritanie Césarienne en deux provinces, c'est-à-dire lorsqu'il étendait son administration des rives de la Mulucha à celles de l'Ampsaga, et que cette division était effectuée lorsqu'on élevait son monument sur la place de Saldæ; alors toute contradiction, toute anomalie disparait de notre inscription.

Nous nous croyons en mesure de montrer que les choses se passèrent ainsi.

Nous avons rapporté déjà le passage du panégyriste relatif à l'expédition de Maximien Hercule contre les Quinquégentiens; Eutrope ne nous en dit pas davantage : « *Maximianus quoque Augustus bellum in Africa profligavit,*

domitis Quinquegentianis, et ad pacem redactis »[1]. De son côté, Maximien porta la guerre en Afrique, dompta les Quinguégentiens et les réduisit à faire la paix.

P. Orose est encore plus court : « *At Maximianus Augustus Quinquegentianos in Africa domuit*[2] ».

Voilà en quels termes ces historiens nous font connaître la fin d'une révolte qui paraît cependant avoir eu des proportions formidables. Mais ils avaient eu soin de nous la signaler, et dans une circonstance mémorable, à l'époque où les empereurs s'adjoignaient deux Césars. « *Ita cum per omnem orbem terrarum res turbatae essent (inquit Eutropius in loco cit), et Carausius in Britanniis rebellaret; Achilleus in Egypto; Africam Quinquegentiani infestarent; Narseus Orienti bellum inferret, Diocletianus Maximianum Herculeum ex caesare fecit Augustum; Constantium et Maximianum, caesares*. Tout l'univers étant alors agité par des troubles; Carausius étant révolté en Bretagne, Achille en Égypte, les Quinquégentiens ravageant l'Afrique et Narsès faisant la guerre en Orient, Dioclétien éleva Maximien Hercule du rang de César à celui d'Auguste, et nomma deux Césars, Constance et Maximien (Galère). »

P. Orose a copié Eutrope, sans nous apporter aucun fait nouveau : « *Igitur per omnes Romani imperii fines subitarum turbationum fragores concrepuerunt. Carausio rebellante in Britanniis, Achilleo in Egypto, cum et Africam Quinquegentiani infestarent; Narseus etiam rex Persarum Orientem bello premeret. Hoc periculo Diocletianus*

[1] *Brev. Leb. IX; Diocl. et Maxi.*

[2] *Hist. Lib. VII, c. 25.*

permotus, Maximianum Herculeum ex Caesare fecit Augustum; Constantium vero et Maximianum Galerium Caesares legit. »

Ici la date est certaine : Constance et Galère furent faits Césars le 1er mars 292; à cette époque les Quinquégentiens étaient en armes; Aurelius Victor nous le dit aussi : « *Africam Julianus ac nationes Quinquegentanae graviter quatiebant;* Julianus et les tribus Quinquégentiennes agitaient violemment l'Afrique[1]. »

A ces autorités, qui paraissent avoir puisé à la même source, nous ajouterons celle d'un contemporain; dans son deuxième panégyrique de l'empereur Maximien Hercule, Claudius Mamertinus s'exprime ainsi : « *Etenim ab ipso solis ortu non modo....... sed etiam sub ipso lucis occasu, qua Tingitano litori Calpetani montis obvium latus in Mediterraneos sinus admittit Oceanum, ruunt omnes in sanguinem suum populi, quibus nunquam contigit esse Romanis, obstinataeque feritatis paenas nunc spontè persolvunt. Furit in viscera sua gens effrena Maurorum*[2]; De l'extrême orient jusqu'aux lieux où se perd la lumière, au point des rivages de la Tingitane où le mont Calpée, se tournant vers eux, ouvre ses flancs à l'Océan et le précipite dans le sein de la Méditerranée, les peuples qui n'ont pas encore connu le bonheur d'appartenir aux Romains s'acharnent contre leur propre sang et portent la peine volontaire de leur indomptable férocité. La nation des Maures déchire ses entrailles avec rage. »

Le rhéteur qui vantait les délices que l'union des empe-

[1] *De Caes. XXXIX, 5.*

[2] *Cap. XVI et XVII, p. 137, éd. 1676.*

reurs procurait à leurs peuples se garde bien de nous dire la vérité sur les causes des agitations qui troublaient l'empire. Mais nous savons maintenant qu'il s'agissait de révoltes et de guerres sérieuses et non point de querelles intestines dans le sein des nations qui avaient échappé à la domination des Romains.

Claudius Mamertinus prononça son panégyrique le jour de l'anniversaire de la naissance de Maximien Hercule, c'est-à-dire vers le 21 juillet 291. Le P. Jacob de la Baune, son annotateur, recule cette date d'une année, mais sans fournir des raisons péremptoires. Nous n'avons aucun intérêt à entrer dans une discussion à ce sujet, et nous nous bornerons à dire que l'année 292 nous semble la date la plus rapprochée de nous à laquelle on puisse placer la harangue de Mamertin. Il en résulte que les guerres intestines auxquelles il fait allusion coïncident parfaitement avec la révolte des Quinquégentiens et que les chroniqueurs et le panégyriste parlent du même fait.

Ainsi, pendant neuf ans et plus peut-être, l'insurrection gronda dans les montagnes de la Kabilie. Les gouverneurs de la Mauritanie Césarienne n'auraient-ils point tenté de la réprimer, ou tout au moins de l'isoler et de la mettre dans l'impossibilité de s'étendre ? Ce n'est assurément pas probable. Elle commença, suivant Eusèbe, en 288, c'est-à-dire lorsque Flavius Pécuarius était à la tête des affaires de la province, et peut-être amena-t-elle la révocation de ce præses, qui n'avait pas su maintenir la tranquillité dans les contrées commises à sa garde et à son administration. Son successeur, dès les premiers temps de son commandement, pour répondre à la confiance de l'empereur, ou pour gagner celle des popula-

tions, par devoir encore ou pour se signaler, marcha contre les rebelles; mais ne disposant pas de forces suffisantes pour pénétrer au foyer de l'insurrection, se borna à protéger les cantons limitrophes et à essayer quelques coups de main sur les parties les plus rapprochées du territoire des Quinquégentiens. Aussi le bulletin de ses exploits n'est pas emphatique.

Cet ordre des choses, tout logique et tout naturel, n'a point échappé au savant Morcelli, et nous ne sommes point surpris de trouver sur l'an 293, la mention suivante : « *Quinquegentianos hoc anno a legatis Herculii in Africa repressos, veri simile est, atque inde imperatorem VIII eumdem esse appellatum;* il est vraisemblable que cette année les lieutenants d'Hercule battirent les Quinquégentiens en Afrique, et qu'à la suite de leur victoire il prit le titre d'Impérator pour la VIIIe fois. » Il se réfère à Eutrope; mais de trois éditions de l'*Epitome* que nous avons sous les yeux aucune n'autorise à titre du texte l'énonciation d'un fait si important; et si le raisonnement ne l'expliquait pas, on pourrait croire que Morcelli avait deviné le monument lapidaire découvert quarante ans plus tard à Bougie.

Aujourd'hui le fait est certain ; mais au lieu de le placer à l'année 293, avec l'auteur de l'*Afrique chrétienne,* nous l'avancerons de deux ans et nous reporterons l'expédition d'Aurélius Litua à l'année 291, époque à laquelle les autorités citées plus haut nous signalent les mouvements des Quinguégentiens, tandis qu'aucun auteur n'en parle sous l'année 293, bien qu'ils n'eussent pas été comprimés. La Mauritanie Césariennne n'avait pas encore été divisée.

Voyons maintenant en quelle année était dressé le monument de Bougie.

Une loi d'Auguste défendait aux habitants des provinces de rendre aucun honneur ni aucun témoignage de reconnaissance à leurs gouverneurs pendant qu'ils étaient en charge et pendant les deux mois qui suivaient la cessation de leurs fonctions. Cette loi était sage; sans elle les provinces se seraient couvertes de statues ou de monuments en l'honneur de leurs gouverneurs; les plus mauvais les auraient facilement obtenus au prix de leurs devoirs et les auraient fait servir à les laver de leurs méfaits. Aussi les successeurs d'Auguste se gardèrent bien de la laisser tomber en désuétude. Claude prescrivit aux gouverneurs qui sortaient de charge de se rendre à Rome pour répondre aux plaintes que leurs administrés auraient à leur adresser, et Néron, pour leur ôter tout prétexte de piller les provinces, leur défendit de faire représenter aucun spectacle. Le Sénat lui-même, sous ce dernier empereur, abolit l'usage d'envoyer à Rome des députés pour faire leurs éloges, afin que pour obtenir ces témoignages publics d'une bonne administration, les gouverneurs ne fussent pas conduits à se relâcher dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Ainsi, lorsque les Salditains érigeaient sur la place de Saldæ le monument en l'honneur d'Aurélius Litua, ce gouverneur avait cessé d'administrer leur ville et leur territoire; nous ne disons pas qu'il était sorti de charge, mais la Mauritanie Césarienne venait d'être démembrée, un præses était à la tête de la Mauritanie Sétifienne, et la population de Bougie, tout en donnant un témoignage de reconnaissance à son ancien gouverneur, saisissait l'oc-

casion de constater que la division de la province était un fait accompli et que la Sétifienne allait entrer dans l'histoire avec une vie propre.

Lorsque Maximien Hercule venait, en 297, soumettre les Quinquégentiens, cette division, ainsi que nous l'avons établi plus haut, avait déjà été effectuée, et nous ne pouvons lui assigner d'époque plus mémorable que la création des Césars, provoquée par l'état d'hostilité dans lequel se trouvaient plusieurs provinces importantes, époque à laquelle se rattachent, en particulier, les agitations des tribus Maures signalées par les chroniqueurs et le panégyriste.

Dioclétien, effrayé des dangers qui, de toute part, menaçaient l'empire et voyant que le successeur de Flavius Pécuarius, depuis deux ou trois ans qu'il était à la tête de la Césarienne, ne parvenait pas à y ramener la tranquillité, se décida à diviser son commandemenent et à organiser une administration provinciale à Sétif, ville plus rapprochée que Cæsarea du foyer de l'insurrection, et mieux placée pour envoyer des troupes pour la combattre. Quant à Aurélius Litua, le titre qu'il prend sur notre inscription montrerait qu'il resta en possession du gouvernement de la partie de la province qui conserva le nom de Césarienne.

Ainsi, ayant entrepris sa campagne lorsqu'il commandait aux deux provinces encore réunies, il s'était naturellement trouvé à la tête des troupes qu'elles avaient pu lui fournir ; un peu plus tard, après leur séparation, en 292, il lui fut permis de faire élever un monument de sa victoire dans une ville qui ne relevait plus de son administration, car par rapport à la province Séti-

fienne, il était considéré comme étant sorti de charge.

L'inscription de Bougie, dont notre ami M. Pelletier nous a heureusement conservé le texte, rapprochée des passages que nous avons transcrits des auteurs anciens, a donc une importance très-grande, en ce sens qu'elle permet d'assigner une date aux changements introduits par Dioclétien, d'après Lactance, dans l'administration non seulement de la Mauritanie Césarienne, mais encore de plusieurs autres provinces situées dans les diverses parties de l'Europe.

Nous terminerons par un rapprochement que tout le monde a pu faire et qui se présente naturellement à l'esprit : en 292, les pouvoirs civils et militaires étaient concentrés dans les mains d'un seul gouverneur ; il y avait alors cent cinquante deux ans que les Mauritanies étaient provinces romaines et elles avaient été gouvernées auparavant pendant près de soixante-dix ans par deux rois dévoués, chargés de les façonner aux mœurs des Romains et qui étaient les modèles de ce que l'on a appelé les *reges inservientes*. Cependant l'insurrection défie durant neuf ou dix ans, au pied du mont Ferratus (le Jurjura), les efforts des gouverneurs et il faut un empereur pour la réduire. Soixante-quinze ans plus tard elle gronde de nouveau dans ces âpres montagnes et elle résiste cinq ans aux armes du meilleur général que l'empire eût à lui opposer ; et Hérodien, en nous racontant la guerre de Capellien, gouverneur de la Mauritanie Césarienne, contre les deux Gordiens, nous montre l'insurrection presque en permanence dans cette province ; Capellien marcha sur Carthage à la tête de soldats hardis et vigoureux, rendus expérimentés et aguerris par les

attaques qu'ils avaient à soutenir tous les jours contre les Maures.

De nos jours, encore si près de la période militante, si, à la voix d'un fanatique, la révolte parvient à agiter un canton quelconque de nos possessions Africaines, elle est aussitôt réprimée que connue. Pourquoi les agitations sont-elles si rares et si promptement apaisées? Notre administration serait-elle, par hasard, meilleure que celle des Romains?

Nous soumettons la question à ceux qui pensent que tout est au pire en Algérie. L'étude de l'histoire n'est pas toujours chose oiseuse et elle a bien ses enseignements.

A. POULLE,
Membre correspondant de la Société Archéologique
de la province de Constantine.

INSCRIPTIONS RECUEILLIES

PENDANT LA PUBLICATION DU VOLUME.

N° 251.

MEMOR
IE FVLLON
IE VICTOR
IE IVE POTTIVE
IE VICTORINEVI
XSIT ANNIS V

A Debbabia, rive droite du Rhumel, sur une pierre en berceau ; caractères mal formés et peu lisibles. Les quatre lignes du milieu commencent par les deux mêmes lettres.

N° 252.

D M
MVSTVS
VICSIT
V LXXV

N° 253.

LIVLIVS
SITIOLVS V A
LV
H S E

N° 252. — *Diis manibus. Mustus. Vicsit (vixit) annis septuaginta quinque.* — Croissant au tympan du fronton.

N° 253. — *Lucius Iulius Sitiolus. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est.* — Cadre à fronton ayant au tympan une rosace à huit feuilles. Haut. 1^m10; larg. 0^m54.

N° 254.

IMP CAESTAELH
DIVI HADRIANI FI
PRONEPOS PONT

A Lambèse, dans la ferme Parisel, sur un fragment de pierre monumentale.

N° 255.

Fragment d'une inscription libyenne trouvé à Robertville par M. J. Roger, conservateur du Musée de Philippeville, sur la ferme Godard. Grès ferrugineux ; long. 1m00; larg. 0m45, en l'état ; épaisseur, 0m09. Les caractères ont de 4 à 7 centimètres. A droite, dans l'angle inférieur de la pierre, on voit encore l'amorce d'une lettre qui commençait la troisième ligne.

N° 256.

Sur le revers de la pierre qui porte l'inscription n° 33, page 92 ; dans une des nécropoles d'Arsacal.

N° 257.	N° 258.
D M	D M
QMANILI	IVλIANAM
VS VICTOR	PAMIλλIFIL
V A LXXV	ANNOS TR
	ES VIXXIT

N° 257. — *Diis manibus Quintus Manilius Victor. Vixit annis septuaginta quinque.* — Long cippe un peu endommagé; long. 1m15; larg. 0m60.

N° 258. — *Diis manibus Iulia, Nampamilli filia. Annos tres vixxit (vixit).....* — Épitaphe de l'époque byzantine.

Cippes trouvés à Aïn-el-Bey dans les nouvelles fouilles.

N° 259.

NAMPOM FIL
IA..NL..PIRI
VXT A C
. . . . T

Pierre fruste en plusieurs endroits ; dans le mur de la nouvelle prison d'Aïn-el-Bey.

N° 260.	N° 261.	N° 262.
M.CAECILIVS	D M	D M S
M.F.AFRIC	DONATA	ANTONIAE
ANVS.V.A.LXV	VIXITAN	PANTIAS
H.S.E	NIS V	V.A.XI

N° 260. — *Marcus Caecilius, Marci filius, Africanus. Vixit annis sexaginta quinque. Hic situs est.* — Cippe en grès terminé par un angle obtus; ramassé aux environs de Philippeville.

N° 261. — *Diis manibus. Donata. Vixit annis quinque.* — Dalle en marbre blanc, tirée des déblais du port de Philippeville.

N° 262. — *Diis manibus sacrum Antoniae Pantias. Vixit annis undecim.* — Marbre blanc recueilli par M. Noguet, maire de Robertville.

N° 263.	N° 264.
D M S M BIBIVS FELIX VIX ANIS LVI BIBIVS MA RTIALIS FP	ЖVIVS.MF VIX·ANNIS LXXVIII.H.S.

N° 263. — *Diis manibus sacrum. Marcus Bibius (Vibius) Felix. Vixit annis quinquaginta sex. Bibius Martialis fratri posuit.* — Sur une pierre en berceau trouvée à Robertville.

Le fac-simile de ces cinq épitaphes a été offert à notre Société par M. J. Roger, avec le croquis, 1° d'un mortier en marbre blanc terminé par une tête de mouton; 2° d'un poids en bronze portant d'un côté une croix de Malte et de l'autre les signes XXI.D; 3° d'un sarcophage en grès ferrugineux représentant sur la face antérieure un lotus au-dessous d'une rosace à 15 feuilles.

N° 265.

D M
GELLIA
DAPHNE
V A CI

Diis manibus. Gellia Daphne. Vixit annis centum et uno. — Épitaphe byzantine gravée sur une dalle en calcaire provenant des démolitions de la maison des Domaines, à Constantine.

N° 266.

IVLIVS QV
ADRATVSQ
VAXVI
H S E

N° 267.

D M
L·IVLIVS HO
NORATVS
V A XXVI
H S E

N° 268.

. . . . FI
LIVS
HONO
RATVS
VAXX[illegible]
HSE

N° 269.

·.:.LIVS
..VETVSA
..A·XVIII

N° 270.

ANI·VIC...P
ILVANI·PA..
FELICIS.....
SERGI·VRB..A

N° 271.

ARIVS
STILARIVS
VAXXXV
H S E

N° 266. — *Iulius Quadratus, Quirinâ tribu. Vixit annis triginta et uno. Hic situs est.*

N° 267. — *Diis manibus. Lucius Iulius Honoratus. Vixit annis triginta et uno. Hic situs est.*

N° 268. — Épitaphe tracée sur une colonne en calcaire bleuâtre.— *...filius, Honoratus. Vixit annis viginti (?). Hic situs est.*

N° 269. — Reste d'une épitaphe rongée par le temps.

N° 270. — Fragment d'une inscription considérable, dont je n'ai pas pu déchiffrer tous les caractères.

N° 271. — Lors de mon premier voyage à Tiddis, j'avais lu *Marius Arrius*. (Voir les *Inscrip. rom. de l'Algérie,* n° 2330).

Les six inscriptions qui précèdent proviennent des ruines du Kreneg, qui furent explorées avec tant de succès par MM. Léon Renier et Creuly, en 1852. Je les ai copiées un peu à la hâte tout en m'occupant d'installer des ouvriers pour les fouilles ordonnées par M. le Préfet du département.

A. CHERBONNEAU.

TABLES

DES CINQ PREMIERS ANNUAIRES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DEPUIS L'ANNÉE 1853.

1853.

rie, et des lumières qu'elles peuvent fournir sur la durée de la vie moyenne des Romains dans ce pays, par M. Foy, chef de bataillon du Génie.

19 planches d'inscriptions, de monuments et de cartes.

1854-55.

Essai sur la littérature arabe au Soudan, par M. A. Cherbonneau.

Lettre de M. Ch. Tissot sur les inscriptions de l'amphithéâtre d'El-Djem (Régence de Tunis).

Exploration archéologique du Chettâba, près de la ville de Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Lettre de M. Ch. Tissot sur les inscriptions de Sidi-Medien (colonia Vallis), régence de Tunis.

Lettre de M. Ch. Tissot sur l'épitaphe d'un chevalier de Malte.

Notice sur Bordj-el-Arif (régence de Tunis), par M. Ch. Tissot.

Extrait d'une lettre de M. Léon Renier sur une inscription chrétienne trouvée à Constantine.

Note sur une ancienne citerne de Tubusuptus (Tiklat), aux environs de Bougie, par M. Mœurs.

Essai sur le Madr'açen, mausolée africain, par M. F. Becker.

Les ruines de Carthage d'après les écrivains musulmans, par M. A. Cherbonneau.

Inscriptions latines trouvées à Kreneg (province de Constantine), par M. J. Marchand.

Inscriptions inédites du Musée de Constantine (place du Caravansérail), par M. J. Marchand.

Notice sur les inscriptions latines découvertes récemment dans la province de Constantine, par M. A. CHERBONNEAU.

Inventaire du mobilier de l'église de Cirta, en 303 de J.-C., traduit de l'*Africa Christiana* de Morcelli, par un membre de la Société.

Sur une borne milliaire trouvée à Tunis, par M. CH. TISSOT.

Le mausolée du roi Aradion, par M. A. C....

20 planches d'inscriptions et de monuments.

1856-57.

Lettre du docteur JUDAS à M. Cherbonneau sur les inscriptions numidico-puniques, libyennes ou berbères et palmyréniennes, insérées dans les deux premiers *Annuaires* de la Société.

Le tombeau de Præcilius, par M. P. E. BACHE.

Note de la rédaction sur cet article.

Lettre du capitaine PAYEN à M. C... sur quelques inscriptions de l'Auress.

Documents historiques sur l'ancienne église de Constantine, traduits de l'*Africa Christiana* de Morcelli, par un membre de la Société.

Lettre du lieutenant-colonel LAPASSET.

Lettre du capitaine d'YANVILLE sur l'inscription du col de Fdoulès.

Notice archéologique sur le Madr'açen, par M. FOY, chef de bataillon du Génie.

Inscriptions arabes de la province de Constantine, par M. A. CHERBONNEAU.

Liste des inscriptions latines recueillies dans la province de Constantine, par LE MÊME.

Note sur des fouilles faites à Lambèse, aux sources d'Aïn-Drinn et d'Aïn-Boubennana, par M. MOLL, capitaine du Génie.

Quelques inscriptions trouvées à Lambèse dans le courant de 1857, par LE MÊME.

Notice sur l'emplacement de plusieurs villes romaines de la subdivision de Batna, par M. le capitaine PAYEN, chef du bureau arabe de Batna.

Fac-simile de l'épitaphe de Matronica,

Inscription de Kasbat, découverte par M. le capitaine PIGALLE.

Explication des planches.

12 planches de monuments et d'inscriptions.

1858-59.

Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du Ve siècle, par le général CREULY.

Mémoire historique et archéologique sur Tébessa (Théveste) et ses environs, par M. MOLL, capitaine du Génie.

Inscriptions inédites de la subdivision de Batna, par le capitaine PAYEN.

Description de quelques lampes funéraires du Musée de Constantine, par M. CHERBONNEAU.

Lettre sur le camp de Kseur, près de Bougie, par M. PELLETIER.

Inscriptions latines découvertes dans la province de Constantine depuis 1858, par M. CHERBONNEAU. — Première partie : Inscriptions religieuses et adminis-

tratives.— Deuxième partie : Inscriptions funéraires.

Inscriptions romaines découvertes à Tébessa et dans les environs, pendant les années 1858 et 1859, par le capitaine Moll. — I. Monuments publics et religieux. — II. Monuments funéraires.

Inscriptions recueillies à Constantine pendant la publication du volume, par M. A. Cherbonneau.

Découverte de dix-huit monuments numidiques (proscynèmes et épitaphes).

Explication des planches.

17 planches d'inscriptions, de monuments et de cartes.

1860-61.

Sur dix-neuf inscriptions numidico-puniques, découvertes à Constantine, par le docteur A. Judas. — Exposition. — Analyse des textes. — Confirmation par les circonstances afférentes. — Objection possible ; réfutation. — Monuments peut-être chrétiens.—Conclusion générale.

Sur une inscription trouvée à Soukahras (ancienne Thagaste), par le général Creuly.

Lettre au Président de la Société sur des inscriptions romaines recueillies dans l'Aurès, par M. H. Duveyrier.

Inscriptions latines de la subdivision de Batna, par M. le capitaine Payen.

Inscriptions latines découvertes dans la province de Constantine, depuis le commencement de l'année 1860, par M. Aug. Cherbonneau. — § 1. Monuments administratifs. — § 2. Bornes milliaires. — § 3. Inscrip-

TABLE DES MATIÈRES

Constantine.—Typographie et lithographie ALESSI & ARNOLET.

N.º 702.



N.º 708.



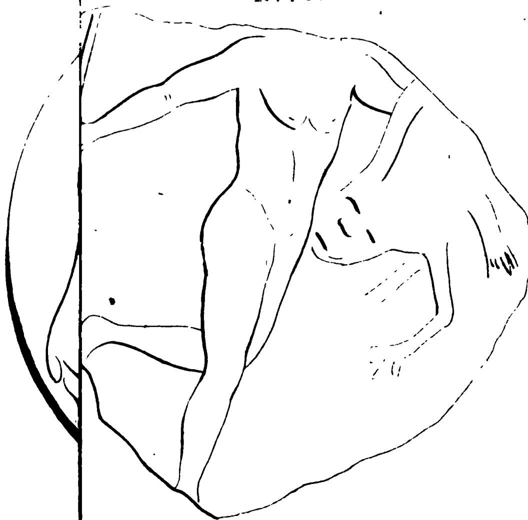
(Sous la Lampe est écrit.)

CMAREVP

N°. 704.



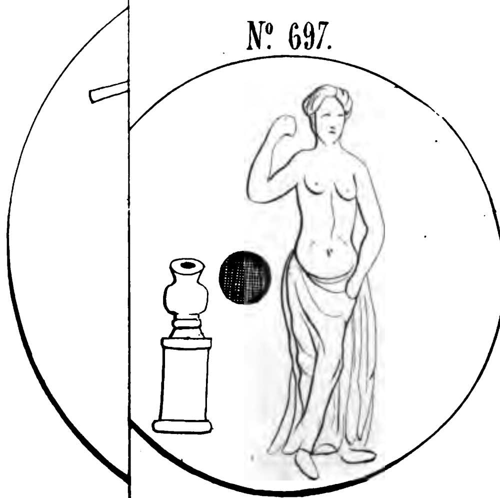
N°. 766



Lith. Bastide, Alger.



Nº 697.



Lith. Bastide, Alger.

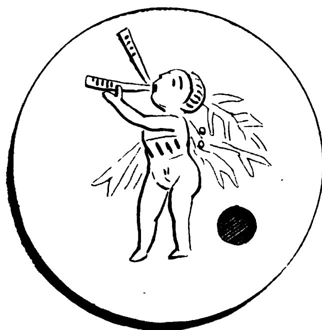
N° 670.



N° 705.

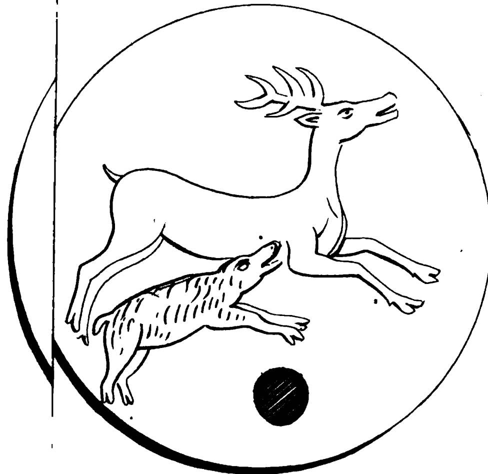


N° 712.



Lith. Ba-lide, Ypr.

N° 693

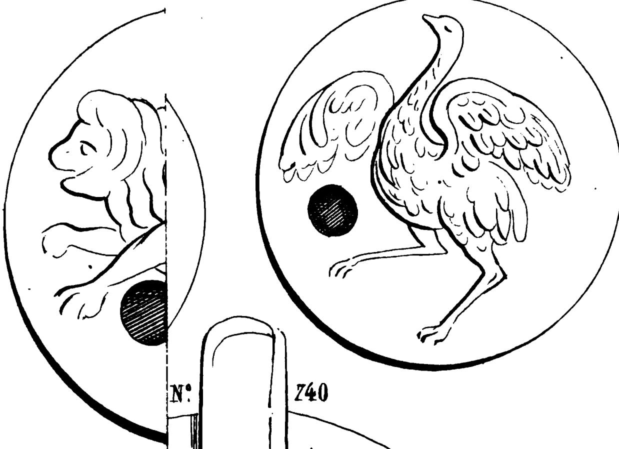


N° 659

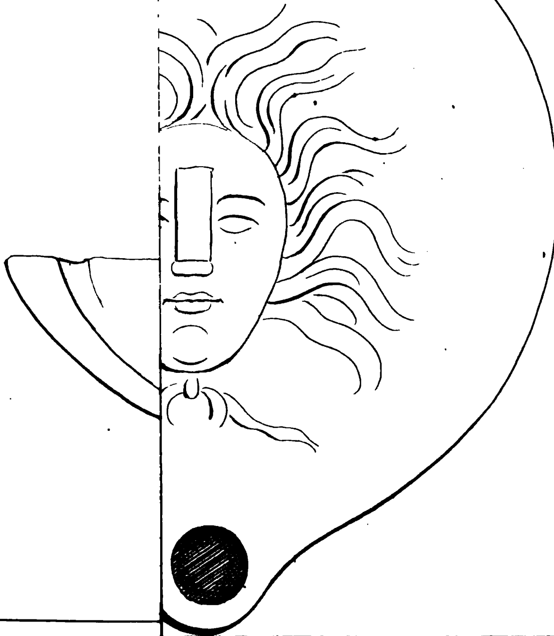


Lith. Bastide à Alger.

Lampe collection COSTA

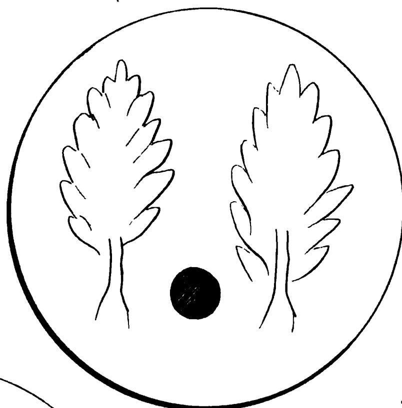


N° 740

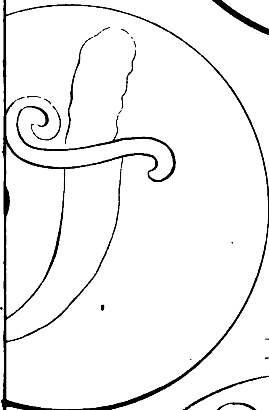


Lith. Bastide, Alg.r

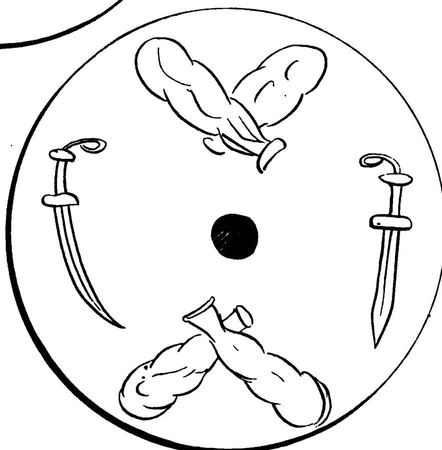
N°. 662.



N°. 663



N°. 701



Glaives et Massues.

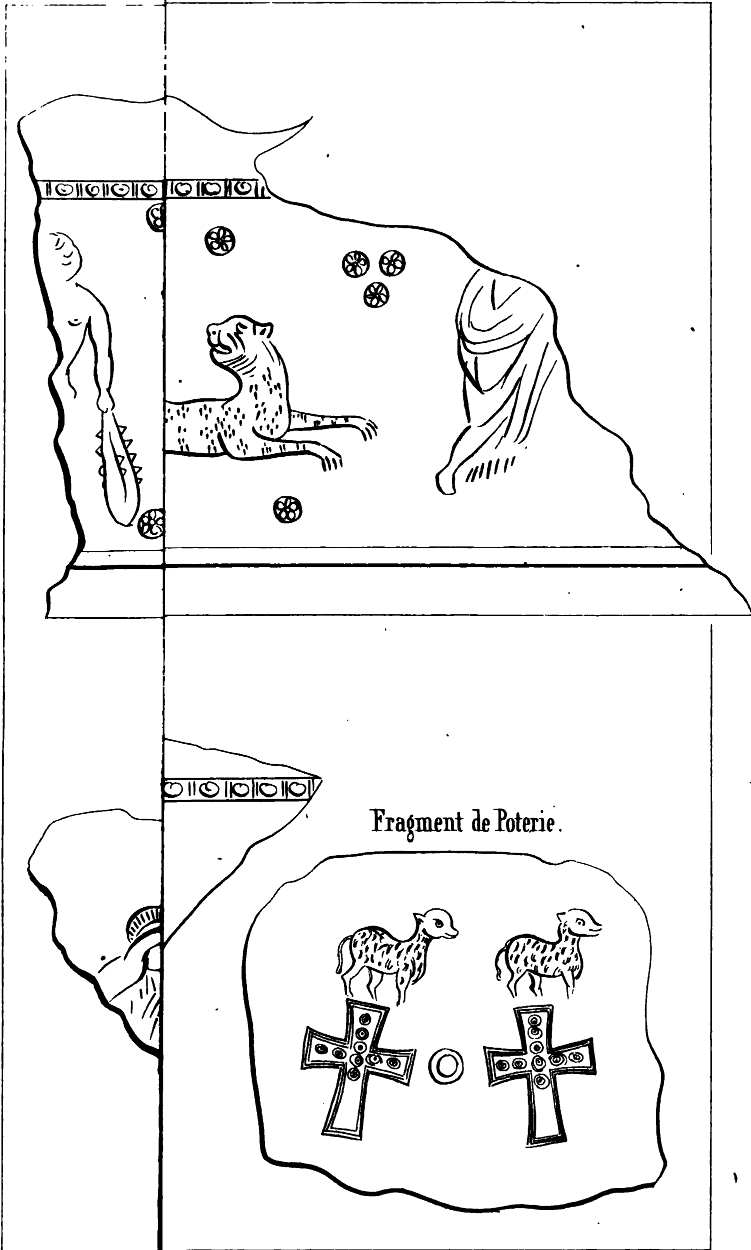
Lith. Ba...



N° 462.

Lith. Bastide, Alger

Pl. IX.



Lith. Bastide, Alger.



Comique

e en cuivre._Grandeur réelle.

C

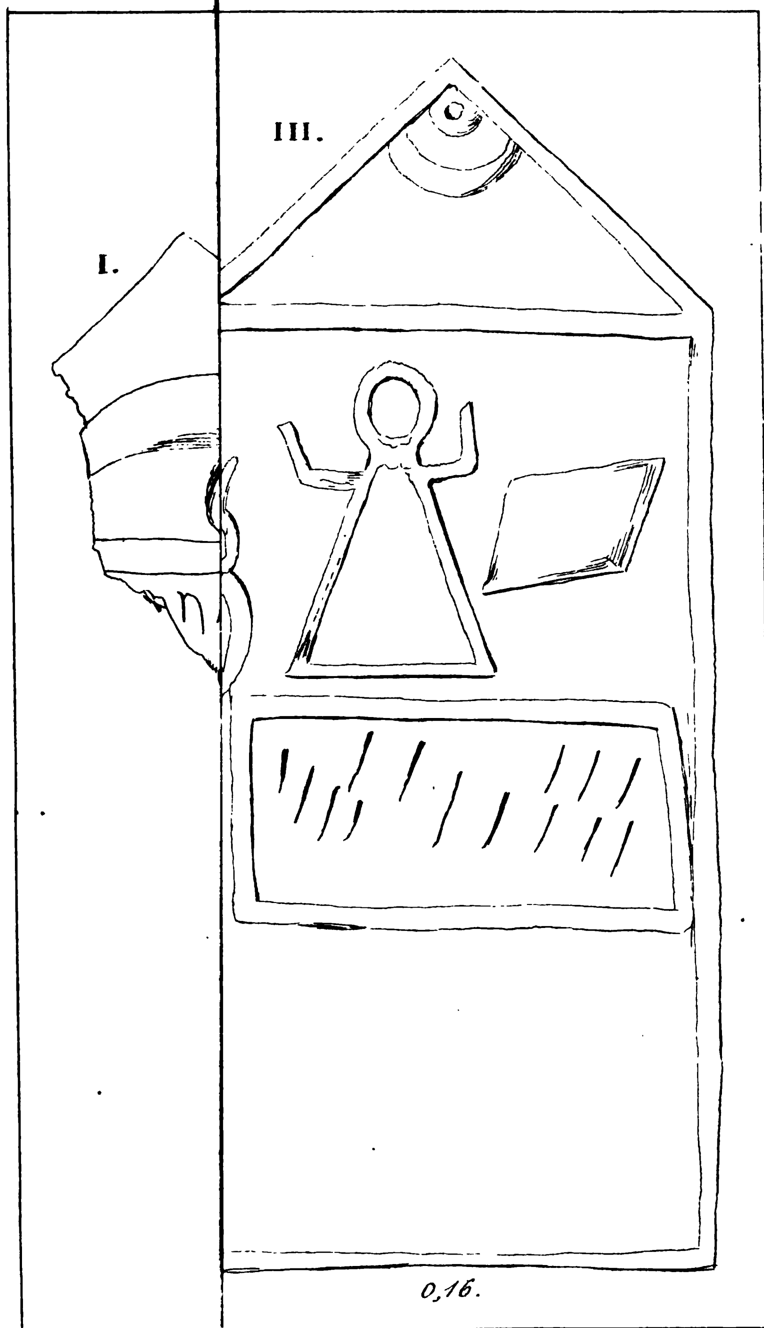
Lith. Bastide à Alger.

PL. XI.

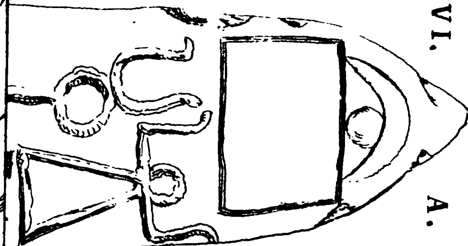
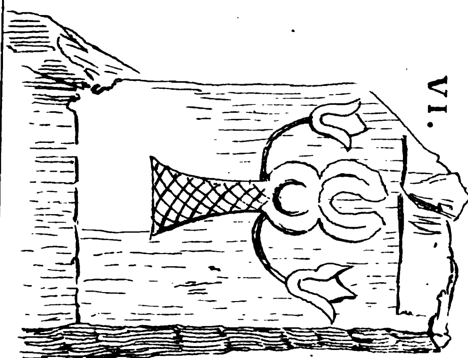
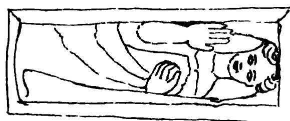


Dessiné par

Lith. Bastide, Alger.

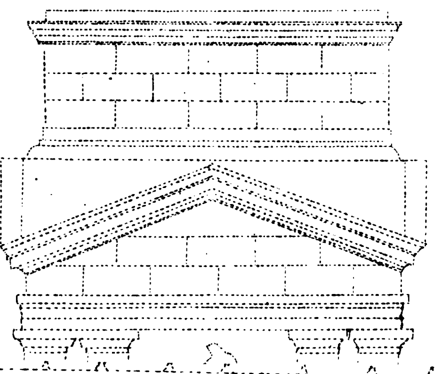


Imp. et Lith. Alessi et Arnolet à Constantine

Impr. et Lith. Alessi et Arnolet à Constantine

PL. XIV.



Imp. et Lith. Alessi et Arnolet à Constantine.

LE SOUMAA (près Constantine)

